

L. LE GUENNEC

---

NOTES Historiques ❀  
❀ ❀ & Généalogiques  
SUR LA  
PAROISSE DE PLOUJEAN  
& SES ANCIENNES FAMILLES

---

• 1908 •

---

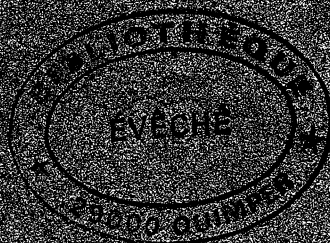
Imprimerie A. LAJAT, 31, rue des Fontaines, Morlaix



Abbe G. PONDAYEN

1900

1900



# Notes

## HISTORIQUES ET GÉNÉALOGIQUES

sur

### la Paroisse de Ploujean et ses anciennes Familles

La paroisse de Ploujean a dû être fondée au temps de la grande émigration de 514 à 523, composée de *Dumnonii* ou Domnoniens insulaires, chassés de leur pays à cette époque par les invasions anglo-normandes, et qui imposèrent le nom de leur patrie d'outre-mer à la région continentale où ils s'établirent, du Couesnon à l'Elorn. M. de la Borderie (1) a magistralement retracé cet interminable et navrant exode des Bretons qui, réduits au désespoir, attaqués, pillés, massacrés sans relâche, succombant sous le nombre malgré les héroïques efforts d'Arthur et de Cadwallon, fuyaient leur île envahie et s'embarquaient par clans entiers, emmenant leur clergé, leurs moines, les reliques de leurs vieux saints, pour venir atterrir dans l'Armorique, alors couverte de halliers et de forêts, presque déserte, vide d'habitants depuis les ravages des Alains et des Saxons au V<sup>e</sup> siècle. Là, en cette contrée abandonnée au premier occupant, chaque bande se tailla un territoire à sa convenance et s'y installa tranquillement sous l'unique autorité du guerrier chef de l'émigration, sous la direction religieuse des prêtres et des moines qui l'avaient suivie dans son exil et créa ainsi une petite colonie indépendante, jouissant à tous les points de vue d'une complète autonomie, qui fit revivre le *clûn* britannique sous la nouvelle forme du *plou* armoricain.

Une nombreuse troupe de Bretons insulaires vint donc débarquer à cette époque sur la côte septentrionale de l'Armorique, en une large baie bien abritée, et jalonna de plusieurs *plous* ses rivages solitaires. Le premier d'entre eux fut appelé le *plou de Cathnow*, peut-être du nom du mactiern qui conduisait les émigrants (2) et devint plus tard *Ploécathnou*, puis Plougasnou. Un second établissement reçut de sa situation sur une colline la dénomination de peuplade élevée, supérieure, *Plou-Azéoc'h* ou *Plou-zoc'h* ; d'autres s'installèrent plus avant dans le pays. Un *Plou* se forma aussi au fond du golfe, sur un plateau boisé, enserré entre une petite rivière et un long bras de mer à l'extrémité duquel, au confluent de deux cours d'eau, se voyaient les ruines d'une forteresse et d'un oppidum gallo-romains détruits un siècle auparavant, par les pirates du nord. Quelques émigrants peut-être s'établirent là, mais la plus grande partie du clan se groupa sur le plateau, aux abords du monastère, c'est-à-dire des logettes de gazon, de clayonnage et de pierres sèches que s'étaient bâties les moines, ayant de commencer avec ardeur leurs travaux de défrichement et de culture.

(1) V. Histoire de Bretagne, de A. de la Borderie I. p. 229 à 250.

(2) Ce nom est réellement breton. On trouve un *Cadnou* au nombre des abbés de Landevenec : il fut le cinquième successeur de Saint-Guérolé et vivait sous le règne du duc Alain le Grand, mort en 907. Peut-être était-il de la famille de Guicaznou.



La chapelle de ce couvent improvisé était dédiée à la Sainte-Vierge. Une déclaration de 1749 (1) constate en effet que la chapelle de Notre-Dame, existant encore à cette époque dans le cimetière paroissial, passait pour être l'ancienne *Mère-Eglise*. Mais le culte du Précurseur a, pour une raison ignorée, remplacé dès avant le douzième siècle, celui de la mère de Dieu et la dédicace de l'église principale à Saint Jean Baptiste fit donner à la paroisse le nom de *plou de Jean* (*Plebs johannis*, Plœ-Jehan ou Ploujean), qu'elle a gardé depuis.

Quant au mactern, à l'hypothétique Cathnow, il n'établit point sa demeure dans un de ses plous du littoral, non plus qu'il songea à relever les remparts croulés de l'ancien castrum gallo-romain. Il préféra s'enfoncer dans les terres, en suivant une vieille voie pavée qui se dirigeait vers l'intérieur du pays. Au sein de l'épaisse et giboyeuse forêt qui couvrait les derniers contreforts de l'Arrée et lui promettait le plaisir et déduict de la chasse dans toute sa plénitude, il planta sur un escarpement, près d'un mince ruisseau, son château fort de Bodister, dont on retrouve encore les vestiges et l'emplacement aux imposantes dimensions. Jusqu'à la Révolution, et bien qu'amoindri par de successifs démembrements, Bodister resta le fief le plus considérable de la région qu'on nommait, à cause de lui, le *Plougastel* ou le peuple du château, (2) et sa mouvance s'étendit sur une bonne partie des paroisses trégorroises de l'arrondissement actuel de Morlaix, Plourin, Plougouven, Plouigneau, Ploujean, Plougasnou et leurs trèves — les mêmes sans doute qu'avaient formés les clans soumis au chef qui en fut le premier seigneur, et le fondateur probable de la maison de Guicaznou.

A la fin du treizième siècle, la branche aînée de cette famille transmitt la châtellenie de Bodister-Guicaznou aux Dinan de Montafilant, qui la posséderent pendant près de deux cents ans. Le dernier de cette race, Jacques de Dinan, chevalier, seigneur de Bodister, n'eut de son mariage avec Catherine de Rohan, qu'une fille, née en 1436, qui fut la célèbre Françoise de Dinan. On sait qu'elle reçut en héritage de son oncle Bertrand de Dinan les seigneuries de Châteaubriand, Candé, Vioreau, les Huguetières, Montafilant, Beaumanoir, le Guildo, la Hardouinaye, funeste apanage qui en fit la plus riche damoiselle du duché, mais déclina aussi autour d'elle des ambitions sans frein et de féroces convoitises. Veuve à quinze ans de Gilles de Bretagne, étranglé au château de la Hardouinaye en 1431 sur l'ordre du duc François I, son frère, elle épousa en secondes nocces Guy de Laval, baron de Vitre et vicomte de Rennes. Des Laval, la terre de Bodister passa collatéralement à Philippette de Montespédon, femme de Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon ; celle-ci étant morte en 1574 sans laisser d'enfants, Bodister devint la propriété de la famille de Scépeaux, qui le transmit aux Goudy, lesquels le vendirent en 1638 à Vincent du Parc, seigneur marquis de Locmaria et du Guerrand. Ce dernier obtint en mai 1654 des lettres patentes du roi, vérifiées en la Cour du Parlement, le 24 décembre 1655, pour annexer Bodister à son marquisat de Guerrand. (3)

(1) V. Revue historique de l'Ouest 1899, p. 251.

(2) M. de la Borderie avance que l'archidiocèse de Plougastel a pris son nom de la forteresse de Manathias, dont on croit retrouver les restes au Yaudet, près Lannion, mais il est bien plus vraisemblable de croire que cette dénomination provient de Bodister, dont les anciens aveux mentionnent le fief sous le nom de *Bodister et Plougastel*. Ce fief s'étendait d'ailleurs jusqu'aux environs de Lannion, à Ploumilieu et Trédrez.

(3) G. Le Borgne, *Armorial Breton*, p. 21.

Les possesseurs de Bodister s'inféodaient de la qualité de fondateurs des églises de Plourin, le Cloître, Plougouven, Plouigneau, Lannéanou, Ploujean, Plougasnou, Saint-Jean-du-Doigt, et du couvent des Carmélites de Morlaix, avec plusieurs prééminences dans l'église des Dominicains de la même ville.

Le premier document historique où apparaisse le nom de Ploujean est une charte de 1154 (4) relatant la donation par le vicomte Guyomar III de Léon, aux abbé et monastère de Saint-Melaine de Rennes, de « l'église de Sainte Marie de Morlaix, située en » Ploujean (*in Plebe Johannis*), et tout le domaine de cette terre, et tout ce qui est sous » la juridiction de cette terre, depuis le four des moines jusqu'à la vallée dite Dola-han », donation que consentirent « librement et sans violence », en présence du vicomte, les Godiens, famille ou association d'aloiers à laquelle appartenait ce fief. On nommait aloiers (*alodarii*), mot qui vient d'alleu, terre franche ou libre, une classe d'hommes paraissant tenir le milieu entre les vilains et les nobles, ayant des terres en commun et pouvant en disposer sous la simple autorisation du seigneur suzerain. C'était ici le vicomte de Léon, possesseur de la châtellenie de Morlaix-Lanmeur, c'est-à-dire de tout le territoire compris entre le Douron et le Queffleut, qui avait été donné vers 1035 au vicomte Guyomar I de Léon par le duc Alain III, pour le récompenser d'avoir constamment soutenu son parti dans les guerres qu'occasionna la constitution de l'apanage de Penthièvre.

Ce Guyomar et ses successeurs relevèrent de ses décombres le vieux château de Morlaix (*Morlaeun* ou *Mons Relaxus*), attirèrent dans la ville, par des concessions de terres, des moines des grands monastères bretons, et l'entourèrent de fortes murailles ; ils en firent leur résidence habituelle et l'un des principaux boulevards de leurs luttes sans cesse renaissantes contre les ducs de Bretagne et les rois d'Angleterre, jusqu'au moment où le vicomte Guyomar IV, patriote indomptable, mais guerrier malheureux, se vit arracher ce riche fief par son vainqueur Henri II, qui l'incorpora au domaine ducal (1179). Les vicomtes de Léon ayant possédé pendant près d'un siècle et demi la région trégorroise du Finistère, il est donc naturel de voir l'un d'eux confirmer ici la donation de la chapelle Sainte-Marie et des terres qui en dépendaient. « Ce sont, dit » Albert Le Grand, les Faubourgs de Saint-Melaine, de Plou-Jean et le quai de Tré- » guier jusqu'à l'Etang de Penarru et la fontaine de Traoudouster (2) », c'est-à-dire presque toute la paroisse actuelle de Saint-Melaine, distraite, comme on le voit, de celle de Ploujean, et concédée aux moines, qui débaptisèrent l'église Sainte-Marie pour la placer sous le vocable du glorieux évêque de Rennes, leur patron.

Le nom de Ploujean n'apparaît plus ensuite que dans les réformations des fouages faites au quinzième siècle par ordre des ducs Jean V et Pierre II, pour rechercher ceux qui s'étaient indûment affranchis de taxes et impositions en usurpant la qualité de nobles, et dans les registres des *Montres*, revues militaires où les gentilhommes de chaque paroisse devaient comparaître armés et équipés selon l'importance de leurs biens. Voici les documents de ce genre que j'ai pu me procurer concernant Ploujean : je les dois à l'obligeance de M. E. de Bergevin, et de M. Alain du Cleuziou.

Un manuscrit du legs d'Erm, à la Bibliothèque municipale de Morlaix, qui contient

(1) V. Dom Morice, *Preuves* I, 621, et *Histoire de Morlaix*, par G. Le Jean, p. 27-29.

(2) V. Catal. des évêques de Tréguier, p. 314 Ed. de 1639.

une copie assez inexacte des réformations de l'évêché de Tréguier, m'a cependant fourni aussi quelques indications complémentaires.

### Réformation 1427 — Ploë-Jehan

Derrien Auffroy et Allain de Ploesquellec, commissaires et témoins nobles.

#### Nobles

Jehan Mériadec  
Jehan Coëtcongar  
Guyomar Leslech, viel homme  
Jehan Guicaznou  
Hervé Kergariou  
Jehan Estienne, ancien homme  
Hervé de la Boissière  
Olivier Coatquis  
Hervé de Bintins  
Yvon le Floch  
Eon Kermadezoe  
Philippe Kergariou  
Jehan le Moustierou  
Eon Marrec, qui ne s'arme point.  
Rivoal Le Floch, ancien homme, malade.

#### Demoiselles veuves

Marguerite Estienne  
Levenez Le Lévier  
Adelice Kerdutté  
Marie Barbu

#### Metayries

A l'Armorique ou Kermarque, manoir ancien à Monsieur de Lescolouarn.  
A la Porte, un metayer.  
Le metayer à Ollivier Touppin en son manoir de Kerochiou  
Le metayer à Ollivier Le Treut à son manoir de Keranroux.  
Le metayer à Jacques Penquoedic à son manoir de Keredern.  
Le metayer à Guillaume Dantec à son hostel à la paroisse de Ploë-jehan.  
Le metayer à Jehan Richard demeurant en son manoir au Cosquérou.  
Le metayer à Jehan Goëzbriand à Kerantour.  
Le metayer à Ollivier Coëtmorvan à son manoir à Coëtgrall.  
Le metayer à Catherine Helcuff en son manoir à Tuonnéguez (Traonévez).  
Le metayer à Meryadec Guicaynou en son manoir de Kerambarz.  
Le metayer à Silvestre du Chantellou à son manoir de Kerfraval.  
Le metayer à Monsieur de Roëmadec en son hostel de Kerfraval.  
Le metayer à Jehan Coëtcongar à son manoir de Coëtcongar.  
Le metayer à Even Coëtquis à son hostel à Kerfraval.  
Le metayer à Jouhan Keraudi à son manoir au Beussit (La Boissière).  
Le metayer à Jehan Meryadec au manoir de Kernechronvel (Crechonvel).

Le metayer à Bizien Touppin au manoir de Keroserch (Kerozac'h).  
Le metayer à Yvon Prigent, à son manoir à Coëtmenguy.  
Le metayer à Jehan Le Busit à son manoir de Tuon dousten (Troudousten).  
Le metayer à Marie Kerscau à son manoir de Kerscau.  
Le metayer à Yvon Lanperz en son manoir à Coëtserzou (Coatserhó).  
Le metayer à la personne (1) de Ploë-Jehan à son presbytère.

Hamon Cudennec, homme à Monsieur le président et a grâce des paroissiens durant leurs plesirs. *Et en marge* : il poyra. Guillaume Guihourd, semblablement audit président ; il poyra. Lucas Periou, homme à Richard Estienne, et a grâce des paroissiens durant leurs plesirs ; aussi il poyra. Prigent Kercannou, et les commissaires ont ordonné que tant qu'il se gouvernera comme gentilhomme, qu'il soit quitte.

Montres de l'évêché de Tréguier, tenues à Guingamp les 4 et 5 septembre 1481

#### Ploëjean — Lances

Messire Guillaume de Penhoët, sieur de la Marche (2) se montre en Cornouaille.  
Jean Guicaznou, sieur de Coatgrall, de l'ordonnance.

#### Archers en brigandine

Guyon, fils Tanguy Kersulguen et Thomas Rolland, en Brigandine et page.  
Jehan Kersulguen, jugé à la prochaine monstre.  
Yvon Kergariou et Jehan son frère, archer à deux chevaux.  
Yvon Coëtcongar, archer en brigandine et page : enjoinct un autre archer.  
Jean Mériadec, archer en brigandine et page.  
M<sup>e</sup> Jan Paën, par Ollivier Gonnery.  
Ollivier Jourden.  
Yvon Pierres.  
Jean Marec le viel.  
Jean Marec.  
Rolland le Floch.  
Jehan Kergariou, par Jean le Galloudec.  
Pierre Kergournadec'h, *vide Léon*.

Montres générales des nobles et annoblis de l'évesché de Tréguier tenues à Lantréguier, le 15 mai 1534

#### Ploëjean

Le sieur de Coatgrall  
Le sieur de Kergariou  
Le sieur de Kersulguen  
Le sieur de la Forest  
Le sieur du Chesne  
Le sieur de Tuongoff  
Le sieur Quintin

(1) Il s'agit ici du recteur, *personn* en breton. Il est probable que les commissaires devaient ignorer cette langue, pour faire une confusion aussi singulière.

(2) Il est cité parmi les nobles de Ploujean à cause de sa femme Jeanne Foucault, dame de Lescolouarn et de l'Armorique, veuve en 1<sup>res</sup> nocces de Jean IV, seigneur de Langueouez, et tutrice de leur fils Gauvain, de Langueouez, seigneur dudit lieu, Lescolouarn, l'Armorique, le Bois de la Roche, etc...



Le sieur Pezron  
Le sieur de Guicaznou  
Le sieur Toulgoët  
Le sieur du Val

### Réformation 1543 — Nobles et Maisons

Keranroux, appartenant à Alain de la Forest  
Kerouriou, appartenant à Jacques Toulgoët  
Kergariou appartenant à Jean de Kergariou  
Le Beuzit (1), appartenant à Pierre Kersulguen  
Coëtmenguy, appartenant à Louis Trongoff  
Coëtmorvan appartenant à Yvon Pezron  
Kerscauff, appartenant à Jean Quintin, ne savent s'il est noble  
Kerozach, appartenant à François Quintin ne savent s'il est noble  
Coëtamour, ap. à François Quintin, dont ils ne savent l'extraction  
Trofeunténio, appartenant à Guillaume Guicaznou  
Coëtcongar, ap. à un gentilhomme de Tréguier duquel ne savent le nom (2)

L'Armorique au sieur de Lescoulouarn. Trois convenants nobles audit sieur de Lescoulouarn. Deux métairies et convenants nobles à Alain de la Forest.

Le texte de cette dernière réformation a dû nous parvenir tronqué, car elle omet plusieurs terres nobles, et non des moins importantes. Nous en donnerons plus bas une liste complète, classée par *fréries*, et en même temps nous essaierons, autant que le permettent nos renseignements, d'établir la succession des familles nobles possédées autrefois dans la paroisse. Nous les trouverons intimement mêlées aux rares événements historiques dont Ploujean a été le théâtre ; nous rechercherons les souvenirs de leur séjour, vieilles demeures déchuës où vécurent jadis de rudes et loyales générations, chapelles, écussons, croix armoriées, épaves du passé qu'il faut se hâter de recueillir avant leur imminente destruction. L'histoire de nos paroisses n'est et ne peut être que celle de leur noblesse ; on peut toujours la reconstituer à l'aide de mille documents épars dans les archives, les chartriers, les Armoriaux, mais pour écrire l'histoire du peuple, de ces bons paysans de Bretagne dont il nous serait pourtant si doux de retracer l'antique figure, il n'existe aucun élément, et des milliers d'individus ont vécu obscurément, ont souffert, sont morts sur la glèbe sans rien léguer d'eux-mêmes à la postérité qu'un peu de leur âme laborieuse et résignée. Ici, heureusement, les deux classes ne s'opposent pas, l'une arrogante et despotique, l'autre opprimée et servile. Les médiocres gentilshommes en sabots de nos campagnes n'avaient, non plus que leurs manoirs, rien de féodal, et tel gros fermier d'aujourd'hui mène une plus large existence que beaucoup de ces nobles dont l'épée, selon l'expression d'un écrivain, s'était courbée en faucille qui, mêlés à leurs métayers, vivant de la même vie, labouraient leurs terres et poussaient la charrue. Ils étaient comme des pères de famille au milieu de leurs vassaux, prenant part à leurs peines, servant de parrains aux enfants, assistant aux mariages, escortant les funérailles. Mais peu à peu ces vieilles

(1) *Ar Beuzit*, nom breton du manoir de la Boissière.

(2) Nous verrons plus loin que ce gentilhomme était Pierre Le Chevoir, seigneur de Coatélan, paroisse de Prat, évêché de Tréguier.

racés s'éteignirent ; les manoirs passèrent à des étrangers ou se concentrèrent en quelques lignées plus riches et plus hautaines, qui avaient déserté leur patrimoine ancestral pour la ville et la cour. Ainsi s'oblitéra et s'amoindrit le cordial respect, l'attachement profond voué par les paysans aux familles qui avaient été autrefois l'orgueil et l'honneur des paroisses.

Le territoire de Ploujean était partagé autrefois en dix fréries pour la collecte de la dime ecclésiastique. Ces fréries étaient celles de Kerilis ou du Bourg, de Keroch'hiou, de Trégoneze, de Kerbaul, de Poulhoat, de Kerdannot, du Mousteroü, de Coatgrall et de Kerscao. Depuis la Révolution, elles ont pris le nom de sections.

Le premier recteur connu de Ploujean se nommait Hervé Floch et vivait en 1509. Lors de l'attaque et du pillage de Mellaix par les Anglais en 1522, le recteur de Ploujean, Missire Jehan Periou, fut tué en défendant l'accès de Notre Dame du Mur, dont il était chapelain. Albert Le Grand rapporte qu'« ayant levé le pont de la porte de Notre-Dame, il monta dans la Tour, d'où à coup de mousquet il versa en poudre plusieurs des plus échauffez ; mais enfin il fut miré et tiré » (1) Parmi les successeurs de ce vaillant, on trouve M. Le Gac, en 1540, et M. Toulgoët, en 1545. M. l'abbé de Roquefeuil, aumônier de la prison, a bien voulu nous communiquer une intéressante prière qui se rapporte au rectorat de ce dernier. C'est le compte rendu en 1546 par « Augustin Bezvout et Jehan Kerirfin, procureurs de la fabrique de l'église paroissiale de Ploe Jehan », à l'Officiel et commissaire de l'archidiacre de Ploegastel. Ce compte, que nous analyserons brièvement, révèle l'état prospère du budget de la fabrique à cette époque.

Les fabriques se chargent d'abord de la somme de 212 livres 19 sols 3 demi-oboës, restant du précédent compte, puis ils énumèrent les « Rantes par deniers » c'est-à-dire en espèces, parmi lesquelles on relève : 12 deniers du sieur de la Boissière sur la maison de Kerozech.

2 sols 6 deniers de Jehan de Kergariou, seigneur de Kergariou, à cause de ses enterrements et enfeuz dans l'église et la chapelle de Notre Dame.

2 sols de nobles homs Jacques de Guengat et damoysselle Jehanne de Langueouez, seigneurs de Guengat et de Larmorique, sur un conveant au terroir de Kergollo qu'ils avaient eu par eschange de Jacques Toulgoët sieur de Kerochiou.

12 deniers de Alain de la Forest, seigneur de Keranroux, sur une maison et son courtil au terroir de Kerilis.

22 deniers du même à cause de certaines tombes et enterrements en l'église et la chapelle de Notre Dame, jadis à feu Alain le Mousteroü.

12 deniers de Laurens Nédellec pour son enterrement en la chapelle de Notre Dame

10 deniers dus par le même comme causayant de feu Jehan Guilloussou, dessus ses heritages à Kereuzen (Keryvon).

[1] Vie des Saints de Bretagne, cat. des Evêques de Tréguier, p. 335. éd. de 1659.



12 deniers de Philippe An Anelet à cause d'une tombe qui fut autrefois à Missire Hervé Floch, prebtre.

12 deniers de Thomas Lévyer et sa fame à cause de leur tombe.

12 deniers de Jacques de Penc'hoadic. Sr. dudit lieu à cause d'une tombe.

2 sols 40 deniers de Pierre de Kersulguen, Seigneur de la Boissière, héritier de feu Guyon Kersulgen, Sr. de Kerduté pour ses enterrements en lad. église.

12 deniers de la dame de Kernerchrovel (Crechonvel) pour ses enterrements en lad. église.

12 deniers de Jehan Perrot et Guillaume Jacob pour leurs enterrements.

6 deniers du sieur de Coatezlan à cause de sa feu compaigne, héritière de Coatcongar, causayante de maistre Jehan Kersulguen, Seigneur en son temps de la Boissière.

12 deniers de Jehan de Kergournadec'h Sr. de Kermoal, pour sa tombe en ladite église.

12 deniers de Messire Jehan Jacob, prebtre, pour sa tombe.

2 sols 6 deniers de Jehan Estienne, Sr. de Keranscoul, sur une estendue de terre appelée *an Rochquen*, située au terrouer de Penguern.

2 sols 6 deniers du même sur le même lieu, à cause de deux tombes qu'il eut des paroessiens dans l'église de Notre Dame.

Dans les « Rantes par froment » se remarquent diverses redevances de Pierre de Kersulguen, Sr. de la Boissière sur des héritaiges à Kerduté.

Du Sr. de Keranroux sur la piece de Coatgrall, et que les feus Srs de lad. piece ont d'ancienne fondation baillés à lad. église.

De Jacques Penc'hoadic, Sr dudit lieu sur ses héritaiges à Keredern.

De Jacques Toulgoët Sr. de Kerochiou.

De Jehan de Kergariou Sr. dudit lieu.

Du Sr. de Kernechoat dessus ses héritaiges.

De Nicholas Pezron, Sr. de Coatmorvan, pour son enterrement.

De Margaritte de Quélen, dame de Kergariou, à cause de ses enterrements qui furent autrefois à Jehan Marrec, sur le manoir de Kerguiniou.

Du Sr. de Traonfeuntunyou, sur son convenant à Keranbarz.

Du Sr. de Keranroux sur ses héritaiges à Kerilis, autrefois à feu Jehan le Mousterou, pour certains enterrements et tombes qu'il a en lad. église.

Du Sr de Goazbriend, héritier feu Nicholas Coatanlem, Sr en son temps de Keraudy, sur ses héritaiges à Kernuz et Atquibron (?) et sur le *Parc an Croas Plat* que feu Mr Jehan Kersulguen donna à l'église pour la placze de sa chapelle.

De Anne de Laulnay, feme feu Nicholas Lisay.

De Jacques Calloët. Sr de Lanidy, sur troys pieces de terre à Penguern.

Du Sr de Goazbriend sur une piece de terre à Kerdanneau.

Du Sr de Coskerou sur le lieu et manoir de Coskerou, qui apartint autrefois à feu Olivier de la Forest.

Du Sr de Kerenec, garde naturel de son fils procréé en feu Isabelle de Quélen, sur terres à Kerdanneau.

Du Sr de Keranroux, causayant du Sr de Coatgrall, pour un servicze annuel dans l'église.

Du Sr de Kergariou, comme legs de feu Mestre Jehan de Kergariou, seigneur dudit lieu.

De Margaritte de Quélen, dame de Kergariou.

De Pierre de Kersulguen, Sr de la Boissière, sur un convenant à Kerduté, pour une tombe et enfeu dans l'église, etc.

Dans les « mises et descharges » des procureurs de la fabrique se trouvent aussi certains articles intéressants.

... Payé pour réparer les alumages de ladite paroyse, compris six feilles rousisine, faczon, service et despand, 10 livres 10 sols.

... d'avoir payé à Raoul Maczon pour baloier les églises, fournir de joncs (1) et sonner le *couffrefeu* (couvre-feu) opvrir et fermer les huis des églises, aveq laver les vestements et purer les chandelliers, par marché 50 sols.

Item, d'avoir payé à Thomas Quemener, vitrier, la somme de sexante dix souz pour quatre paneaulx de vitre blanche faite en forme de losanges mis et sittiés en une fenestre et lumière qui donne clarté au chantereau (chœur) de ladite église, et à ung menuisier pour faire le boys 10 souz et à Thomas Corre 15 souz pour faire 14 barres de fer avecqc prolonger et dresser d'autres barres pour garnir et subscenter lad. fenestre.

... Deux corroyes pour ataicher les batans des deux cloches de l'église Notre Dame 4 deniers.

... Item, avoer payé 65 souz à Hervé Kgren, libraire, pour valoir et rabattre de la some de 6 livres pour laquelle avaient lesdites fabriques achepté ung livre appelé *antiffonyer* (antiphonaire) pour servir en ladite paroesse, et le demeurant qui est 55 souz ont les prebtres de ladite paroesse poyé et donné libéralement aux fabriques.

Item, aux frères de Cuburyen, par le comandements des paroessiens, deux quartiers froment.

Voici la suite des recteurs de Ploujean.

1570 — N... Ridou.

1572 à 1584 — Jean Jacob.

1584 à 15189 — Henry Pierre.

1590 — Simon Collonges, Il fit partie de la Chambre de la Sainte Union à Morlaix, et soutint par ses prédications le parti ligueur. Il mourut en 1594.

1595-1612 — François Le Levyer de Kerochiou. Il était également chanoine de Tréguier, prieur commendataire de St-Mathieu de Morlaix, archidiacre de Plougastel et prévost du Mur.

1612-1616 — Pierre Moign.

1616-1619. Guy Pinart, chanoine de Tréguier. Il mourut le 1 septembre 1619 et fut enterré dans l'église de St-Melaine.

<sup>1</sup> Les églises étaient alors jonchées de pailles et de roseaux sur lesquels s'agenouillaient ou s'asseyaient les fideles.



. . . 1640 — Christophe Le Cardinal. Il mourut le 16 septembre 1640, atteint par l'épidémie de peste qui ravageait alors la paroisse, et y fit périr 73 personnes.

1641-1645 — Christophe de Marcadé. Sous son rectorat, on plaça dans la pyramide de l'église la petite cloche, suivant les cérémonies ordonnées par l'Eglise. Elle fut nommée *Renée* par très illustres jeunes gens très nobles René de Goazbriand, chevalier (*miles torquatus*) et Anne du Parc, en présence d'un grand nombre de paroissiens, le 21 décembre 1643.

1648-1653 Yves Léon.

1655-1671 Yves du Parc, sieur de Kermoal. Il décéda le 5 juillet 1671, âgé de 43 ans, et fut inhumé le 6 dans l'église, officiant vénérable et discret Messire François Jagu, vicaire perpétuel de St-Mathieu, en présence d'écuyer Charles du Parc, sieur de Kerguinou, son frère, et de plusieurs autres parents.

1371-1683 — René-Yves Le Rouge, sieur de Pradelan qui fit faire les orgues de l'église. Il mourut le 23 juillet 1683, à l'âge de 44 ans, et son corps fut enterré sous le marche-pied du maître-autel.

1684-1717 — Jean-Baptiste Brénugat. Le 23 septembre 1695, il bénit la grande cloche de la paroisse ; elle fut nommée par noble homme Jean d'Alançon, sieur des Essarts, et demoiselle Marie-Anne Brénugat, dame de la Sauldraye, qui lui donnèrent les noms de *Jean-Marie-Anne*. Il décéda le 5 juin 1717, « après avoir reçu tous ses sacrements par le ministre de Missire F. Prigent, son curé, avec toute piété et résignation à la volonté divine, » âgé de 50 ans, et fut inhumé le 6 en présence des recteurs de Plouézoch, Garlan, Locquéholé et Saint-Melaine.

1717 à 1717 — Jean-Baptiste de Ploësquellec, sieur abbé du Carpont, précédemment recteur de Plésidy.

1727-1747 — Jacques-Louis de Keremar, bachelier de Sorbonne, décédé le 19 décembre 1746, à l'âge de 54 ans, et inhumé le 21 dans le cimetière.

1747-1748 — Pierre-Marie Balbezen.

1748-1750 — Guillaume Balbezen, frère, paraît-il, du précédent.

1750-1758 — Yves Mahé.

1758-1767 — Yves Jacq.

1768-1791 — François Bahezre de Lanlay. Il prit possession de la paroisse le 4 février 1768.

# I

## FRÉRIE DE KERILIS

Cette frérie contenait le bourg de Ploujean, tenu prochainement sous la juridiction de Bodister, l'église paroissiale, dédiée à Saint-Jean Baptiste, la chapelle de Notre Dame, le cimetière et son reliquaire, et enfin les maisons nobles de Penanguer, de Keranroux et des deux Kerédern.

L'église, qui n'a rien de monumental, est un édifice de diverses dates. La nef, formée de deux rangées de massives et courtes piles rectangulaires soutenant des arcades romanes très basses, remonte au moins au onzième siècle, si même elle n'est

pas antérieure aux invasions normandes. Un arc triomphal en ogive, surmonté extérieurement d'un clocheton, sépare cette nef du chœur, qui semble dater du quinzième siècle, avec son chevet droit percé d'une grande fenêtre centrale garnie d'une rose au tympan, et de deux petites baies latérales, et ses arceaux gothiques retombant sur des colonnes hexagones à chapiteaux.

Le clocher qui surmonte la façade ouest, flanquée de contreforts couronnés par des lanternons Renaissance, est accosté d'une tourelle ronde d'escalier et terminé par une flèche courtaude ; il fut construit en 1586. De la même date était le porche latéral, qui a été récemment refait, ainsi qu'une partie des murailles extérieures.

Le maître-autel, ouvrage moderne en bois sculpté, est surmonté à gauche d'une jolie Vierge-Mère du XVIII<sup>e</sup> siècle, bien drapée, tenant à la main une couronne de roses, et à droite d'un Saint-Jean-Baptiste de la même époque, vêtu d'une robe en poil de chameau, avec l'agneau couché à ses pieds. Les statues de Saint-Yves et de Saint-Antoine de Padoue se voient sur des consoles, de chaque côté du chœur.

L'autel latéral de gauche est dédié au Sacré Cœur dont l'image s'y trouve placée entre les figures de la Foi et de l'Espérance. Trois enfeus à arcature gothique pratiqués dans la muraille, abritent des bancs familiaux modernes dont le premier est décoré des armoiries de la famille Boudin de Tromelin (*une épée en pal entre deux étoiles*) et de sa devise : *Ad sidera tentat*. Ces enfeus dépendaient respectivement des terres de Keranroux, de Coatserc'hô et de Keredern.

L'autel de droite possède l'image vénérée de Notre Dame de Ploujean. très belle et très digne statue gothique de Vierge-Mère qui peut dater du XV<sup>e</sup> siècle. Un enfeu ogival, qui servait jadis de sépulture aux seigneurs du Launay, contient encore une dalle chargée de deux écussons martelés ; l'un d'eux est absolument fruste ; sur l'autre, on ne distingue qu'une *bordure engreslée* à la partie sénestre. Au pied du pilier voisin se voit dans le dallage une pierre offrant le blason de la famille de Goezbriand, qui portait : *d'azur à la fasce d'or*.

Dans la chapelle de Sainte-Anne, à droite, existent une statue de Saint-Pol, tenant l'épée et le livre, et des restes de sablières sculptées, qui se retrouvent également dans d'autres parties de l'église, présentant un enroulement fantastique de banderoles, de feuillages, de pampres, coupé çà et là de mascarons, de statuettes d'anges munis d'écussons ou de cartouches, de personnages grotesques. L'un de ceux-ci, en chemise, tient un marteau et un ciseau ; un autre semble occupé à se raser. On distingue, dans la frise de cette chapelle, deux écussons ; l'un aux armes des la Forest, *d'azur à six quintefeuilles d'or*, l'autre partie de la Forest et de Danglade : *d'azur au poignard d'argent en pal garni d'or, accosté vers le chef d'une étoile et d'un croissant d'argent*. J'ignore comment cette dernière famille, d'origine vannetaise, peut avoir ses armes dans l'église de Ploujean. Autrefois, la chapelle de Sainte-Anne dépendait des seigneurs de la Boissière du nom de Kersulguen ; la devise de cette famille se lit en caractères gothiques, sur le pignon extérieur, au-dessus de la fenêtre : *Laissez dire*.

La chapelle de gauche, dite des Trépassés, contient l'autel et les images de la Sainte Famille, ainsi que la statue de Saint Jacques et d'un autre saint sans caractéristique. On y voit le banc de feu le général Le Flô, surmonté de ses armoiries : *trois rencontres de cerf* et de sa devise : *Sounch hag gortoz* (Réfléchis et attends).



Au bas du collatéral de droite se trouvent les fonts baptismaux garnis d'un joli baldaquin de bois supporté par quatre colonnes torses enguirlandées de vignes chargées de raisins. L'inscription suivante est gravée sur la corniche :

*Faict du temps Jan Braouezecq et Jan Prigent, fabriques 1660.*

Les orgues, de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, ont quelques boiseries décorées de sculptures rudimentaires.

Dans la longère Nord de l'église, entre la porte latérale et le clocher, une inscription apprend que là repose le « chef de très vénérable et très respectable abbé de Lanlay, » né à la terre de Lanlay, paroisse de Plésidy, le 2 décembre 1722, mort à Ploujean le 22 mai 1793 ». M. François Bahezre de Lanlay avait courageusement refusé le serment en 1791, malgré les efforts et les dénonciations du procureur-syndic de la commune, M. Denis de Trobriant. Remplacé par un intrus, le citoyen Lucas, il ne quitta la paroisse qu'à la dernière extrémité, et fut arrêté en 1792 au château du Guerrand, d'où on le conduisit dans les prisons de Brest, puis dans celles de Saint-Lô. Il n'en sortit que pour s'en revenir mourir au milieu de ses ouailles, épuisé par les souffrances physiques et morales de sa captivité.

La chapelle de Notre Dame, située dans le cimetière, servait surtout aux sépultures ; lorsqu'elle fut démolie en 1809, on en exhuma une quantité considérable d'ossements. Les seigneurs de Kergariou y avaient leur tombe, où l'on retrouva, enfoncée dans une boîte de plomb, le cœur d'Alexandre de Kergariou, gouverneur de Morlaix, mort à Saint-Mathieu de Morlaix le mercredi des Rogations 6 mai 1592 et inhumé à Ploujean le 5 juillet suivant. Ce cœur fut rendu par M. de la Fruglaye, maire de Ploujean, à l'une des branches encore existantes de la famille de Kergariou. (1) La statue de Notre Dame de Ploujean orne aujourd'hui un autel sous le même vocable, dans l'église paroissiale.

Le reliquaire ou chapelle de Saint-Roch est une robuste construction en pierres de taille, aux pignons garnis de crochets et de pinacles, percée sur la façade d'une série de baies en plein cintre, séparées de petites colonnettes cylindriques. Il ne porte aucune date, mais doit remonter à la fin du seizième siècle. C'était un cénaculaire à autel intérieur, servant seulement pour conserver les *chefs* des défunts. On y voit une ancienne statue de Sainte Marguerite debout sur le dragon, une croix dans la main gauche.

L'église de Ploujean a souffert de ce vandalisme révolutionnaire, qui, malgré la position de notre province, y a sévi avec plus de fureur peut-être qu'au centre de la France, et dont nos édifices religieux gardent encore les affligeantes traces. De beaucoup de nos anciennes églises, il n'a guère survécu à la tourmente que l'édifice lui-même ; tout ce qui pouvait se briser, s'enlever, se détruire, a disparu, et si d'aventure, quelque chose avait échappé à cette dévastation méthodique, les recteurs et les fabriciens ont su depuis y mettre bon ordre. Ils n'existent plus, les vitraux aux somptueuses couleurs où brillaient les armoiries de la noblesse locale, où s'étaient fait peindre, agenouillés aux pieds de leurs saints patrons, les donateurs de la verrière, preux chevaliers vêtus d'acier et châtelaines en surcot d'hermines. Les écussons sculptés dans la pierre des consoles et des arcades ont été martelés ; on a brûlé les bancs seigneuriaux, rompus les pierres tombales, violé les sépultures, arraché à leur prison aérienne, pour en faire des sous ou des canons, les cloches séculaires de la paroisse. Quant à

1 V. G. Le Jean Histoire de Morlaix p. 197.

nos bons vieux saints bretons, taillés naïvement, avec talent parfois, avec verve toujours, en plein cœur de chêne ou en granit de nos falaises par quelque *imaygier*, ils ont fait place à ces langoureuses figures de plâtre étrangement bariolées que des maisons juives nous fabriquent à la grosse !

On conçoit donc quel puissant intérêt s'attache aux anciens titres qui font renaitre, telles que les virent nos aïeux, ces églises qui pleurent aujourd'hui tant d'irréparables pertes. Je dois à l'aimable et distingué hérauldiste qu'est M. de Bergevin communication d'un précieux document de ce genre, le « Proceix verbal des Prééminences de la paroisse de Ploujan (1) », comprenant celles de l'église et de la chapelle Notre Dame, relevées le 7 novembre 1679 par François Bouyn, seigneur de Rains, conseiller du Roy et maître ordinaire en sa chambre des Comptes de Bretagne. Cette pièce étant fort longue, et M. de Bergevin se proposant d'ailleurs de publier en entier, avec des notes, le curieux manuscrit d'où il a bien voulu l'extraire à mon intention, je me contenterai de l'analyser rapidement ici, en complétant ses indications par celles d'un autre titre de 1749 relatant les prééminences et droits honorifiques du marquis de Locmaria.

François Bouyn interrogea d'abord noble et discret Missire René Yves le Rouge, recteur, au sujet des prières nominales et des usurpations d'écussons, de bancs et de lizières dont il avait connaissance ; celui-ci répondit qu'il n'avait vu, depuis les huit ans qu'il était recteur, aucune innovation en son église, et qu'on ne disait les prières nominales pour aucun seigneur particulier, mais seulement pour le Roi et pour les bienfaiteurs de la paroisse. Ecuyer Charles du Parc, sieur de Kerguinou, fondé de pouvoirs du marquis de Locmaria, protesta contre cette déclaration au nom d'un arrêté de la cour du 26 juin 1671, maintenant ledit marquis de Locmaria dans les droits de fondateur de l'église, comme seigneur de Bodistér, et requit que les prières nominales fussent désormais dites à son intention.

La maîtresse vitre, garnie d'un vitrail colorié, se composait de 4 panneaux et d'une rose, au milieu de laquelle étaient les armes de France, et plus bas, celles de Bretagne, ainsi qu'un écusson vide surmonté d'une couronne ducal. Au dessous, se voyaient quatre écussons des armes de Goesbriand. *d'azur à la fasce d'or*, en alliance avec 1<sup>er</sup> de Coatredrez ; 2<sup>e</sup> de Boiséon ; 3<sup>e</sup> du Ponthou ; 4<sup>e</sup> de la Boissière-Plourin. Charles du Parc déclara que l'enlèvement de ces blasons aux frais du sieur de Goesbriand, avait été ordonné par arrêt de la Cour du 17 octobre 1673, pour, à leur place, être posées les armes des du Parc-Locmaria, seigneurs supérieurs de l'église et du fief.

Dans les panneaux étaient quatre *priantz*, avec des prie-Dieu aux armes de Goesbriand pleines et alliées à celle du Ponthou, de Toupin de Kervenniou et de la Boissière. Au bas du premier panneau, du côté de l'évangile, il y avait deux écussons aux armes des Mériadec de Grechonvel, *d'argent fretté d'azur, au lambel de gueules*, et des Kersulguen de la Boissière ; au bas du second, les armes des Quintin de Kerscau, *d'argent au lion de sable accomp. de 3 molettes, et d'un croissant en chef de même* ; au bas du troisième, celles des Le Lévyer de Kerochiou, *d'argent à la face d'azur surmontée d'une merlette de même et accomp. de 3 trèfles de gueules* ; au bas de la quatrième, un écusson mi-parti de Mériadec et de Trogoff.

La lizière du chœur et de la nef était chargée des armes de France, de Navarre et de Bretagne.

1 Mss. A-19 des Archives Départementales f. 144-149.

A gauche du maître-autel, au second pilier, sous l'image de Saint-Mandez, existaient un banc et une chaise aux armoiries des Kersulguen de la Boissière, et, au milieu du chœur, dans le sanctuaire, « une tombe eslevée armoyé de deux écussons des mesmes armes de la Boissière », parti de Mériadec et de Lanloup. Plus bas était un petit banc orné des armes alliées des Oriot et de le Borgne, appartenant aux héritiers du sieur du Runiou Oriot pour leur terre de Kerochiou.

Du même côté, dans la vitre de la chapelle de la Trinité (aujourd'hui du Sacré Cœur), on voyait deux écussons, l'un du Parc plein, *d'argent à trois jumelles de gueules*, l'autre au 1 de du Parc, au 2 de Huon du Herlan, au 3 de la Forest de Keranroux, appartenant au sieur du Parc Lézerdot pour sa terre de Keranroux, ainsi que l'enfeu adjacent, portant un *fretté*, qui est Guicaznou de Coatgrall, un bénitier aux armes des la Forest, et deux bancs armoriés joignant les balustres.

Le second enfeu appartenait au sieur de Tromeur le Diouguel, pour sa terre du Petit-Coatserhou, et le troisième, au sieur du Roudour le Bihan, pour sa terre de Keredern, avec un banc et, au dessus une petite fenêtre contenant un écusson parti de le Bihan et de la Forest. Dans la même chapelle était aussi un banc armorié, au sieur de Kersauson du Trévou pour sa terre de Trofeunteuniou.

Du côté de l'épître du grand autel, dans la vitre de la chapelle de St-Germain (aujourd'hui de la Ste-Vierge), vulgairement nommée la chapelle de la Boissière, se voyaient quatre écussons des armes des Mériadec de Crechonvel pleines et parti de Crechonvel et de Trogoff, et, sous la première arcade, un enfeu avec cinq écussons de la Boissière-Crechonvel ainsi qu'une tombe plate aux mêmes armes. En face de l'autel se trouvait un banc blasonné d'un *échiqueté*, armes des Kergournadech, au sieur Claude Allouin, marchand à Morlaix, pour sa terre de Kermoal. Y joignant, un autre banc aux sieur et dame de Kersauson du Trévou, et plus bas, contre le second pilier, un banc aux armes de Kersulguen avec une chaise de pierre armoriée de Mériadec. Au dessous de ce pilier, une tombe élevée appartenant au sieur de Goesbriand, et, à l'opposé, une voûte et enfeu dépendant de la terre du Launay, au sieur de Mousteroù Blanchard.

Du côté de l'évangile, dans une chapelle fermée dite du Sacrement (aujourd'hui des Trépassés), il y avait une lizière portant *d'argent au croissant de gueules accompagné de trois coquilles de même*, qui est le Moyné de Trévigny, et autres armes en alliance. Dans la vitre étaient deux écussons, l'un parti de Kergariou et d'un coupé de Quélen et de Guernisac, l'autre parti de Kergariou et de Quélenec. Les mêmes armes de Kergariou se voyaient encore sur les piédestaux de deux statues placées de chaque côté de l'autel et sur le pignon extérieur, et la chapelle appartenait au sieur de Kergariou de Lochrist (1) de sa terre de Kergariou.

Contre la clôture du chœur, du même côté, était un banc armorié de Toulcoet, aux du Runiou Oriot, avoisinant un autre banc au sieur de Lézerdaut du Parc. Au troisième pilier s'appuyait un autel armorié de deux écussons des armes de Guicaznou. Plus bas existaient deux lucarnes et une fenêtre, le tout sans armes, de même que les trois lucarnes qui éclairaient la nef à droite.

(1) Pierre Lollivier, seigneur de Lochrist, Saint-Maur, Kergariou, la Villeneuve, etc.

Du côté de l'épître se trouvait la chapelle de Saint-Sébastien (aujourd'hui Sainte-Anne), prohibitivement prétendue par le sieur de la Boissière de Kersulguen, et entourée d'une lizière de ses armes, *d'or au lion de gueules onglé et couronné de sable, au canton écartelé de gueules et d'or*, et alliances, lesquelles se voyaient aussi dans le vitrail sur le piédestal du saint, dans une petite rosace vitrée, et au dessus de la fenêtre. (1) En dehors contre le second pilier de la nef, un banc aux armes des la Forest appartenait aux sieur et dame de Kersauson du Trévou.

La fenêtre située au bas de l'église contenait trois écussons des armes de France et de Goesbriand ; un autre blason indistinct surmontait le portail ouvert au dessous.

L'inventaire de l'église achevé, François Bouyn procéda à celui de la chapelle Notre Dame, dont la maîtresse vitre, composée de 3 panneaux et 3 soufflets, renfermait dix écussons ; le premier, en supériorité, des armes de Bodister ou Dinan de Montafilant ; le 2 parti de Goesbriand et de Bodister, le 3 parti de Goesbriand et de Coatredrez, le 4 et le 5 de Guicaznou, *d'argent fretté d'azur* ; le 6 et le 7 de Coëtélan Collin écartelé de Guernisac et parti de Coatquis. Dans le panneau de gauche étaient deux figures de *priantz* portant sur leurs vêtements les armoiries alliées de Goesbriand et du Ponthou. Les trois autres écussons offrait le blason des Kersulguen, des Goesbriand, et de le Bihan du Roudour, parti de la Forest, « avec une devise en lettres gothiques au dessus ».

Contre le second pilier du côté de l'évangile était un banc armorié, dépendant de la terre de Kergariou, et contre le même pilier du côté opposé, un autre banc au sieur de Saint-Maure Lochrist, dépendant de la terre de Kergariou. Plus bas, à gauche, contre la clôture du chœur, existait un banc armorié de du Parc, appartenant aux héritiers du feu sieur de Gorrequer Denis, marchand à Morlaix, pour sa terre du Cosquérou ; en face, un autre banc sans armes. Le chœur et la nef étaient entourés d'une lizière des armes alternées de Kergariou et le Moyné de Trévigny, « desquelles armes il y a plusieurs autres écussons en bocze et en peinture ».

A gauche du maître autel se trouvait la chapelle de St-Yves, éclairée d'une vitre à deux panneaux et un soufflet, contenant trois écussons, (2) dont deux brisés, et le troisième mi-partie de Goesbriand et de Coatanlem. Devant l'autel, un banc armorié de Le Lévyer était prétendu par les héritiers du sieur du Runiou Oriot pour leur terre de Kerochiou-Lévyer. Plus bas, contre le troisième pilier du chœur s'appuyait un autre banc armorié des armes de Kergariou Lochrist, ainsi que l'autel placé en-dessus.

A droite du maître-autel, la chapelle de St-Michel possédait une vitre à un soufflet contenant un écusson en bannière des armes de Bretagne et deux panneaux portant deux écussons, l'un de Guicaznou plein, l'autre écartelé de Guicaznou, de Goesbriand et de Boiséon. En cette chapelle étaient deux voûtes ou enfeus aux armes de Guicaznou, avec, dans la seconde, un banc et deux tombes plates dépendant de Trofeunteuniou. En face, sous la première arcade du chœur, se voyait une tombe élevée blasonnée des armoiries de Kergariou.

(1) On lit, sur le pignon extérieur de cette chapelle, la devise des Kersulguen en caractères gothiques : *Laissez dire*.

2 En 1749, ce vitrail renfermait 4 écussons : 1° de Goesbriand plein ; 2° parti de Goesbriand et de la Marzelière ; 3° de Goesbriand plein ; 4° écartelé au 1 de Arel, au 2 de Tournemine, au 3 de Goesbriand, au 4 écartelé lui-même au 1 de Lesmais, au 2 de sable au lion d'argent, au 3 vairé d'argent et de gueules, au 4 de Boiséon.



Plus bas, dans la même aile droite, autre arcade et vitre non armoriée, au-dessus d'un banc timbré des armes de Kergournadech, au sieur Claude Allouin pour sa terre de Kermaal. A l'extérieur, sur le pignon du chevet, écusson de Goesbriand, et sur les murailles, quelques autres « qu'on a peine à distinguer, lesquels on attribue au sieur de Lochrist et qui sont en platte peinture ».

Enfin le reliquaire contenait un autel armorié de Kergariou, parti d'une fasce chargée de 3 étoiles ainsi que la vitre, et offrait plusieurs écussons en bosse et en peinture, attribués au sieur de Lochrist comme dépendant de la maison de Kergariou.

Deux constatations ressortent surtout de ce procès-verbal ; la première est l'usurpation par les Goesbriand, seigneurs de Kerantour et de l'Armorique en Ploujean, des prééminences des possesseurs du fief de Bodister, lequel, depuis son passage aux Dinan-Montafilant jusqu'à son acquêt par le marquis de Locmaria en 1638, n'appartint qu'à des familles étrangères à la région et même à la Bretagne, et conséquemment moins jalouses de leurs droits honorifiques que l'eussent été des seigneurs locaux. L'arrêt de la cour du 17 octobre 1673 mentionné plus haut, relatif à l'enlèvement des armes des Goesbriand de la maîtresse-vitre, ne fut d'ailleurs par mis à exécution, car en 1749 elles s'y voyaient encore. On constate aussi l'importance et le nombre des prééminences qui dépendaient de la terre de Kergariou, chapelle prohibitive, lizères extérieures et intérieures, banc, tombes élevées, etc., toutes prérogatives attestant l'ancienne puissance de cette maison.

Le poétique cimetière qui entourait l'église a disparu depuis quelques années. Certaines raisons d'hygiène et de commodité peuvent légitimer cette mesure ; néanmoins, nous regrettons le bouleversement du vieux champ des morts où tant de chrétiens reposaient sous les tertres moussus plantés de croix noires, au pied de la tour de granit dont les cloches chantèrent pour leur baptême et gémirent à leurs funérailles. Nul autre cimetière ne réalisait davantage le type parfait des humbles nécropoles tassées près de nos églises bretonnes que celui de Ploujean, avec son mur enligné, ses échalliers à pilastres, sa ceinture d'arbres, son reliquaire gothique, le fouillis de ses tombes dans l'herbe, sous la verdure, les dalles usées et frustes voisinant avec les marbres gravés d'or des riches fermiers, les humbles tumulus gazonnés avec les monuments des familles nobles ornés d'œuvres d'art comme ce beau groupe de Buors dont la blancheur s'accusait dans un angle, sur le caveau des de Nanteuil-le Flô.

Au sud du bourg s'étend le vaste domaine de Keranroux, bordé, dans sa partie inférieure, de belles prairies occupant l'ancien lit de la rivière et asséchées par le redressement du chenal au moyen d'une chaussée pour laquelle les Etats de Bretagne, réunis à Morlaix en 1772, votèrent 72.000 livres. Elles furent d'abord afféagées, puis acquises par le châtelain de Keranroux, M. de la Fruglaye, qui y découvrit nombre de troncs d'arbres mi-pétrifiés, enfouis dans les vases, les ruines d'un édifice gallo-romain en tuiles, et une fontaine entourée de pierres brutes.

La seigneurie de Keranroux appartenait en 1301 à Yvon de Keranroux, garde de la forêt de Cuburien pour Hervé V de Léon, et en 1427 à Ollivier Le Treut. L'année suivante, par acte sur vélin daté du pénultième jour de mai 1428, passé devant la cour de Lannion, Jehan Le Treut transporta à Olivier de Coatquis, à titre d'échange, son hôtel et manoir de Keranroux, bois, seigneurie, juridiction, provostée, rentes et obéissances et tous autres droits à lui appartenant en la châtellerie de Morlaix et en celle de Lanmeur.

En 1445, Keranroux avait passé à Jean Estienne, et en 1543 à Alain de la Forest, père d'Yves, marié à Catherine Marc'hec, fille et héritière du fameux Jean Marc'hec, seigneur de Guicquelleau, *ar dichenil dirol*, décapité en 1527 sur la grande place de Lesneven pour avoir assassiné son voisin Henry, seigneur de Penmarch, couronnant ainsi par un lâche guet-apens une vie d'excès de tous genres.

Leur fils Charles de la Forest, épousa Françoise de Kerc'hoent, dame du Herlan, dont Françoise de la Forest, héritière de Keranroux, Coatgrall, Herlan, etc., qui transmit ces terres aux du Parc en épousant vers 1600 François du Parc, seigneur de Lezversault, qui mourut le 26 mars 1629 au manoir de Guicquelleau, près Lesneven et fut inhumé le 30 dans la chapelle de Keranroux, en l'église de Ploujean.

Son fils aîné Ronan se maria à : Renée le Moyne ; 2<sup>e</sup> Renée le Cardinal, et décéda en 1636, laissant du second lit François du Parc, seigneur de Lezversault, né en 1629, mort en 1638, époux de Marie Olive de Clisson, dont deux fils, Olivier et Claude-Joseph. Olivier, maintenu en qualité d'écuyer et chevalier d'ancienne extraction par arrêt de la Chambre de la Réformation, le 10 juillet 1669 et qualifié dans un acte de baptême de 1691 de seigneur *marquis* de Lézerdault et de Keranroux, mourut à Paris vers 1695 capitaine de dragons et chevalier de St-Louis, sans avoir eu d'enfants de sa femme Jeanne Elisabeth de Kermel. Cette dame, liée avec la célèbre marquise de Maintenon, qui lui donna son portrait, fonda en 1699 dans son hôtel de Tréguier, l'institution des *Filles de Saint-Paul*, dites *Paulines*, qui avait pour but l'instruction des filles pauvres de la campagne, la visite des malheureux à domicile et la tenue des bureaux de charité. Mgr. Jégou de Quervilio, évêque de Tréguier, leur donna des constitutions, statuts et règlements, qu'il publia le 23 juin 1727. Ces Sœurs établirent des maisons en divers endroits, à Pontriex, à Pédernek, au Guerlesquin, où l'ancienne chapelle de leur couvent, dédiée à Saint Jean, est encore entretenue. Leur ordre a disparu à la Révolution (1).

Claude du Parc hérita de son frère aîné, et devint, par le décès sans hoirs de ce dernier, seigneur de Lezversault, Keranroux, Kergariou, Coatgrall, Coatmorvan, Herlan, Keraël, etc., Il épousa Charlotte Rogon de Carcaradec, et était en 1704 capitaine des milices garde-côtes de l'évêché de Tréguier. Il est mentionné comme suit au rôle de la capitation de 1703 ; — *le sieur du Lézardo du Parc, soixante livres ; quatre domestique, six livres*, et mourut le 15 mai 1707, âgé de 52 ans, à son manoir de Keranroux.

Joseph-Gabriel du Parc, comte de Lezerdot et de Keranroux, son fils, né en 1699, épousa d'abord Marie-Joseph de Kersulguen ; resté veuf en 1727, il se remaria à Marie-Anne-Gabrielle de Cleuz du Gage, et mourut jeune, n'ayant eu de celle-ci qu'un fils, Charles-Marie du Parc. Ce dernier devint en 1745 marquis de Locmaria et du Guerand, par le décès de son cousin Jean-Marie-François du Parc, dernier de la branche aînée. Possesseur d'un des plus riches patrimoines de Bretagne, il ne sut qu'en gaspiller follement à Paris, au milieu de fêtes et d'orgies, les magnifiques revenus, et mourut en 1769 d'une mort prématurée, sans enfants de sa femme Marie-Louise de Ploësquellec.

Plusieurs familles se disputèrent les débris de sa fortune, dont il avait institué légataire un du Parc de Kerret, de Guerlesquin, son habituel compagnon de plaisir. Les

V. p. 6  
-eb  
Rivière de  
p. 7

Quemper de Lanascot, entre autres, obtinrent le château et marquisat du Guerrand. Cependant, une grosse part du bien fit retour à sa tante Claude du Parc, qui vivait pauvrement à Morlaix, secourue dans sa détresse par Madame de la Fruglaye, née Sophie de Caradeuc, fille du fameux procureur général du Parlement de Bretagne Louis-René de Caradeuc de la Chalotais, auteur en 1761 du *Compte-Rendu des Constitutions des Jésuites*, dont la grand-mère maternelle était une du Parc de Pernanech, issue d'une branche cadette des du Parc Lezversault. Aussi reconnut elle les bontés de Mme de la Fruglaye en lui donnant immédiatement la terre de Keranroux et ses annexes.

L'ancien manoir fut remplacé, en 1773, par le château actuel, où vint alors résider la famille de la Fruglaye, et où mourut, le 3 octobre 1776, Messire Joseph Marie de la Fruglaye, seigneur de Kervers, âgé de 75 ans. Son petit-fils, M. Paul-Emile de la Fruglaye, né à Quimper en 1766 de François-Marie-Gabriel et de Sophie de Caradeuc, entra d'abord à l'École militaire et devint officier de dragons. Emigré en 1792, il lutta pour la cause royale en Belgique et sur le Rhin, puis tenta vainement d'arracher la fille de Louis XVI à la prison du Temple. Chargé par les princes d'une importante mission en Normandie, il faillit être fusillé comme espion par les royalistes, et ne dut la vie qu'à l'arrivée des lettres qui l'accréditaient près de M. de Frotté. Rentré en France en 1802, il se voua tout entier à ses entreprises de dessèchements et d'agriculture, à ses recherches minéralogiques. La Restauration le nomma chevalier de St-Louis, maréchal de camp, (général de brigade) en 1817, colonel de la Légion du Finistère, et l'appela à la Chambre des Députés, puis à la Chambre des Pairs. Après 1830, il reprit ses travaux et ses études favorites, et mourut en 1849 au château de Keranroux, « laissant, dit la *Biographie Bretonne*, la réputation méritée d'un homme d'une piété éclairée, d'une loyauté éprouvée, d'une bienfaisance qu'une fortune considérable lui permettait d'exercer largement. » « Une aménité continuelle, a écrit aussi Fréminville, tempère l'éclat du rang de ce noble général qui se plaît à déployer à Keranroux sa magnificence hospitalière, et de qui l'homme d'honneur, quels que soient son état et sa fortune, est toujours accueilli avec une égale distinction. »

De son mariage avec Mlle Carolinè Loz de Goasfroment, le général de la Fruglaye ne laissa que des filles, dont l'une, la pieuse et vénérée Mlle Maria de la Fruglaye, fut en 1834 la restauratrice de l'ancien couvent de Cuburien, où elle installa des religieuses de l'ordre des dames chanoinesses hospitalières de St-François. Mlle Caroline de la Fruglaye, sa sœur aînée, épousa le général Nicolas-Charles-Stanislas Nompère de Champagny (1) et lui apporta la terre de Keranroux, qui, depuis la mort, en 1898, de M. le comte Paul de Champagny, décédé sans enfants de son alliance avec Mlle de Sai-y de Kerampuil, appartient par succession à la famille de Gouyon de Beaufort.

Le château de Keranroux, restauré et remanié par M. Paul de Champagny, dont les armes, accolées à celles de sa femme, décorent le fronton, est assis à mi-pente d'une colline ombragée de futaies séculaires et domine l'un des coudes de la rivière de Morlaix, sorte de Rhin en miniature qui possède aussi ses bois, ses rochers, son monastère, ses châteaux, non de vieux burgs ruinés, perchés comme des aires d'aigles au sommet des hauteurs, mais de pimpants et vivants manoirs, montrant partout dans le feuillage les luisantes coiffures d'ardoise de leurs tourelles. Keranroux en est l'un des

(1) Mort le 4 mai 1863 à son château de Kerduel en Pleumeur-Bodou, à l'âge de 73 ans. Il était maréchal de camp, ancien aide-de-camp de S. A. R. Monseigneur le Dauphin et sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, chevalier de Saint-Louis et grand officier de la Légion d'honneur.

plus beaux, en tous cas le mieux situé, et nombre d'artistes ont reproduit le frais paysage qu'il anime, exquis surtout par les belles soirées printanières, lorsqu'un rayon attardé, filtrant à travers les ramures, en rosit encore la blanche façade, qu'une buée légère estompe dans les bas fonds le vert humide des prairies, et qu'au pied du château, sur la nappe à soupie du canal, glissent sans bruit les grandes voiles rouges des barques.

La chapelle, bel édifice construit par M. de la Fruglaye avec plusieurs rares variétés de pierres qu'il découvrit au cours de ses explorations géologiques en Bretagne, et qu'un habile mécanisme de son invention polissait et sciait au moulin même de Keranroux, contient un magnifique autel en marbre de Plounez, orné d'un tabernacle d'améthyste, et abrite les sépultures des derniers châtélains. Au-dessus, près d'un étang où l'eau brune dort dans sa coupe de verdure, sont les ruines de l'ancienne chapelle, dédiée à Notre-Dame de la Clarté, et jadis très vénérée des marins. On y a rassemblé un groupement de débris divers ; écussons armoriés aux armes des Barbier et des la Forest, parti d'un *vairé*, saints de granit, statuettes mutilées, et jusqu'au tombeau d'un chevalier étendu sur sa dalle funéraire, armé de toutes pièces, mains jointes sur la poitrine, *impériale* et cheveux bouffants du temps de Louis XIII. Ce mausolée, apporté du château de Penallan près Pontrieux, avait été érigé à Gilles de Lanoë, sieur du Couespeur, le Plessis et la Villefevre, fils de Jean de Lanoë, sieur de Couespeur, capitaine des troupes de la Ligue, et de Marguerite Le Véer, dame de Coetnevenoy, qu'il contraignit à l'épouser après avoir assassiné au château de Coetnevenoy son premier mari, Jean le Borgne, sieur de Kerfalais.

Le parc renferme, à son extrémité nord, la ferme modèle de Rozarmenez, créée par M. de Champagny et dont les étables possèdent les plus beaux échantillons de la race bovine qu'on puisse voir dans le pays.

Les seigneurs de Keranroux avaient des prééminences en l'église collégiale de N. D. du Mur à Morlaix. En 1679, on voyait dans la seconde vitre de l'autel de la Trinité du côté de l'évangile, un écusson écartelé au 1 de du Parc, au 4 de Huon du Herlan, au 2 de Clisson et au 3 de la Forest. Plus bas étaient les armes des la Forest surmontées d'un lambel, pleines et parti *d'hermines à la quintefeuille de gueules*, qui est le Voyer de Tréfaléan ou le Bihan de Krellon, « et dans ladite vitre sont plusieurs priantz et priantes armoyez des memes armes et au dessoulz est une arcade chargée de 2 écussons en bocze des memes armes... et dans ladite arcade il y a un banc... au dessoulz duquel il y a des tumbes armoyez ». Au dessous du pilier qui joignait la chaire à prêcher de la même église, était aussi un banc « appartenant au sieur de Lézersaut du Parc, armoyé de ses armes et de celles de Keranroux ». (1).

A la sortie du bourg, sur la route de Kerbaul, on rencontre deux vieilles et solides maisons du XVI<sup>e</sup> siècle, à pignons aigus et élevés, portes et fenêtres gothiques et escalier extérieur. Cette disposition de l'escalier faisant saillie sur la façade et formant, au niveau du premier étage, une petite terrasse abritée sous un auvent, se retrouve fréquemment dans les fermes anciennes de la commune.

Le hameau de Keredern, entre les chemins de l'Armorique et de Suciniou, était jadis formé de deux ou trois maisons nobles, dont il subsiste quelques vieux bâtiments à portes cintrées sans grand caractère. L'un des Keredern appartenait en 1427 à Jacques

(1) V. Mss. A-19 des Arch. Départ. Prém. de N. D. du Mur. f. 118-124.



de Pen'hoadic, seigneur dudit lieu en Guélan, et en 1540 à la même famille. Il passa ensuite aux la Forest du Roudour, puis aux Le Bihan par alliance.

Un autre Keredern était possédé, en 1678, par Maurice Guillouzeu, écuyer, sieur de Keredern, maire de Morlaix, qui prit en 1693 possession du gouvernement de la ville au nom du marquis Gédouin de la Dobiays. Au siècle suivant, cette terre devint la propriété d'une branche de la famille Denis de Trobriant établie à Plouigneau, et dont est issu un hardi marin, Jean-François Denis de Keredern, né vers 1730. Pilotin sur le *Caribou*, il s'empara, avec la chaloupe du bord, d'un corsaire anglais réfugié dans une crique à St-Domingue. Nommé en 1757 lieutenant de vaisseau pour sa belle conduite en diverses campagnes, il commandait en 1762 la corvette l'*Eclair*, sur laquelle il fut entouré, au large d'Aurigny, par plusieurs navires anglais, et contraint d'amener j'avillon après une défense héroïque. Échangé à la suite d'une assez longue captivité, il fit, en 1769 pour le compte de divers négociants de Nantes, une expédition sur la *Thétis*, à la côte d'Afrique et, en 1774, fut envoyé, sur la flûte l'*Etoile*, tirer vengeance des naturels de Bornéo, qui avaient massacré l'équipage de l'*Epreuve*, il détruisit cinquante bateaux chargés d'artillerie et ravagea les pêcheries des Malais, auxquels il tua et blessa plus de 200 hommes. Après avoir commandé, au combat d'Ouessant, le vaisseau de 50 canons l'*Amphion*, il mourut à Brest en 1780 capitaine de vaisseau et chevalier de St-Louis (1).

La famille Denis de Trobriant de Keredern existe encore ; elle a produit deux maréchaux de camp en 1825 et en 1835, dont l'un, baron de l'Empire, fut aide de camp du maréchal Davout, duc d'Eckmühl, qui lui prête dans ses mémoires des mots typiques. Il causait un jour avec un officier prussien, qui lui dit que les Français se battaient ordinairement pour de l'argent, et les Allemands pour l'honneur : — Parbleu ! s'écria Trobriant, chacun se bat pour ce qui lui manque. — En 1815, il fut envoyé vers le général prussien Thielman, qui avait autrefois combattu dans nos rangs, pour lui annoncer que l'armée venait de prendre la cocarde blanche. — Vous autres Français, dit Thielman, vous changez bien souvent de cocarde. — Il vaut mieux, Monsieur, changer de cocarde que de patrie.

On trouve encore un Keredern possédé vers 1669 par Messire Hiérosme ou Jérôme de Carné, seigneur de Keredern, époux à Saint-Melaine, le 28 novembre 1631, de demoiselle Catherine Harscouët, dame de Keromp, et maint nu écuyer d'ancienne extraction par arrêt du 1<sup>er</sup> juillet 1669. Il résidait à Plouénan et comparait en 1672 dans une revue passée par le duc de Chaulnes en qualité de maréchal de logis de la compagnie de cavalerie du marquis de Coatanfao. Son fils aîné, Jérôme de Carné, seigneur de Keredern, épousa Françoise de Pensornou. Le 9 mai 1719, ils marièrent à Ploujean leur fille Juliette-Françoise-Eléonore de Carné avec écuyer Pierre Balannet, sieur de Kerjégou, de la paroisse de St Melaine.

## FRÉRIE DE KEROCHIOU

Comme toutes les autres de Ploujean, la frérie de Kerochiou est ainsi nommée d'un de ses plus importants hameaux, groupé autour d'une vieille gentilhommière en rui-

nés, dans un petit vallon boisé et humide qui dévale à la rivière, en face du monastère de St-François. Ce manoir est un lourd bâtiment de 1563, aux murs jaunis, percés d'étroites fenêtres, de meurtrières, et garni d'une élégante lucarne gothique. Une tourelle carrée domine la cour, dans laquelle donne accès un grand portail, en ogive, offrant sur ses écussons les armoiries des anciens seigneurs du lieu, les Toulgoat, pleines et alliées avec celle des Forget (*trois croissants*) et des Porzpozen (*un lion*). Le calvaire de granit érigé au hameau de Penantraon pour signaler l'entrée de l'avenue du manoir, a été jeté bas, mais sur les débris de son croisillon, placé aujourd'hui au dessus du puits de la ferme voisine de Kervelléc, on relève encore trois écussons, l'un de Toulgoat plein, et les deux autres parti de Toulgoat et de Porzpozen. A ce propos, il y a lieu de remarquer une particularité curieuse : bien que Guy le Borgne et Courcy attribuent aux Toulgoat une seule quintefeuille, *d'or à la quintefeuille d'azur*, tous les blasons de Kerochiou offrent un écartelé aux 1 et 4 d'une quintefeuille, aux 2 et 3 d'une rose.

La famille de Porzpozen, qui possédait Kerochiou au quinzième siècle, le transmit aux Toulgoat, par le mariage en 1509, d'Alain Toulgoat, fils de Jacques et de Marguerite Forget, avec Annette de Porzpozen. Leur petit-fils Jean Toulgoat, écuyer, sieur de Kerochiou, Kervéguen, Cleuziou, épousa Madeleine de Kermabon ; de leurs enfants, deux filles seulement survécurent, dont l'aînée, Marie, héritière de Kerochiou et Kervéguen, épousa d'abord en 1615 Jean de Guernisac, sieur du Band, puis Pierre de Kergariou, sieur de Kergrist. Après avoir suivi la carrière des armes et s'être vaillamment conduit au siège de la Rochelle, il fut pourvu en 1638 de la charge de sénéchal de Morlaix, qu'il laissa en 1649 à son fils Jonathas, baptisé le 3 août 1624 à Ploujean, et marié à Renée-Mauricette Le Gouz. Ces derniers vendirent la terre de Kerochiou aux Oriot du Runiou, d'où elle a passé par alliance aux Haudeneau de Breugnon.

L'une des fermes du hameau de Kerochiou était aussi un manoir, possédé jadis par la famille Le Boutouiller. Françoise Le Boutouiller, dame de Keromnès en Carantec et de Kerochiou, épousa vers 1500 François de Boiséon, sieur du Guerrand. En 1573, cette terre appartenait à Jean Le Lévyer, sieur de Kerochiou, maire de Morlaix, qui devint en 1588 conseiller au Parlement. L'année suivante il fut du nombre des « députés par le corps de la ville pour délibérer et ordonner sur ses affaires », et un registre conservé aux archives de Morlaix nous donne quelques détails sur le rôle qu'il joua pendant le règne de la *Sainte-Union* dans notre cité. Le 13 décembre 1589, il reçut mission de veiller au transport des poudres et munitions achetées par le procureur. Le 3 Janvier 1590, on le chargea de contraindre le procureur et le miseur à rendre leurs comptes. Le 11 février, il fit prisonnier un prêtre royaliste nommé Poulquinan et le rançonna à 92 écus ; la ville s'arrogea d'abord le tiers de cette somme, mais en considération des services de Jean Le Lévyer, de sa *bonne volonté* pour la ville et du malheur de son fils capturé par les royaux, elle le lui rendit peu après. On l'envoya plus tard, en qualité de commandant de 50 arquebusiers, rejoindre à Plestin les troupes qui se rendaient au siège du château de Tonquédec ; plus heureux que la plupart de ses compagnons, il put échapper au désastre que la garnison de Tonquédec infligea aux ligueurs.

Jean Le Lévyer acquit vers 1600 la terre haute justicière de Rosampoul, en Plougonven, mise en vente par suite de la ruine de l'ancien gouverneur ligueur de Morlaix, François de Carné. Il disparut en 1627 dans des circonstances restées mystérieuses. Un arrêt du conseil privé du Roi, daté du 18 décembre 1826, portant prise de corps contre Maître Jean Le Lévyer, conseiller honoraire au Parlement de Bretagne, fut mis à exécution par M. Charles de Machault maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi, qui enleva nuitamment son prisonnier et le conduisit à la Bastille. Le Parlement de Rennes, saisi de l'incident « fit de grandes démonstrations de mescontentement », envoya le prévôt poursuivre le carrosse qui emportait le vieux magistrat, et fit sonner le tocsin par les communes, le tout en vain. Jean Le Lévyer mourut-il à la Bastille ou fut-il même exécuté ? Toujours est-il qu'il était mort en 1629, car on trouve à cette date Françoise de Talhouët, sa veuve, remariée à un Bussy d'Amboise. (1)

Le manoir de Kerochiou-Lévyer, acquis comme son voisin par les Oriot du Runiou, fut aussi transmis aux Haudeneau de Breugnon. Il se trouvait tout près du hameau de Penantraon, et il en subsiste un corps de logis à portes ogivales et fenêtres à meneaux, ainsi qu'une enceinte de vieilles murailles.

En face de la croix de mission existe aussi une ancienne maison datée de 1618, et qui semble avoir été une chapelle. Avant son aménagement en lieu d'habitation, on y voyait, paraît-il, le bénitier à la porte du pignon nord.

La frérie de Kerochiou possédait encore une autre chapelle, dite de Saint Kirio ou Quirion. On regarde généralement ce saint comme étant le même que Saint Guirec, patron de Locquirec et de Perros-Guirec. Cependant, l'*Annuaire de Bretagne* de 1897 en fait un personnage différent de ce dernier, et le mentionne à la date du 9 juillet comme évêque et confesseur, invoqué pour la guérison des plaies et panaris. De sa chapelle, petit édifice bâti au versant de la colline, au-dessus de cette berge vaseuse qu'on nommait la Palue de St-Kirio, il ne reste plus que quelques pans de murs enlerrés sur une esplanade où coule encore la fontaine consacrée, par sa rigole de granit, jusqu'au doué ombragé de vieux frênes. Le 28 octobre 1646, on y avait célébré le mariage de Messire François de Kermabon, avec demoiselle Gilette Corbel, dame de Kerochiou, et, le 10 juin 1694, celui de Messire François Faget, sieur de St-Julien, de la paroisse de Plouézoc'h, fils de Messire Pierre Faget et de demoiselle Françoise Testas de Gesne, et de demoiselle Marie de Penfeunteuniou, fille de Messire Mathurin de Penfeunteuniou, et de dame Marie le Marant, sieur et dame de la Villeneuve. Quelques années plus tard, François Faget était capitaine de grenadiers au régiment de l'Île de France.

Malgré la ruine de sa chapelle, Saint-Kirio est toujours vénéré dans le pays, et l'on continue à jeter dans sa fontaine des sous, des épingles ou des clous pour obtenir la guérison des furoncles, paupières malades, etc. Une vieille mendiante de Morlaix y va même en pèlerinage pour autrui.

L'esplanade de Saint Kirio est bordée au sud par l'enclos de Roc'h ar Brini (la Roche aux Corbeaux) gracieuse villa bâtie sur un point dominant la vallée et dont les faitages aigus émergent au-dessus d'un parc planté d'essences diverses, dans une ravissante situation. Ce manoir a été fondé par M. Edouard Corbière, l'armateur et écrivain bien connu, né à Brest le 1<sup>er</sup> avril 1793, mort à Morlaix le 27 septembre 1875, après une existence mouvementée où, au début, il avait été fait prisonnier de guerre, comme

aspirant de 2<sup>e</sup> classe, et interné sur les affreux pontons de Tiverton, en 1811. Obligé de quitter la marine lors de « l'épuration » de 1816, à cause de ses opinions libérales, il se fit journaliste, d'abord à Brest, puis au Havre, voyagea aux Antilles et commença par le *Négrier* (1832) la série des fameux romans maritimes où déborde toute la verve de son âpre et vigoureux talent. Tout en se livrant à ces travaux littéraires, M. Corbière contribua à la création de la Compagnie du Finistère, formée pour le service du Havre à Morlaix par le bateau à vapeur le *Morlaisien*, à qui notre ville fit, en 1840, un accueil triomphal, et vint se fixer à Morlaix en 1842 pour diriger le service des transports. En avril 1843, il épousa Mlle Puyo, fille d'un de ses meilleurs amis d'enfance, et deux ans plus tard, fit ses adieux à la littérature par son roman de *Cric-Crac*.

Membre, puis président de la Chambre de Commerce de Morlaix, M. Corbière coopéra activement à tous les travaux de cette assemblée et publia divers mémoires sur des questions de commerce maritime. En 1851, il fonda la société des régates de Morlaix et fut, en 1855, le promoteur de l'établissement du Pont tournant. Il était depuis 1831 chevalier de la Légion d'honneur. La propriété de Roc'h ar Brini appartient aujourd'hui à sa fille, Madame Le Vacher.

Le hameau voisin du Rest contient une vieille maison manale à tournure de manoir, lucarne de pierre et cour naguère close, possédée en 1606 par Nicolas des Portes, sieur du Rest, capitaine du vaisseau et plus tard par la famille Blanchard.

A quelque distance sur le versant de l'étroit et frais vallon où coule le ruisseau de l'Armorique, est Kergollo, chétive gentilhommière d'autrefois, épaulée d'une massive tourelle ronde. Nous en ignorons les anciens possesseurs.

## FRÉRIE DE TRÉGONEZRE

Cette frérie est ainsi nommée de la colline qui forme le point culminant de Ploujean et que la nature a dressée si à propos, à l'extrémité de la commune, au confluent des rivières de Morlaix et du Dourdu, ainsi qu'un écran protecteur contre les vents et les bourrasques de la Manche. De sa crête déchirée, couverte de bruyères et de landes fauves, à 95 mètres d'altitude, le regard embrasse, de Plougasnou à Lambader, de l'Île de Batz à Sizun, un immense et magnifique panorama. Il plonge d'abord et s'arrête longtemps, invinciblement, sur la belle nappe bleue du golfe, glacée d'argent, veinée de stries miroitantes ou laiteuses, assoupie dans son cadre de hautes terres verdoyantes et de promontoires s'enlevant en silhouettes d'ombre sur les lointains brumeux où meurent les deux pâles azurs du ciel et des flots, puis il suit le sévère profil des plateaux du Léon qui s'étagent en arrière-plans successifs, plane sur un vaste cirque creusé de vallons, bosselé de coteaux, se heurte à la chaîne nue des montagnes d'Arrée, dont les longues et violettes ondulations barrent l'horizon du sud, et glissant sur l'arête infléchie des *meziou* trégorrois, revient de nouveau se perdre dans la douce splendeur de la mer. C'est elle surtout qui fait le charme de ce magique paysage, et l'œil s'attarde à suivre les barques de pêches bercées sur la houle autour des îles, au pied du château du Taureau, ce vieux gardien de notre rade qui, malgré ses embrasures vides et ses plateformes désertes, semble encore continuer sa faction séculaire.



Dressée en face de l'océan comme la proue d'un navire, la montagne de Trégonezre drape ses flancs d'un manteau d'épaisses futaies, et la vague vient y mourir sous l'ombre des sapins et des chênes. Parmi les manoirs qui se cachent, à l'abri du vent, dans les replis de ses pentes boisées, est celui de l'Armorique, jadis la plus importante terre de toute la paroisse. Outre leur droit de haute, basse et moyenne justice, les seigneurs du lieu étaient encore, de par ce fief, inféodés de la charge de prévôts de Morlaix, et avaient droit à la septième partie des *déboirs et coutumes des foires de la ville*, pendant toute la durée desquelles le sénéchal leur confiait les verges de la justice, symbole de son pouvoir, et les investissait du gouvernement de la cité, avec juridiction plénière sur les habitants. (1)

Ces charges à gage, c'est à-dire attachés à une terre seigneuriale, n'étaient point rares autrefois en Bretagne, avant la réunion de notre province à la France. Si le titulaire s'acquittait mal de ses fonctions, son domaine était saisi par les officiers ducaux, et servait de garantie aux pénalités fiscales encourues par lui.

Albert le Grand rapporte, au sujet de l'Armorique, une tradition intéressante, quoiqu'gravement altérée. D'après lui, c'est là qu'aurait débarqué, en 382, le Romain Flavius Maximus, venu de Grande Bretagne avec une armée pour conquérir la Gaule et s'y tailler un empire. Sans s'arrêter même à discuter l'hypothèse du passage de Maxime à l'Armorique, puisque d'après l'historien contemporain Zozime, sa descente eut lieu à l'embouchure du Rhin, il ne faut voir dans cette tradition qu'un souvenir confus de l'arrivée sur nos côtes, au sixième siècle, d'une de ces bandes d'émigrants insulaires chassés de leur pays par les hordes saxonnes. Pendant que les exilés s'établissaient à leur gré, par les halliers et les bois, leur *tyern*, pour arrêter les attaques toujours possibles des pirates du nord, barra cette trouée à laquelle sa position sur le rivage fit donner le nom de l'Armorique.

Le fief de l'Armorique paraît être un débris du beau partage accordé par Charles de Dinan, sire de Montafilant et de Bodister, à son cadet Jouhan de Dinan, époux de Philippe du Guesclin, sœur du célèbre connétable : « Se lit en certaines enquestes, dit une ancienne généalogie de la maison de Lannion, que ledit Jouhan de Dinan... avoit eu en partage les terres et seigneuries de Plogano et de Bodister, mais il n'en jouist ny ses enfants et successeurs, parce que les officiers de son aïné recouvrèrent et emblèrent les lettres dudit partage ».

Il ne laissa qu'une fille, Anne de Dinan, dame de l'Armorique, mariée à Yvon Foucault, seigneur de Lescoulouarn. Leur fils Eon Foucault, seigneur de Lescoulouarn et de l'Armorique, capitaine de *Conq* (Concarneau) en 1413, chevalier en 1420 dans l'armée levée contre les Penthivèrre, fut l'aïeul de Yves Foucault, seigneur des mêmes lieux, banneret aux Etats de Bretagne en 1455 et sergent féodé de Morlaix aux Etats de 1462. La famille Foucault s'est fondue dans Languévez, puis Talhouët et Guengat, et la terre de l'Armorique a été vendue vers 1550, par Jacques de Guengat et sa femme Marie-Jeanne de Talhouët, seigneur et dame de Lescoulouarn : à Yves de Goesbriand, seigneur dudit lieu, capitaine de Morlaix en 1558, dont les descendants se qualifiaient de barons de l'Armorique et disputaient aux marquis de Locmaria les premières préminences de l'église de Ploujean, où ils avaient une tombe haute et plusieurs écussons et effigies de *priants* dans les vitraux peints.

1. V. Hist de Morlaix de Daumesnil éd. Allier, p. 196-198.

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, l'Armorique passa par acquêt à la famille Carré. Elle a depuis appartenu aux Minihy du Rumen, Mauduit du Plessis, de Maczon, Guillemot de la Villebiot et enfin de Lugré.

Le donjon primitif de la seigneurie devait couronner un monticule escarpé, formant promontoire sur le vallon, et terminé par une étroite plate-forme rocheuse. L'ancien manoir, construit au XVI<sup>e</sup> siècle, est ruiné et converti en ferme ; on y remarque surtout le portail de la cour, à portes cavalière et piétonne pratiquées dans une solide muraille revêtue de pierres de tailles ; derrière la maison s'étend un vaste jardin, à l'angle nord duquel fait saillie un pavillon carré. Des chênes et des hêtres centenaires jettent sur les vieilles murailles enlaidies et croulantes l'ombre mouvante de leur feuillage, au travers duquel on voit, dans l'échappée du vallon, briller la nappe bleue du golfe et glisser les voiles pourpres des pêcheurs de Locquenolé. Un manoir moderne, construit et habité par la famille de Lugré, s'élève à la lisière du bois, regardant la rade de sa façade à tourelles.

Sur le versant est de la montagne de Trégonezre s'étagent de hautes futaies qui enveloppent et cachent l'ancien manoir de Suciniou, type délicieux de gentilhomme bretonne si bien enfouie dans le feuillage qu'à grand-peine en émergent les girouettes de ses tourelles. Une magnifique avenue de hêtres nous conduit au portail de la cour, appuyé à une petite chapelle au toit plaqué de mousses vertes. L'édifice principal, flanqué de deux tours rondes et d'un pavillon revêtu de lierre et de vigne vierge, date du XVII<sup>e</sup> siècle, mais il a subi bien des mutilations.

Dans la chapelle se lit cette inscription, imprimée sur une feuille de parchemin encadrée :

« Cette chapelle a été bénite par Noble Messire Jean du Parc, Recteur de Ploujean, dédiée à N. D. de Grace par permission de Mgr Baltazar Grangier, évêque et Comte de Tréguier le 19 may 1661, jour de M. St-Yves, fondée par Noble Homme Julien Bélin et Dlle Françoise Coroller, Sr et Dame de la Furtays, pour y dire la messe toutes les fêtes et dimanches de l'année, fors excepté les jours de Pâques, Pentecôtes, la Toussaint, Noël, et jour de la dédicace de la paroisse. »

L'autel, surmonté des statues de Saint-Bernard et de Saint-Yves, est orné d'un ancien tableau sur toile de bonne facture, quoique dégradé. Cette toile représente une petite fille vêtue de blanc, agenouillée sur un coussin, entre Saint-François, en costume de cordelier, et Saint-Julien, en seigneur Louis XIII, l'épée au côté. Au-dessus paraît sur les nuages une Vierge-Mère escortée d'anges dont l'un tient un cartel portant ces mots : *Nostre-Dame de Grâce*.

La fillette figurée sur ce tableau est Françoise Coroller, fille de Julien Bellin, sieur de la Furtays, riche banquier morlaisien, entourée de son saint patron et de celui de son père, à l'intercession desquels elle dut une guérison quasi-miraculeuse. Née le 26 décembre 1651, elle avait quatre ans lorsque fut exécuté ce tableau, signé : *du Pré Noblet f. 1656* (1). A douze ans, la petite *penherez* de Suciniou épousa le sénéchal de

(1) Jacques Noblet, sieur du Pré, était Morlaisien. Il épousa 1<sup>o</sup> le 2 Juillet 1643, à St-Melaine, Marie Colas, dame du Roslan, et 2<sup>o</sup>, à St-Mathieu, Catherine Blanchard, le 15 août 1661. Il mourut à St-Melaine le 2 Juin 1662, âgé de 50 ans, et fut inhumé dans l'église. Son acte de décès le qualifie d'« excellent peintre ».

Morlaix, Jean Crouézé, sieur de la Maillardière, le 7 février 1664. Leur fille Marie Geneviève Crouézé, mariée en 1702 à Alexandre Chrestien, seigneur de la Masse, apporta dans cette famille la terre de Suciniou. Un cadran solaire posé sur le parapet de la terrasse offre encore les armoiries d'Alexandre Chrestien : *une fasces accompagnée de trois casques de profil*, accolées à celles de sa seconde femme Louise de Kerrerault, qu'il avait épousée en 1705 : *un fretté brisé d'une fleur de lys*.

Après la mort, vers 1785, de Messire Pierre-Alexandre Chrestien de la Masse, ancien major d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, décédé sans postérité de sa femme Marie-Estienne Quemeneur, le manoir de Suciniou passa par héritage aux Ploësquellec de Kerprovost, sur lesquels le saisit la Révolution.

Mis en vente comme lieu national, Suciniou fut acquis par le capitaine de vaisseau en retraite Charles Cornic, le fameux corsaire morlaisien, qui, résidant à Bordeaux depuis 1761, et nommé colonel général de l'artillerie de cette ville, avait dû la quitter en 1793, lorsque le féroce proconsul Tallien y vint, selon son expression « couper la tête des meneurs et saigner la bourse des riches égoïstes ».

Il ne rentre pas dans notre plan de retracer tout au long, une fois de plus, la vie de notre vaillant compatriote, de ce Cornic dont un autre Morlaisien, Emile Souvestre, a le premier, dans ses *Chroniques de la Mer*, dégagé des brumes du passé et de la légende la mâle physionomie. Contentons-nous donc de saluer en passant le paisible manoir où s'abrita l'active et verte vieillesse de l'intrépide *Officier bleu*, du héros de la *Félicité* et du *Protée*, du sauveteur de l'Isle-Saint-Georges, où les toiles du peintre brestois Gilbert retracent ses grandes actions.

Pendant une dizaine d'années, Cornic vécut à Suciniou avec une famille de paysans qu'il y avait accueillie, et son historien ému, M. Charles Alexandre, nous décrit ainsi ses journées, toutes semblables, vouées au devoir et au labeur.

Le matin, il descendait par la colline et se rendait à son magasin, robuste et massif édifice qu'on peut voir encore au dessous de l'Armorique, échoué sur la grève comme une barque abandonnée. Il y réunissait tous les enfants du voisinage, leur faisait l'école de la marine, les conduisait en rade sur son bateau, leur enseignait pratiquement ce dur et viril métier qu'il avait tant aimé lui-même. De retour au manoir, il montait à sa chambrette des mansardes et assis à sa table, près de la fenêtre par laquelle il voyait la mer briller dans le feuillage et des voiles blanches ou roses glisser à travers les ramures frémissantes, il écrivait ses notices, ses mémoires sur ce beau golfe qu'il regardait comme un trésor pour notre marine, dont il aurait voulu faire un port de refuge, une embuscade sûre et redoutable d'où nos corsaires eussent guetté le passage des navires chargés des richesses de l'Inde ou des Antilles.

Le soir enfin dans la grande salle, assis sur son fauteuil, au coin de la cheminée de pierre, il causait longuement avec ses commensaux, s'intéressant à leurs labeurs, à leurs récits, tout en buvant son habituelle tasse de thé, puis l'heure du repos venue, il s'endormait dans son hamac.

Très charitable, d'une bonté brusque et ronde, il secourait la misère par le travail, en occupant de nombreux ouvriers à ses constructions, à ses chantiers, aux murailles

de son parc. Aux jours du pardon, sous l'avenue, il se plaisait à parcourir la foule endimanchée et joyeuse, et lui ouvrait, pour danser, la salle du manoir. Les infirmes, les malades des environs recevaient de lui du bouillon, de la viande, des vêtements.

Ainsi se passèrent, obscures et bienfaisantes, les dernières années de cette noble existence. Quelques séjours à Morlaix, chez ses parents, de fréquentes visites à son frère Mathurin Cornic, qui résidait de l'autre côté de la rade, au manoir de Coatilès, en animèrent seules l'heureuse monotonie. Cornic aimait tendrement son frère, aide patient de ses travaux, confident de ses patriotiques études ; aussi sa mort fut-elle pour lui un coup terrible. Il quitta tristement Suciniou et la mer, et revint à Morlaix, où il mourut peu de temps après, le 12 septembre 1809, à l'âge de 78 ans.

Son nom, sa gloire s'oublièrent vite, et selon l'expression d'Emile Souvestre, un siècle entier marcha sans la voir, sur cette pièce d'or cachée dans la poussière. On ne saurait donc trop louer l'initiative de ceux qui ont mis fin à ce déplorable oubli, et dressé sur une des places de notre ville l'énergique et mâle image du héros trop longtemps méconnu.

Dans la chapelle du manoir avait été célébré, le 2 juillet 1768, le mariage de noble maître Ronan-Jacques-François Landois, sieur de Kerderrien, notaire royal et procureur au siège et sénéchaussée de Morlaix, fils de Guy Landois, sieur du Clémur, et de Françoise-Louise de Kersaon ; et de Marie-Thérèse Gabrielle de Tréménec, fille de défunts écuyer François de Tréménec et de Jeanne-Renée Jouan, originaire de Carnoët, en présence de Messire Pierre-Alexandre Chrétien de la Masse, chevalier, seigneur de Suciniou et de sa femme Marie Etienne Quémeneur, dame de la Masse.

La propriété de Suciniou appartient aujourd'hui à une petite nièce de Cornic, Madame Alexandre, veuve d'un poète et littérateur morlaisien fort distingué, M. Charles Alexandre, qui fut secrétaire de Lamartine et représentant du peuple en 1848. Les souvenirs de l'harmonieux chanteur d'Elvire et de Jocelyn, bustes, livres, esquisses, se mêlent dans le manoir à ceux du rude corsaire, portrait, panoplies de sabres et de pistolets d'abordage, et tableaux retraçant ses plus glorieuses actions : le combat de la frégate la *Félicité* contre un vaisseau, une frégate et une corvette britanniques, en 1758 ; la prise du vaisseau anglais l'*Ajax* par le vaisseau le *Protée*, en 1761 ; l'inondation de la Garonne, en 1770, pendant laquelle Cornic arracha 600 personnes à la mort et les nourrit plusieurs jours.

Outre le manoir de Suciniou, il existait encore deux ou trois autres maisons nobles du même nom, formées par les vieilles fermes à pignons aigus et fenêtres étroites qui s'élèvent à l'ouest, sur la lisière du bois. L'une d'elle appartenait vers 1560 à Jean Nouël, sieur de Kermorvan en Plouigneau, aïeul de Martin Nouel, sieur de Suciniou, qui acquit en 1602, pour la somme de 48 livres, la ferme du droit d'*ancrage* dans le port de Morlaix. Il fut nommé enseigne du château du Taureau le 18 novembre 1604.

De son mariage avec Gratiennne Nocher, *alias* Nauchair, issurent plusieurs enfants baptisés à St-Melaine et à St-Mathieu de Morlaix de 1609 à 1614. Le dernier était Vincent Nouel, Sieur de Suciniou, époux de Marie de l'Estang, laquelle mourut à Suciniou le 15 novembre 1680 et fut inhumée dans l'église de Ploujean. Avec leur fils Vincent,



sieur de Suciniou, décédé à St-Melaine de Morlaix, le 29 mars 1680, à l'âge de 27 ans, s'éteignit cette branche des Nouel.

On trouve aussi un Guillaume Nouel, époux de Marguerite Hert, habitant Saint-Martin de Morlaix, et qualifié de sieur de Suciniou depuis 1616 jusqu'à sa mort, survenue le 22 avril 1642. Il laissa plusieurs enfants, entre autres Marguerite Nouel, mariée le 21 Juin 1630 à Yves Le Minihiy, sieur du Mesguen.

Vers 1615 vivait également à St-Melaine Yves Cam, sieur de Suciniou, époux de Marguerite Bidégan. En 1697, noble homme Yves d'Alancon, avocat au Parlement, se qualifie dans un acte de baptême à Ploujean de sieur de Suchuniou et de Traonézé.

Dans une garenne située au nord-est de l'observatoire bâti sur l'une des crêtes de la montagne, des ouvriers ont découvert, il y a quelques années, en extrayant du sable, un très curieux groupement de petites cellules rondes, creusées dans la roche friable, et reliées entre elles par d'étroits passages qu'on ne peut franchir qu'en rampant. Plusieurs de ces chambres souterraines ont été détruites, mais il en subsiste encore quatre ou cinq, et l'on distingue l'ouverture de quelques autres non encore dégagées. Des fouilles pratiquées à diverses reprises dans ces alvéoles nous ont donné de nombreux fragments de poterie brunâtre et grossière, des morceaux de terre cuite et de clayonnage en abondance, une petite coupe ou cupule en poterie noire, des instruments et armes de pierre, parmi lesquels un gros galet cylindrique de quartz, deux hachettes, un grattoir de quartz à arêtes tranchantes, des percuteurs en grès ou en diorite, un petit morceau de fer, etc. A peu près tous les outils exhumés par nous sont formés d'un granit à gros grains, mélangé de cristaux, assez dur, mais peu susceptible de taille régulière ni d'arêtes vives.

On connaît dans le Finistère plusieurs autres chambres souterraines du même genre, notamment à Rugéré en Plouvorn, à la Tourelle, en Ergué-Armel, à Kerlouët, en Landivisiau, à Trégourez, à Pont-Croix. Certaines semblent dater d'une époque très reculée, antérieure à l'âge de bronze, mais dans d'autres on a trouvé des objets gallo-romains. Il serait à souhaiter que quelque archéologue achevât l'exploration des chambres du *Méné-Plouian*, et fit fouiller sous de grandes dalles de pierre voisines qui paraissent recouvrir des sépultures.

L'épais manteau d'ajoncs qui revêt la partie la plus élevée de la montagne empêche d'en étudier la configuration étrange et mouvementée. Ce ne sont partout que crevasse profondes, éminences, enceintes bouleversées en terre ou en pierres sèches. Il est probable qu'un *oppidum* préhistorique a dû exister jadis sur cette hauteur que les vieilles cartes marines nomment le *Terre-Morgan*.

Sa position dominante, permettant d'embrasser un immense horizon de terre et d'eau, sa proximité de la mer et de deux estuaires poissonneux, sa ceinture de vallons ombreux pleins de sources et de gibier, en faisaient un vrai lieu d'élection pour l'établissement de l'une de ces peuplades anciennes qui demandaient leur subsistance à la chasse et à la pêche, tout en se gardant avec vigilance d'une attaque toujours possible de la part de quelque tribu jalouse ou famélique.

Une levée de pierres brutes mène de Suciniou au bevédère gazonné du *Cador* (la

chaise), d'où la vue rivalise d'ampleur avec celle que l'on découvre du *marabout* de l'Armorique :

« Le long de la Dour-duff, par ce matin tranquille,  
Nous avons tous les deux marché dans la presqu'île,  
Tenu l'étroit sentier, en septembre encore vert,  
Puis tourné vers la lande et quitté le couvert;  
Et du haut du Ka-dor, tu m'as montré, cher hôte,  
La mer et le château du Taureau, l'âpre côte,  
Et le Kreisker au loin, Saint-Pol et ses maisons,  
Et les bois emplissant de triples horizons ! (1) ».

Plus bas descendent jusqu'à la grève les jolis bosquets de Poullalec, qui entourent et cachent une maison de campagne possédée par M. Cloarec, maire de Ploujean, député du Finistère. De cette propriété dépend la petite ferme de Coatdesq, aux abords de laquelle on a découvert, il y a 25 ou 30 ans, une cachette de fondeur formée d'une douzaine de haches à douille et à talon et d'une belle pointe de lance ornée au pointillé sur la lame et autour des trous de rivets.

Les hautes futaies de Suciniou déversent leur avalanche de feuillage sur le versant Est de la colline, jusqu'au calme et vert étang assoupi au pied des grands hêtres, derrière sa chaussée disjointe que surmonte un vieux moulin à marée, et jusqu'à l'embouchure du Dourduff, coin charmant que les Morlaisiens fréquentent avec prédilection tous les dimanches d'été. Des bois pleins de fraîcheur s'inclinant sur la grève, un gai village ensoleillé éparpillant ses maisons blanches au-dessus d'un petit port naturel, la rivière frisée de vaguelettes scintillantes, des barques filant bon train, penchées sous leurs voiles rousses, la rade et la mer bleue, n'est ce pas là le paysage rêvé pour une bonne journée de villégiature ouvrière, avec ses gais repas sur l'herbe, ses baignades dans l'eau claire qui gagne lentement la palue tiède, douce aux petits pieds nus, ses siestes sous les grands pins maritimes que la brise du large emplit d'harmonies ?

Au sud-est du *Méné-Plouian*, émerge d'un bouquet d'arbres le pavillon du petit manoir du Cosquérou, dont les bois sont encore un lambeau de cette riche toison de forêts qui ceignait jadis la montagne. En 1427, le Cosquérou appartenait à la famille Richard ; vers 1460, aux Estienne, et en 1503, à Jean de la Forest, père d'Olivier. Il passa ensuite à Guillaume Denis, sieur du Gorrequer, marchand à Morlaix, et époux, en 1636, de Claude du Gratz, de qui sont issus les sieurs de Trobriand, en Plougasnou, de Kerfanéfas et de Talarglas, en Plouézoeh, de Keredern et du Cosquérou, en Ploujean.

Son fils aîné, Jean-Elie Denis, sieur de Trobriand, né le 10 juillet 1664 à Saint-Melaine de Morlaix, maintenu en qualité de noble et d'écuyer par arrêt du Conseil en 1713, épousa 1<sup>re</sup> Fiacre Le Loucze ; et 2<sup>e</sup> Marguerite Le Disez, et mourut en 1725, après avoir eu seize enfants, parmi lesquels Jean-Etienne Denis, sieur du Cosquérou, Talarglas, Trobriand, Jean-Marie Denis, sieur de la Villeneuve, et Jean-Elie Denis, sieur de

(1) Frédéric Plessis, *la lampe d'Argile*.

Keredern, père du vaillant marin dont nous avons parlé plus haut. La branche du Cosquerou, alliée au XVIII<sup>e</sup> siècle aux familles de Suasse, Drouet et Le Gris du Clos, est aujourd'hui éteinte, et le manoir appartient actuellement aux Mège. C'est une modeste maison d'apparence moderne, mais bien située dans un site agreste et riant.

Entre le Cosquerou et le bourg de Ploujean existait jadis la mare de *Poul-ar-Bellec* (la mare du prêtre). Ce nom provenait de ce qu'on y avait trouvé noyé, le 19 février 1636, « Missire Mathurin Merer, prestre et chaplain de la paroisse ». Elle n'existe plus.

La vieille ferme de Kervellec, située à la naissance du vallon de l'Armorique, semble, par la solidité de sa construction et les meneaux de ses fenêtres, avoir été jadis une maison noble : elle contient d'anciens meubles de chêne sculpté, auxquels leur délabrement ôte d'ailleurs toute valeur. Noble homme Nicolas-Augustin Carré et sa femme Catherine-Rose Herry, de la paroisse de Saint-Melaine, se qualifient dans l'acte de décès de leur fille Françoise, en 1726, de sieur et dame de Kervellec. Sur le puits est posé un reste d'ancienne croix armoriée provenant de Kerochiou.

### Frérie de Kerbaul

Comme toutes les autres de Ploujean, la frérie de Kerbaul est ainsi désignée de son plus important village, bâti dans une jolie position, au-dessus du vallon humide et vert où bruit le ruisseau que recoit l'étang de Suciniou, avec une échappée de vue sur l'horizon lumineux de la mer et la côte onduleuse de Carantec.

Le hameau de Kerbaul contient plusieurs anciennes maisons ; l'une de ces fermes était, au XVI<sup>e</sup> siècle, aux Calloët de Lannidy ; une autre, saisie nationalement en 1792 sur les Minimes de St-Fiacre, fut achetée par Mathurin Cornic, frère du corsaire Kerbaul se trouve sur une très vieille voie qui arrive directement de Morlaix par Troudousten, Kervézelec, et Barennou, pour s'en aller disparaître sur la grève du Dourduff à l'est du moulin de Suciniou.

Cette frérie ne renfermait qu'un seul manoir, celui de Kerezduité, aujourd'hui Kersuté ou Kerduté. Aliette de Kerezduité « demoiselle veuve » est citée parmi les nobles de Ploujean dans la réformation de 1446. En 1529, François de la Bouessière, chevalier de Malte, était seigneur de Kerduté, qui, vingt ans plus tard, appartenait aux Kersulgiën et fut transmis par acquêt aux le Minihy du Rumen, puis aux la Grandière, originaires de l'Anjou, par le mariage de Françoise de Paule-Hyacinthe le Minihy du Rumen, née le 1<sup>er</sup> Avril 1738 de Jean-François le Minihy sieur du Rumen, Kerduté, l'Armorique maire de Morlaix en 1732, et de sa 2<sup>e</sup> femme Marie-Jeanne de Kerrien, avec Charles-Marie de la Grandière, seigneur de Boisgaultier, chef d'escadre, grand croix de St-Louis, commandant la marine à Brest en 1787, chevalier de Cincinnatus et contre-amiral, mort à Rennes en 1812, mariage célébré à Morlaix le 4 février 1760. Leur fils aîné Louis de la Grandière, enseigne de vaisseau, fut tué dans l'Inde en 1782, en servant sous Suffren et leur second fils, Dominique-Claude Marie, mourut au Cap de Bonne Espérance en revenant de la recherche de la Pérouse avec d'Entrecasteaux. Deux autres de leurs fils ont laissé postérité, mais les la Grandière ne possèdent plus Kerduté.

Le manoir, édifice gothique du seizième siècle, subsiste encore en partie, ainsi que d'autres vieilles maisons. Le moulin seigneurial a disparu.

On trouve aussi écuyer Jacques Le Floch, sieur de Kerduté, mort le 1<sup>er</sup> avril 1623 et inhumé à St-Melaine de Morlaix ; il possédait sans doute l'une des métairies avoisinant le manoir et en portant le nom.

La terre de Tréanton était possédée au XVII<sup>e</sup> siècle par la famille Le Bervet du Parc, Noble homme Mathieu Le Bervet, sieur de Tréanton, meurt à St-Melaine le 29 décembre 1633 et est inhumé dans l'église. Le nom de Tréanton (*Tref-Anton*) semblerait indiquer l'existence d'une chapelle dédiée à St-Antoine, dans laquelle les registres paroissiaux mentionnent la célébration d'un mariage, en 1618.

### FRÉRIE DE POULHOAT

La frérie de Poulhoat, qui borde l'estuaire du Dourduff, entre les deux moulins à marée, doit son nom au hameau de Poulhoat, bâti sur une colline, en face des hauteurs de Trégonezre, dont la séparent le ruisseau et l'étang de Suciniou. Noble homme Barnabé Godet, contrôleur des droits à Morlaix et sieur de Poulhoat, signe en qualité de parrain à un acte de baptême en 1708.

Sur la côte, le site est partout solitaire et mélancolique. Entre deux falaises escarpées, revêtues d'ajoncs, de bruyères ou de bouquets de jeunes pins, serpente à mer basse une coulée de vases et de rochers plaqués d'algues glissantes, parmi lesquels s'écoule sans bruit un mince filet d'eau. A l'heure du flux, le spectacle change ; un bras de mer remplit cette gorge silencieuse, transformée alors en une sorte de fjord inerte et sans couleur, assombri par le reflet des collines, qui justifie amplement son nom breton de l'*Eau noire*. L'arrivée du flot apporte un peu d'animation et de vie en cette combe muette ; des volées d'oiseaux de rivage se bercent aux lentes ondulations du courant ou tournoient avec des cris aigus. Trois ou quatre barques chargées de sable et de goëmons passent lourdement, leur voile rouge mi-ployée, au choc rythmique des avirons, remontant jusqu'au petit port du Dourduff-en terre, situé à trois kilomètres en amont, sur la route de Plougasnou.

Au point précis où s'arrête la marée, qui trop souvent amenait jadis sur nos côtes des flottilles d'écumeurs, de ces pirates anglais dont nos vieilles *gwerziou* redisent encore les rapt et les crimes, (1) près du pont qu'enjambait la vieille chaussée gallo-romaine reliant les postes de Morlaix et de Primel, se dressait à la cime d'un roc une tour féodale surveillant à la fois la rivière et la route. Les châtelains qui habitaient ce donjon en avaient pris le nom, de Kerantour, et blasonnaient : *d'or à une fleur de lys d'azur accompagnée de 3 coquilles de gueules*. La dernière héritière de cette famille, Louise de Kerantour, épousa en 1240 Grallon ou Graslin, seigneur de Goesbriand, et leurs descendants possédèrent ce fief pendant plusieurs siècles. La haute, basse et moyenne justice de Kerantour fut annexée à celle de l'Armorique, après l'acquêt de cette dernière terre par les Goesbriand au seizième siècle, pour ne plus former qu'une seule juridiction, qui s'exerça jusqu'à la fin de l'ancien régime.

1 *Marivonik, Gwerziou Breiz-Izel* de F. M. Luzel t. I. p. 350.



On retrouve encore l'emplacement de la vieille forteresse, au sommet d'un escarpement granitique qui domine un coude de la vallée, à gauche du pont que franchit le chemin de Morlaix à Plougasnou. Nulle situation n'était plus favorable à la défense que cette étroite plate-forme, presque à pic au dessus de la rivière, et bordée de droite et de gauche par deux profondes dépressions. Des vestiges de murailles se distinguent sur le pourtour du tertre, mais l'intérieur a été mis en culture, et les derniers débris du château de Kerantour ont servi à édifier les bâtiments de la ferme actuelle.

Au-dessus de Poulhoat est le hameau de Kereuzen, Keryaouen ou Keryvon. Il s'y trouve quelques maisons anciennes, et parmi elles, un vieux manoir à portes gothiques, fenêtres à meneaux et jardin muré. Jehan Guillousou, mort avant 1544, possédait « des héritages à Kereuzen ». Cette terre appartient au siècle suivant à la famille Nouël de Penlan.

On raconte qu'un trésor fut caché, probablement sous la Révolution, près du hameau, entre la ferme et la rivière. Il y a une dizaine d'années, des Anglais, qui avaient en leur possession des papiers donnant tous les renseignements nécessaires, vinrent à Keryvon et, pendant deux ou trois jours, se livrèrent à une reconnaissance minutieuse du terrain, puis ils disparurent, emportant sans doute le trésor, après l'avoir déterré, car on trouva au bord d'une garenne un trou profond creusé par eux. (?)

### FRÉRIE DE Kerdannot

Le hameau de Kerdannot, ou Kerdanneau, qui donne son nom à cette frérie, est un groupe de vieilles fermes à cours closes, situé sur une colline bordant à l'Ouest la vallée du Dourduff.

Guillaume Nouel, sieur de Kerdanneau, marchand à Morlaix vers 1550, laissa de son alliance avec Marguerite Quittier plusieurs enfants, parmi lesquels Marguerite Nouel, née en 1553, qui apporta la terre de Kerdanneau à la famille Coroller, par son mariage avec Jean Coroller, sieur de Pradalan, maire de Morlaix en 1607. Leur fils Yves Coroller, sieur de Kerdanneau, maire de Morlaix en 1641, épousa Guillemette le Borgne, dont Philippe Coroller, sieur de Kerdanneau, sénéchal du marquisat de Guerand en 1675. Sa postérité s'éteignit dans les familles de Boudin de Launay et Michel de Rosconnet.

En suivant la route de Morlaix, on rencontre à gauche un long bois qui court parallèlement au chemin et vient même l'ombrager, à la vieille croix gothique de *Croaz ar-C'had* (la croix du lièvre). En face d'elle, entre deux grands pilastres restaurés, s'ouvre une allée qui mène à un bouquet de hautes futaies ; au travers du feuillage apparaît une blanche façade. C'est le château de Trofeunteuniou, grande et basse maison du dix-huitième siècle, qui a gardé avec sa muraille crépie coupée de chaînons de pierres de taille, son fronton central, sa toiture hérissée d'étroites et hautes cheminées, et sa cour close d'une balustrade à piliers, tout le cachet architectural de l'époque. Devant, la chapelle sur son tertre gazonné, puis une grande esplanade bordée de hêtres magnifiques, d'où la vue s'étend sur la vallée du Dourduff et les terres lointaines de Garlan, Lanmeur et Plouigneau ; derrière, le jardin abrité par de grises murailles en-

liérées ; le champ où se dressait naguère l'ancien colombier lézardé et mousseux ; eut plus bas, tout bruisant de la chanson des sources qui jaillissent au pied du château, l'humide et frais *Val des Fontaines*.

Les titres du manoir des Roc'h'ou, en Plouézoc'h, nous apprennent qu'en 1450, Trofeunteuniou appartenait à Mériadec de Guicaznou, seigneur de Guicaznou et de Primel, marié à Catherine Adam, et aïeul d'Yves de Guicaznou, seigneur des mêmes lieux, époux en 1511 d'Anne de Gozebriand. Leur fils Guillaume, possesseur de Trofeunteuniou en 1543, laissa de sa femme Françoise de Kerguésay une fille héritière, Marie de Guicaznou, qui apporta les domaines de sa maison à la famille de la Forest, par son mariage, célébré en 1575, avec Philippe de la Forest, seigneur du Hellès en Lanmeur, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi.

Sans doute en raison de cette charge, le seigneur du Hellès était fortement suspect aux fougueux ligueurs qui formaient, en 1590, cet espèce de tribunal révolutionnaire que l'on nommait la *Sainte-Union* morlaisienne. Ayant sollicité, en février 1590, un passeport pour venir avec son fils à Morlaix « jurer l'union », certains membres du comité prétendirent que le sieur de la Motte, représentant le duc de Mercœur en notre ville, avait reçu de ce dernier l'ordre de s'en saisir.

Cependant, le passeport fut accordé, et Philippe de la Forest se présenta, accompagné de son fils Guillaume, à la séance suivante, tenue le 7 mars. Mais le sieur de la Motte le dénonça comme ayant « beaucoup failli contre Dieu, son Eglise et le Saint party de l'Union, et particulièrement ofansé Mgr le duc de Mercœur, d'autant qu'il a toujours entièrement favorisé le party du roy de Navarre, hérétique et excommunié, pour le faire obéir et recognoistre pour roy de France, et beaucoup intimidé, vexé et outragé les bons catholiques » et requit qu'il fut conduit au duc de Mercœur afin que ce dernier statuât sur son sort.

Le comité décida néanmoins de recevoir le serment de M. du Hellès, à condition qu'il s'engageât sous caution de quatre mille écus, à se rendre dans la quinzaine près du duc de Mercœur pour se remettre à sa discrétion, et sur l'observation qu'il fit « que Mlle sa compagne est tellement malade que mesme en danger de mort », le délai fut prolongé jusqu'à un mois. Marie de Guicaznou mourut en effet peu après ; il semble que son mari ait réussi à esquiver la désagréable et dangereuse corvée d'aller se livrer à Mercœur, en ouvrant libéralement sa bourse pour subvenir aux dépenses de la ville et en faisant très à propos des prêts d'argent fort appréciable au miseur aux abois. Il ne survécut guère à sa compagne, et décéda à Morlaix le 9 juillet 1595, un an après la prise de la ville par les royalistes.

Son fils Guillaume de la Forest, seigneur de Guicaznou, Trofeunteuniou, le Hellès, épousa en 1597 Catherine de Gouzillon. Il résidait à Trofeunteuniou, où naquirent tous ses enfants, et où il mourut le 7 octobre 1612. Messire Pierre de la Forest, seigneur de Guicaznou, l'Isle, son fils aîné, né le 1<sup>er</sup> novembre 1606, s'allia en premières noces à Gillette-Renée de Kérouzéré, morte le 2<sup>e</sup> septembre 1637, puis à Renée de Tanouarn. Du premier lit eut une seule fille, Catherine de la Forest, née le 17 avril 1637, et mariée le 29 novembre 1661 dans la chapelle de Trofeunteuniou, dédiée à Notre-Dame de Pitié, à Messire Jean-Baptiste du Trévou, chef de nom et d'armes dudit lieu, seigneur de Ker-

saumon, Baloré, Kerriec, fils de René du Trévou, sénéchal de Lannion et de Jeanne de Lanloup, au milieu d'une nombreuse et noble assistance où étaient représentées les familles du Trévou, de la Forest, Budes, de Trogoff, de Goezbriand, de Crezolles, de Gouzillon, de Kersulguen, Gouyon, de Cameru, de Coataudon, du Rufflay, du Cambout, et de Tanouarn.

Le décès de son dernier frère du second lit, André, en 1666, laissa la dame du Trévou en possession de la riche succession de ses parents. Elle vécut jusqu'en 1712 ; la capitation de la noblesse de Ploujean en 1703 la mentionne ainsi : *la dame douairière de Kersaou du Trévou, 90 livres, une gouvernante, 4 livres 10 sols, pour quatre domestiques, 6 livres*. Le chiffre relativement élevé de cette capitation indique une assez grande fortune.

Jean-Baptiste du Trévou eut de Catherine de la Forest plusieurs enfants, parmi lesquels Toussaint du Trévou, seigneur de Breffellac, né le 23 février 1672 et marié le 20 mars 1698 à Anne Le Borgne de Keruzoret, dans la chapelle de Notre-Dame des Fontaines en St-Melaine de Morlaix, malgré l'opposition formée par sa mère, dont une sentence de l'officialité de Tréguier avait reconnu « la malice et la nullité ». Il mourut le 12 mai 1715 à Trofeunteuniou. Son fils André-Joseph du Trévou, comte de Breffellac, seigneur de Trofeunteuniou, le Hellès, officier au régiment du Roi-Infanterie et chevalier de St-Louis, épousa le 15 mai 1748, Marguerite Jégou de Boisalain, fille et héritière de Maurice Jégou de Boisalain, seigneur de Penanvern, le Botdon, Keralsy, Kerouyat, et d'Anne Le Borgne, et décéda à Ploujean le 19 mai 1788, dans un âge très avancé.

De son mariage issurent une fille, Marie-Josèphe du Trévou, qui épousa le 3 juillet 1768, dans la chapelle de Trofeunteuniou, Messire Yves-Marie Le Lay, seigneur de Kermabin, et trois fils, dont l'aîné, Sébastien-Jean-Baptiste, et le dernier, Joseph-Jean entrèrent dans la marine ; le cadet, Vincent-Louis Pascal, était en 1780 officier au régiment de Bourgogne, et survécut à ses deux frères, morts tous deux en des circonstances tragiques.

Sébastien du Trévou, lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis, prit en 1787 le commandement de l'avis *le Papillon*, en partance pour une croisière dans les mers de l'Inde. Soit que son caractère fut naturellement cruel, soit plutôt que le climat des tropiques eut influé sur son état mental, il ne cessa, au cours de cette navigation, de faire subir les plus barbares traitements aux malheureux matelots du *Papillon*. Le fouet, la *boulaine*, la *cale*, les fers, tous les supplices maritimes alors en usage, lui servaient tour à tour à réprimer d'imaginaires complots ou à punir des fautes insignifiantes. Plusieurs des marins désertèrent ; les autres, dès le retour de la corvette à Brest, le 22 novembre 1788, dressèrent contre leur commandant une sorte d'acte d'accusation relatant, jour par jour, « les maltraitements atroces » dont il avait accablé son équipage.

Le comte de la Luzerne, ministre de la marine, le destitua immédiatement et lui ordonna de disparaître. Du Trévou se retira en Angleterre, puis, trois ans plus tard, croyant son affaire oubliée au milieu des bouleversements de sa patrie, il rentra en France, s'établissant d'abord à Neuilly près Paris, et se mit ensuite en route pour la Bre-

gne, au mois d'août 1792, dans l'intention de venir résider à Morlaix. Mais comme il passait à Lamballe, il fut reconnu par quelques-unes de ses victimes du *Papillon*, qui marchaient à la frontière du Nord dans le 2<sup>e</sup> bataillon de volontaires du Finistère. On faillit l'écharper et on le jeta en prison. Réclamé par le Directoire du Finistère, il ne put, malgré ses démarches et celles de sa famille, ni même les efforts du ministre Roland, obtenir sa mise en liberté. Le 12 novembre 1792, le pont levé du château du Taureau se relevait derrière lui. Quelles sombres réflexions, remarque son biographe, durent assaillir le fier officier de marine muré vivant dans les cachots de cette sinistre forteresse, isolée sur son écueil, rageusement battu par les tourmentes d'hiver, en songeant au sort qui l'attendait, à l'échafaud révolutionnaire qui réclamait sa tête ; qu'ils devaient être amers ses regrets lorsque, des plates-formes du bastion, il voyait au fond de la rade les hautes terres de Ploujean, et la cime des bois du château de Trofeunteuniou où s'était écoulée son enfance, où son vieux père était mort. Qu'il devait suivre envieusement du regard les barques du Dourdu et de Carantec qui passaient parfois sous les canons du château, avec leurs pauvres, mais libres marins...

Le 22 janvier 1793, on trouva sur la côte de Térénez en Plougasnou un cadavre meurtri et déchiré. C'était celui du comte du Trévou. Dans la nuit du 20, il avait tenté de s'évader en se laissant glisser d'une embrasure au moyen de bandes de drap attachées bout à bout. Parvenu au pied du fort, il s'était jeté à la nage pour atteindre la côte, mais ses forces s'épuisèrent à lutter contre les courants et après une agonie sans doute terrible, perdu dans les ténèbres, transi par le froid, le malheureux avait péri (1).

Les familles du Trévou et Le Lay de Kermabin émigrèrent pendant la Révolution. Joseph-Jean du Trévou, frère puîné du commandant du *Papillon*, comme lui lieutenant de vaisseau, servait dans le régiment d'Hector à la descente de Quiberon. Fait prisonnier, il fut condamné à mort par la commission militaire d'Auray et compris dans l'une des « fournées » sanglantes où l'on massacrait par groupes les infortunés qui s'étaient confiés à l'honneur des généraux Humbert et Hoche.

Quant à M. Vincent-Louis du Trévou, il se fit rayer plus tard de la liste des émigrés et recouvra ses biens. Sa veuve, Etienne de Parc de Kerannou, vendit en 1813, à M. Le Denmat de Resguen, pour la somme de 80.300 fr., le château de Trofeunteuniou et ses dépendances. Elle se défit en même temps de toutes ses autres terres, et alla s'établir avec ses enfants à la Martinique, où existe toujours la famille du Trévou de Breffellac. Des Le Denmat de Resguen, Trofeunteuniou a passé par héritage aux Tixier-Damas de Saint-Prix, puis aux de la Jaille. C'est actuellement la propriété de M. le lieutenant-colonel Foch, ancien professeur à l'Ecole de guerre.

Dans la chapelle de Trofeunteuniou, Mgr François-Ignace de Baglion de Saillant, évêque et comte de Tréguier, avait, le 11 juillet 1685, béni l'union de Messire Charles-Louis, chevalier, seigneur du Coëtlosquet, fils de défunt Guy du Coëtlosquet et de Françoise le Ségaler, avec Renée-Radegonde du Trévou, fille de Messire Jean Baptiste du Trévou, seigneur de Carsoson, et de Catherine de la Forest.

Au nord du château, dans le vaste bois taillis, entremêlé de futaies, qui en dépend,

1 Le comte du Trévou, par M. Prosper Hémon. — 1903.



se remarque un monticule factice situé sur un point culminant d'où l'on domine une vaste étendue de pays. Il portait jadis le moulin à vent de la seigneurie de Trofeun-teniou.

Le manoir voisin de la Villeneuve appartenait, en 1609, à Nicolas Le Blonsart, époux de Marie Le Dourguy, dame de Lambezre, père et mère de Jean Le Blonsart, sieur de Pontagoasven, marié en 1619 à Marguerite de Kermerchou. Leur fils aîné, écuyer François Le Blonsart, sieur de Kervézec, épousa en 1646 Marie du Gratz. Il fut maire de Morlaix en 1657 et résidait habituellement au manoir de la Villeneuve, où il mourut le 11 février 1661. Son frère Paul Le Blonsart, sieur de la Villeneuve, marié à Marie Richart, décéda au manoir de Kerven en Guimaëc le 10 juin 1680, sans laisser de postérité, et dut léguer cette terre aux Kermabon. Elle a passé depuis aux Tilly de Chefdu-bois et aux du Trévou.

Le manoir de la Villeneuve est en partie démoli. Il subsiste encore une vieille maison à portes cintrées et la clôture d'un ancien jardin, dans lequel on montrait naguère l'entrée d'un souterrain.

Près de la Croix du Lièvre, M. de Saint-Prix a trouvé une cachette de fondeur d'où proviennent quelques haches de bronze conservées au Musée de Morlaix.

## FRÉRIE DE COATGRALL

Cette frérie portait le nom de son plus important village, Coatgrall, vieille terre seigneuriale avec haute, basse et moyenne justice, possédée jadis par les Kerraoul, puis par une branche de la famille de Guicaznou. Jean de Guicaznou, seigneur de Coatgrall, épousa vers 1400 Mahaut du Tertre, fille de Guillaume du Tertre, seigneur de Kervégan en Servel, et de Catherine Mérou. Leur petit-fils Jean, seigneur du même lieu, est mentionné comme homme d'armes des compagnies d'ordonnances du duc dans la montre de 1481. Il y était entré en 1465, car on le trouve cité dans un compte de cette année *parmi les gentilshommes à qui le Duc a fait des dons pour les aider à soy mettre en habillement de hommes d'armes pour entrer dans les CCCC lances de sa garde* (1). Il prit part à la guerre de France, et était en 1489 l'un des cent gentilshommes de l'hôtel de la reine Anne.

Sa fille Françoise de Guicaznou, héritière de Coatgrall, épousa Guyon Lidic, dont une fille, mariée dans la maison de la Boissière-Plourin et morte sans hoirs. La terre de Coatgrall fut acquise vers 1530 par les la Forest de Keranroux, d'où elle a passé par alliance aux du Parc de Lezversault, Caradeuc de la Chalotais et de la Fruglaye.

A ce fief était anciennement annexée la charge de la prévôté de Lanmeur, et de la perception des rentes et redevances ducales en cette seigneurie. En 1455, C. therine de Guicaznou ayant négligé de rendre ses comptes en temps opportun, eut un procès

1 Dom Lobineau, *Preuves*, 1267.

à soutenir contre les officiers du duc qui saisirent Coatgrall et voulurent saisir aussi les biens qu'elle possédait à Lanmeur.

L'ancien manoir a été démoli ; mais il reste encore de vieilles constructions et des ruines de murailles d'enceinte. Un chemin raviné descend du hameau jusqu'au moulin, solide édifice gothique aux pignons saillants et aux contreforts de granit, pittoresquement campé au confluent du Dourduff et de son tributaire le Dourmeur, dans une agreste vallée.

Un autre Coatgrall — le hameau de ce nom étant formé de cinq ou six métairies — était possédé au quatorzième siècle par la famille de l'Isle. Jean de l'Isle, seigneur de Coatgrall, Kerédern, Kervidou, époux de Sybille de Kermellec, n'eut qu'une fille, Marguerite de l'Isle, qui apporta les biens de sa maison aux le Borgne en épousant Jean le Borgne, seigneur de Parcanprovost, mort en 1427. La réformation de 1427 indique aussi le métayer à Ollivier Coëtmorvan à son manoir de Coëtrall.

Près de la rivière du Dourduff se trouvait le manoir de Traonévez, avec moulin. Noble maître Jean-Baptiste d'Alençon se qualifie dans un acte de baptême de 1694 de sieur de Traonévez. Une belle ferme a remplacé la vieille demeure.

Outre Traonévez, la frérie contenait encore deux autres manoirs, Coatmorvan, et Kermaal. Nicolas Pezron, seigneur de Coatmorvan, et sa femme Guyonne du Parc, vivant en 1524, nous sont connus par les registres de Plouézoch. Son fils aîné et principal héritier Guillaume Pezron, parrain à Plouézoch en 1526, dut mourir jeune, car la réformation de 1543 attribue Coatmorvan à Yvon Pezron, sans doute son puîné. Ce dernier décéda en 1561, et l'on voit sa sœur Azeline Pezron payer à Notre-Dame du Mur la sonnerie faite lors de son inhumation. Il eut pour fils Guillaume Pezron, sieur de Coatmorvan, époux de Marie Fouquet de Kervézec, dont la fille aînée Françoise Pezron, héritière de Coatmorvan, épousa François de Coatanscour, sieur de Kerveny en Plougas ou Coatmorvan a depuis passé par alliance aux Arel, puis aux Lollivier de Lochrist et aux du Parc Lezversault par acquêt en 1680. Il en subsiste un corps de logis appuyé sur un pavillon à comble aigu et à lucarne de pierre, auquel d'ailleurs une récente restauration a fait perdre tout caractère. Coatmorvan est situé sur une très ancienne voie allant de Morlaix à Lanmeur, qui traverse le Dourduff au dessous du hameau, sur le vieux Pont de l'Official. Le moulin de Coatmorvan n'est plus qu'une ruine.

Kermaal était possédé jadis par une branche cadette de la célèbre maison de Kergournadech, ce vieil et noble estoc dont la *chevalerie* fut proverbiale en Léon, issue de Nuz Kergournadech, fils cadet de Salomon, sire de Kergournadech, et de Marie de Coatgoureden, qui fut partagé en 1419 et s'établit dans le Tréguier. Pierre de Kergournadech, sieur de Kermaal, est cité parmi les nobles de Ploujean à la montre de 1481. Le testament de Nicolas de Coatanlem, mentionne en 1518 son fils Pierre ou Péan pour un legs « de saizé soulz de rente dessus Kerrain et les arrérages par l'espace de dix-sept ans ». Jean de Kergournadech, sieur de Kermaal, et sa femme Marguerite de Goesbriand du Roslan, vivaient en 1540 et eurent pour fils Tanguy de Kergournadech, sieur de Kermaal, Quilbignon, Kernechoat, mort à St Mathieu de Morlaix le 7 avril 1596, dont Jeanne, dame héritière de Kermaal, mariée vers 1600 à Vincent de Toulbo-dou, sieur de Guiffos.

En 1679, Kermoal était à Maître Claude Alloing, marchand de toiles, époux de demoiselle Gillette Le Gonidec, demeurant au bas de la rue de Bourret, près la porte de ce nom, à Morlaix. Nous ne savons si c'est dans sa résidence urbaine ou à son manoir de Ploujean qu'eut lieu le miracle de la résurrection de sa servante, Marie Quénécan. Celle-ci, ayant reçu à la tête un coup de fusil tiré maladroitement par un domestique, mourut quelques heures après ; on laissa le corps sans l'enterrer environ vingt-quatre heures après ; on prépara tout pour l'enterrement ; le corps était enseveli et couvert d'un drap mortuaire ; la croix et l'eau bénite étaient à côté de la chaise, les cloches sonnaient lorsque M. et Mme Alloing eurent l'inspiration de vouer la pauvre Marie Quénécan au Père Maunoir. A l'instant même, elle ressuscita, et recouvra rapidement une santé florissante. L'information juridique de ce miracle rapporté dans la vie du Père Maunoir s'est faite à Plévin le 11 juin 1685.

En 1713, Kermoal appartenait à M. Acquary de Kermoal, lieutenant de la sénéchaussée de Morlaix, et en 1731 aux Le Borgne de Villeröche.

Le manoir de Kermoal, aujourd'hui en ruines, consistait en deux corps de logis du seizième siècle, percés de fenêtres à meneaux et formant équerre, flanqués dans l'angle d'une tour ronde au pied de laquelle, à droite, s'ouvrait un grand portail garni de pilastres et de moulures Renaissance. Un autre portail, défendu par des meurtrières très évasées, fermait la cour, dans laquelle se voient encore les derniers débris de la chapelle, entre autres la table de l'autel et ses supports. En creusant dans l'ancien jardin, on a découvert un manteau de cheminée en granit, blasonné d'un écusson aux armes de Kergournadech — échiqueté d'or de gueules — d'une conservation étonnante. Cette pierre se voit toujours à Kermoal. D'après la tradition, la tourelle du manoir était si élevée que de son sommet on distinguait à l'est la fameuse montagne du Méné-Bré en Péder nec.

### FRÉRIE DE TROGOUAR.

Cette frérie, comprise entre deux petits affluents du Dourduff et limitrophe de Garlan, contenait les maisons nobles de Troguar et de Penanros. Nous ne trouvons, dans les registres de Ploujean, qu'un seul document sur les anciens possesseurs de la première. C'est la publication de mariage, le 6 février 1604, de Mathurin du Val, sieur de Launay, et demoiselle Lucrèce Quintin, dame de Troguar. Quant au manoir de Penanros, c'était vers 1732 la résidence de noble homme Louis Jean Potonnier, ancien prieur juré, et de sa femme Jeanne Thérèse Nigeon, sieur et dame du Carpont.

### FRÉRIE DU MOUSTÉROU

Cette frérie, la plus étendue de toutes celles qui formaient la paroisse de Ploujean, avait pour chef-lieu le village du Moustérou, formé de deux vieux manoirs, et qui doit probablement son origine et son nom à quelque monastère de fondation primitive. Il borde la vieille voie de Morlaix à Lanmeur.

La famille de Moustérou portait *d'azur à trois pommes de pin d'or* ; elle a produit à la réformation de 1670 depuis Jean, sieur de Trologot, époux vers 1481 de Jeanne le

Blonsart. La réformation de 1427 à Ploujean mentionne aussi un Jehan le Moustérou, mais cette famille s'est plus tard transplantée près de Lannion.

L'un des Moustérou appartenait en 1566 à Guillaume Moricquin, maire de Morlaix, aïeul de Nicolas Moricquin, sieur du Moustérou, mort à St-Melaine le 31 mars 1616, et d'Ecuyer Jean Moricquin, sieur du Moustérou et du Buor qui épousa, le 15 mars 1619, demoiselle Marie Concer, « par devant le curé de Guicazno, Milon Concer, père de la mariée, sa mère et plusieurs autres parents. » Vers 1630, cette terre passa par acquêt à Bernard Blanchard, écuyer, sieur du Launay, maire de Morlaix en 1638 et époux de Renée Le Pelletier. Ses enfants moururent sans alliance ou sans postérité, et sa nièce Françoise Blanchard, fille de Guillaume, sieur de Trébompé, bailli de Morlaix en 1668, et de Perrine Calloët, hérita du Moustérou et l'apporta par alliance aux Héliès du Boiséon, puis aux Bouin de Cacé et plus tard aux de la Roche-Macé, famille d'Anenis. Ce manoir, garni de fenêtres à meneaux et d'une tour ronde, a été complètement défiguré.

L'autre Moustérou était vers 1601 à noble François le Garrec, sieur du lieu, et en 1680 à la famille Rannou.

Le plus important fief de cette frérie était le manoir de Kergariou, berceau d'une des plus nobles et vieilles familles du pays, qui a produit nombre de vaillants hommes de guerre dont on retrouve les noms à chaque page de l'histoire bretonne. Suivant une tradition rapportée par Guérin de la Grasserie. (1) Saint Rioc ou Riou, anachorète du IV<sup>e</sup> siècle, aurait appartenu à cette maison. Un de ses arrière-neveux, Riou, de la suite du duc Alain Fergent au XI<sup>e</sup> siècle, eut deux fils, Jarnagon et Guillaume, surnommé *Gariou* (Kar-Riou, parent de Riou). Ce dernier quitta la Cornouaille, qu'avaient habitée ses ancêtres, et vint s'établir dans le Tréguier, en la paroisse de Ploujean, où il construisit un château, appelé de son nom Ker-car-Riou. Telle fut l'origine de la terre de Kergariou, qui reste jusqu'à la Révolution haute justice.

Une charte du douzième siècle relate un don fait à l'église de Rennes par Alain de Kaerkariou, fils d'Alain et d'Olive. En 1248, Guillaume de Kergariou suivit à la croisade le duc Pierre de Dreux. A la réformation de 1668, cette lignée fut déclarée issue d'ancienne chevalerie, et articula dix générations, en remontant jusqu'à Rolland, sire de Kergariou, époux vers 1340 de Marie du Ponthou ; Son petit-fils Philippe, nommé en 1442 capitaine de Morlaix par le duc François, fut l'aïeul de Jean, marié à Catherine de Coatantlem, puis à Marguerite de Quélen, dame de Kermadéza, qui suivit Louis XII à la conquête d'Italie, comme homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du maréchal de Rohan, et obtint en 1524 du roi François I<sup>er</sup> en considération de ses services, le privilège d'augmenter d'un troisième poteau ses fourches patibulaires. Du premier lit issu Jean de Kergariou, sénéchal de Morlaix en 1553, époux de Jeanne du Quélenec, dont le fils aîné Alexandre, seigneur de Kergariou et de Kerguiniou, mourut le 6 mai 1592 gouverneur des ville et château de Morlaix, sans avoir eu d'enfants de sa femme Marie de Lannion, qu'il avait épousée par contrat du 17 juillet 1581.

Son frère cadet et héritier principal Yvan de Kergariou fit le 15 septembre 1592

1 Armorial de Bretagne, 1845.1848, t. I. p. 282 —



assiette du douaire de sa veuve, qui décéda peu après à Morlaix, le 4 avril 1597. Il mourut lui-même sans postérité, et laissa tous les biens de la branche aînée en héritage à sa sœur Hélène de Kergariou, qui avait épousé Guillaume Guynement, sieur de Lalunec, en Poullaouen.

Ainsi s'éteignit la souche principale des Kergariou. D'autres branches cadettes lui survécurent et se sont glorieusement perpétuées jusqu'à nos jours, comme celle de Coatillio, à laquelle appartenaient quatre frères, vaillants marins tous morts en combat : Jonathas, lieutenant de vaissau, tué en 1765 à l'assaut du fort de Carrache ; Pierre-Joseph, chef de division des armées navales et gouverneur de Lannion, major au régiment du Dresnay, tué à Quiberon en 1795, Théobald, capitaine de vaisseau, pris à Quiberon et fusillé à Auray, et Raymond, lieutenant-colonel d'artillerie, frappé mortellement sur la frégate la *Belle-Poule*, dans la lutte héroïque qu'elle livra en 1780 à un vaisseau Anglais. La branche du Cosquer a produit un maréchal de camp, président de l'administration du Finistère, décapité à Brest le 22 mai 1794 avec ses vingt-trois collègues, pour avoir tenté de soulever le département contre les terroristes. Parmi les membres manquants de cette famille, on peut encore citer un conseiller au Parlement en 1756, un comte et pair de France, chambellan de Napoléon 1<sup>er</sup> et préfet d'Anvers, et un député des Côtes-du-Nord. Les armes des Kergariou sont : *d'argent fretté de gueules au canton de pourpre chargé d'une tour d'argent maçonnée de sable*, avec la devise : *La ou ailleurs, Kergariou !*

« Damoiselle Hellène de Kergariou, dame de Kergariou, Kerhezlou, Kerguinio, La-lunec, etc. » mourut en 1617 et fut inhumée, le 19 avril, dans la chapelle Notre Dame. Trois ans plus tard avait lieu le mariage de « noble et puissant Messire Pierre le Moyne, sieur de Keron, fils aîné de Messire Vincent le Moyne et damme Anne de Perrier, sa femme, seigneur et damme de Tresvigné, de l'evesché de Léon, et de damoiselle Jeanne Guynemant, fille unique d'équier Guillaume Guynemant, et de Hellène de Kergariou, seigneur et damme de Kergariou » célébré le 14 septembre 1620 en l'église de Saint-Melaine par noble et discret Messire Geffroy le Gualès, vicaire perpétuel de la paroisse. De cette alliance issurent Toussaint le Moyne, chevalier, marquis de Tresvigné, seigneur de Lesmaïs, Plestin, etc., gouverneur de Dinan en 1646, et Catherine, dame de Kergoët, mariée en 1663 à Jacques de Saint-Simon, grand prévôt de Normandie. Jeanne Guynemant mourut le 30 juillet 1630 à Kergariou, et ce manoir passa par acquêt des le Moyne aux Lollivier. C'était en 1663 la résidence de dame Marie Quintin, douairière de Lochrist, veuve de Messire Yves Lollivier, seigneur de Lochrist, la Villeneuve, Coatanfrotter, décédé en 1656. Elle fit, le 21 juillet 1661, célébrer dans la chapelle du manoir, dédiée à Sainte Barbe, le mariage de sa fille Jeanne Lollivier avec Messire Jacques de Penfeuntenu, seigneur du Cosquer en Plougonven, fils aîné de Messire Yves de Penfeuntenu et de défunte Françoise de Gaspert, seigneur et dame du Penc'hoat, en Plounéour-Ménez. Marie Quintin mourut le 9 août 1675 et son second fils François Lollivier, seigneur de Coatanfrotter, Lochrist, Saint-Maur, vendit, par contrat du 10 février 1680, la terre de Kergariou à Messire Olivier du Parc, seigneur de Lezversault et de Keranroux, dont les héritiers l'ont depuis transmis aux Caradeuc de la Chalotais, de la Fruglaye, et aujourd'hui de Kergariou de la Grandville.

L'ancien manoir datait de 1564. Il a été entièrement démoli et remplacé par une

grande métairie. Les potences de la juridiction de Kergariou se trouvaient à la *Croix-Rouge*, sur la limite des paroisses de Ploujean, Garlan et Plouigneau. Il y a quelques années, en établissant le vélodrome de Morlaix on a découvert, dans une pièce de terre circulaire dite *Parc ar Justigou*, trois blocs de granit percés au centre, qui formaient la base du gibet. De la *Croix-Rouge*, située au carrefour des routes de Garlan et de Plouégat-Guerrand, il ne reste plus que le socle, orné de deux écussons ; l'un est à peu près fruste, mais sur l'autre on distingue encore les armes de Jean de Kergariou — qui reçut en 1524 congé d'élever des patibulaires — en alliance avec celles de sa femme Marguerite de Quélen, qu'il avait épousée en 1518.

Le 12 décembre 1790, les papiers de la juridiction de Kergariou furent saisis chez M. Le Gorrec, greffier de Kergariou et de Crechonvel, par le maire de Ploujean, M. Jean Steun, accompagné de ses officiers municipaux et de M. Jean-François Sylvestre Denis de Trobriant, procureur de la commune, en vertu des arrêtés 13 et 14 du décret du 19 octobre concernant la réorganisation du pouvoir judiciaire.

La frérie de Mousteroou renferme la belle propriété de Kerozac'h (*le lieu de l'époux*). Au seizième siècle, elle appartenait à la famille Quintin. Jean Quintin, sieur de Kerozac'h, fournit aveu au fief de Boiséon le 10 octobre 1540 et fut père d'Alain Quintin, sieur de Kerozac'h et de Linbabu, qui épousa Périne de Kermerc'hou, fille d'Antoine, sieur de Kermerc'hou en Garlan et de Françoise de la Haye. De leur mariage naquit en 1569 le saint missionnaire Pierre Quintin. Peu avant sa naissance, sa mère se trouvant dans un champ fut effrayée par un serpent qui la poursuivit jusqu'au manoir et la contraignit même à monter sur une table pour éviter ses morsures. Cette circonstance fut plus tard regardée comme un signe, un symbole de la haine vouée par le démon à celui dont la parole et les exemples devaient détruire son empire sur tant d'âmes.

À l'âge de 5 ans, il fut envoyé à l'école que tenait alors, dans la chapelle de Saint-Nicolas, un saint prêtre nommé Hervé Miorcec, puis il eut comme précepteur François Lachiver, prêtre de Plouézoc'h, plus tard évêque de Rennes, qui, après l'avoir instruit, le mena à Paris pour y continuer les études religieuses vers lesquelles le portait sa vocation. Mais la guerre civile le contraignit à retourner en Bretagne, et à prendre du service dans les troupes de la Ligue, comme lieutenant d'une compagnie de gens d'armes sous Pierre de Coatedrez. La vie des camps le relâcha de sa ferveur première, sans altérer toutefois sa bonté ni sa douceur. Il rentra bientôt en lui-même, lut les *Confessions* de Saint-Augustin et finit, à la paix, par se défaire de sa lieutenante pour aller étudier à Bordeaux, puis au collège des Jésuites d'Agen. Reçu dans l'Ordre, il revint à Morlaix en 1600, et y montra, en bien des occasions, sa merveilleuse charité. Sa sœur lui avait monté confortablement une chambre ; quelque temps après elle alla le visiter : plus un meuble dans la pièce, il avait tout donné aux pauvres. Un second mobilier ne fut guère plus long à disparaître, et pour lui en faire conserver un troisième, sa sœur dut le supplier d'avoir égard à ses ressources et de ne pas la ruiner par des générosités dont elle devait supporter les frais.

Il obtint bientôt la place de *principal régent* au collège de Morlaix, fondé en 1597 par François Le Bihan, sieur de Pennel, dans son manoir de Crechjoly, et dont le premier principal fut Yves Louet, ecclésiastique anglais qui devint ensuite archevêque

de Cantorbéry. A l'âge de 40 ans, le P. Quintin reçut la prêtrise ; pour fêter son ordination, ses parents et ses amis lui offrirent un beau festin. Une table chargée de mets succulents attendait les convives, mais lorsque ceux-ci survinrent, cruel fut leur désappointement à constater qu'il ne restait plus rien des plats dont ils comptaient se régaler. Arrivé avant eux, le P. Quintin avait déjà fait tout distribuer aux pauvres de l'hôpital. Vexés de cette façon d'agir, ils accablèrent de reproches le trop libéral religieux, et l'un d'eux alla même jusqu'à le souffleter. Mais le bon père supporta si patiemment cet affront, que l'autre, honteux de sa violence, se jeta à ses pieds en implorant un pardon qu'il reçut aussitôt.

Le 30 octobre 1601, le P. Quintin fut admis au couvent des Dominicains de Morlaix, et s'appliqua courageusement à combattre la tiédeur et le désordre qui s'étaient introduits dans cette maison ; son zèle lui attira la haine et l'animosité de ses confrères ; elles ne s'exercèrent pas sur lui aussi barbalement que sur son ami Michel Le Nobletz, mais il eut pourtant à endurer de rigoureux traitements, et fut, un jour d'hiver, placé pendant une grande heure, sous la douche glaciale de la fontaine du cloître.

Ses efforts et sa persévérance amenèrent enfin de sérieuses améliorations, et il put alors se consacrer tout entier, avec le P. Nobletz, à l'œuvre de la prédication. Ils parcouraient ensemble les campagnes, prêchant en plein air, enseignant le catéchisme, distribuant aux pauvres leur avoir, leurs vêtements même, et allant, malgré la défense de leurs supérieurs, jusqu'à donner l'argent qu'ils recevaient pour le couvent. A Morlaix, au milieu des liesses et des folies du carnaval, on voyait tout à coup le P. Quintin apparaître, monter sur une borne et accabler de saintes menaces la foule devenue muette, ou bien aller sous les halles arrêter les jeux de hasard qui passionnaient alors les citadins.

Cette belle existence de dévouement et d'apostolat prit fin en 1629. Envoyé avec son prieur au chapitre provincial des Frères Prêcheurs, il tomba malade au couvent de Vitré et y mourut le 21 juin, à l'âge de 60 ans. Son corps fut inhumé dans l'église des Dominicains de cette ville, mais elle a été détruite à la Révolution, et les reliques du missionnaire sont à jamais perdues pour ses compatriotes, qui d'ailleurs ont oublié ses vertus et ne connaissent même plus le nom du bon P. Quintin (1).

Sa nièce Jeanne Quintin, dame héritière de Kerozac'h, fille de Charles et de Marie Le Jacobin, morte le 21 mars 1624, épousa à Ploujean, le 7 janvier 1610, noble homme Pierre Lesparler, sieur de Coatcaric en Plestin. Leur petit-fils René Lesparler et sa femme Thérèse Le Bigot résidaient vers 1670 au manoir de Kerozac'h, qui passa ensuite par acquêt, à Jean Guillotou, sieur de Saint Germain, gentilhomme de la vénérie en 1722, époux de Thérèse Gasté, mort en 1753, puis à son neveu Messire François-Joseph Guillotou seigneur de Kerever, secrétaire du roi à la chancellerie en 1739, maire de Morlaix en 1721 et 1738, qui décéda le 14 avril 1769 à Kerozac'h, laissant de son mariage avec Thérèse de Kergroas, de la maison de Kermorvan, un seul fils, Jean-François Guillotou de Kerever, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Provence-Infanterie, marié par contrat du 16 avril 1763 à Thérèse Guillemette Gourcun de Keromnès. Il émigra pendant la Révolution, prit part à la descente de Quibe-

1. V. *Vie des saints et bienheureux de Bretagne*, par Dom Lobineau.

ron comme lieutenant dans *Hector*, et fut tué dans la falaise. La terre de Kerozac'h, saisie nationalement, a depuis appartenu aux de Villiers qui l'ont vendue à la famille Le Briz.

L'ancien manoir n'existe plus. Il est remplacé par un joli château moderne appuyé sur quatre pavillons, et encadré d'un parc ravissant qu'ornent des statues et qu'embellissent des pièces d'eau.

Les seigneurs de Kerozac'h avaient leurs prééminences en la première chapelle du côté de l'évangile de l'église Saint-Mathieu, à Morlaix, dédiée à Saint-Sébastien et à Saint-Roch. Dans le vitrail se voyaient les armes des Quintin, pleines et alliées à celles des Le Jacobin et Fleuriot, et les armes des Lesparler écartelées de Quintin. Ils y avaient aussi deux bancs et deux tombes armoriées. (1)

Non loin de Kerozac'h est encore la villa de Coatcongar, qui en dépend actuellement et qui s'y relie par une longue et vaste allée. La famille de Coatcongar, issue en ramage de la maison de Toulgoat, portait : *d'or à cinq quintefeuilles de gueules, 2, 2, 1, au franc canton palé de gueules et de vair de 4 pièces*. N., sieur de Coatcongar, vivant en 1380, épousa N., de Coatvout ; son petit-fils Jean, mentionné dans la réformation de 1443, fut père d'Yvon de Coatcongar, archer en brigandine et page, entre les nobles de Ploujean à la montre de 1481, qui prit part au complot anglo-breton de 1492, avec Nicolas de Coatanlem, et fut arrêté et enfermé à la Bastille, dont il sortit quatre ou cinq mois après, ayant obtenu des lettres de rémission. La réformation de 1543 à Ploujean n'indique point le possesseur de Coatcongar, mais d'autres documents nous apprennent que c'était, à cette époque, Pierre le Chevoir, sieur de Coadélan, paroisse de Prat, époux de Françoise de Coatcongar, dame héritière du lieu, et mentionné dans la même réformation parmi les nobles de Prat et de Tréhouezan, sa trêve. Leur fils Guyon Le Chevoir se maria à Renée de Coatlogon, laquelle, restée veuve avec une fille, Marie Le Chevoir, épousa en secondes noces Hervé Parcevaux, seigneur de Mésarnou en Plounéventer, l'un des plus riches gentilhommes du Léon. Le renom de leur grande fortune et de la somptuosité du manoir de Mésarnou « lequel estoit notoirement censé et réputer abonder autant que nul autre manoir de Bretagne en toutes sortes de richesses et précieux meubles », attira à ses infortunés habitants, pendant les guerres de la Ligue, le vif désagrément d'être pillés tour à tour par les deux partis rivaux. Ce fut d'abord, en 1594, le capitaine royaliste Yves du Liscoët, sieur du Bois de la Roche, qui fit main basse sur leur mobilier, d'un luxe inouï, et emporta les coupes et les aiguières d'argent, de vermeil et d'or, qui chargeaient par centaine les dressoirs sculptés, la vaisselle plate, les vases sacrés et les ornements de la chapelle, les vêtements et les parures, jusqu'aux chapons et aux coqs de la basse-cour. Hervé Parcevaux estimait plus tard ses pertes à 70.000 écus, soit 1.500.000 fr. de notre monnaie (2). Il fut lui-même emmené prisonnier à Brest et jeté dans une basse-fosse du château d'où il ne sortit que six mois plus tard, après avoir payé à l'avidité Sourdeac plus de 10.000 écus de rançon.

1. V. Mss. A-19 des Arch. Départ. *Prém. de St-Mathieu*, 83-90.

2 Voy. dans les *Etudes Historiques sur le Finistère*, de M. Le Men, 1875, l'inventaire des pertes de Hervé Parcevaux, extrait de la retraite qu'il adressa en 1603 aux juges de Quintin pour obtenir une indemnité de la veuve de du Liscoët, Philippette de Maridor de la maison de Vaux en Anjou, calviniste qu'il avait épousée après avoir abjuré lui-même, « aimant mieux, le misérable dit un chroniqueur, faire banqueroute à Dieu qu'au beau nez d'une femme. »



A peine le malheureux était-il de retour dans son manoir dévasté, dont les royalistes avaient brûlé les meubles, et même les boiseries des portes et les fenêtres, et commençait-il, non à réparer ce désastre, mais à se rendre compte de son étendue, que Mésarnou reçut une seconde visite, aussi peu désintéressée que la première, et d'un partisan encore plus dangereux que du Liscoët. Nous voulons parler du féroce ligueur Guy Eder, sieur de la Fontenelle, alors à l'apogée de sa gloire, gouverneur de l'île Guyon et maréchal de camp dans l'armée de Mercœur. Il regretta fort sans doute de s'être laissé devancer par du Liscoët, mais ce dernier ayant fait maison nette, force fut à Fontenelle de se rabattre sur un trésor d'un autre genre, sur la jeune Marie Le Chevoir, jolie enfant de treize ou quatorze ans, héritière des terres de Coadelan, Trébriant, Coatcongar et autres. Il résolut d'en faire sa femme, l'arracha à sa famille et la fit conduire dans un couvent de Saint-Malo, puis, deux ans plus tard, après la pacification de la Bretagne en mars 1598, il l'épousa.

Coatcongar a donc appartenu quelque temps au célèbre Fontenelle ; peu de temps d'ailleurs, car on sait que le terrible ligueur, arrêté déjà en 1599 par arrêt du Parlement de Bretagne et élargi l'année suivante, après la démolition de ses forts de Douarnenez et de l'île Gouyon ou Tristan, fut de nouveau arrêté, en août 1602, à son château de Trébriant (1) en Trémel, par le gouverneur de Morlaix, Boiséon de Coëtnizan, et conduit à Paris, où, impliqué dans la conspiration de Biron, il fut roué vif en place de Grève, le 27 septembre 1602. Sa jeune femme lui survécut quelques mois à peine, tuée, dit-on, par la honte et le chagrin. Sa succession fit retour à son oncle Tanguy Le Chevoir, mais nous ignorons à quelle date précise Coatcongar passa, par acquêt sans doute, à la famille de Lesquelen, représentée à Ploujean par noble écuyer Loys de Lesquelen, époux de Barbe Toulgoët, vivant en 1602, puis par Martin de Lesquelen, écuyer, sieur de Kerdannot, maire de Morlaix en 1625, mort à son manoir de Coatcongar le 9 février 1645 et inhumé à St-Dominique. De son mariage avec Françoise Le Blonsart, il ne laissa qu'une fille, Marie, qui apporta Coatcongar aux Nouël en épousant à St-Melaine de Morlaix, le 22 novembre 1639, écuyer Yves Nouël, sieur du Trohoat. Ils résidaient tous deux à Coatcongar lors de la réformation de 1669.

Au siècle suivant, ce manoir était la demeure de Messire Gabriel Callot, seigneur de Villeblanche, capitaine des milices garde-côte de la paroisse de Ploujean, mort en 1744, à l'âge de 90 ans. Son neveu, M. de Kergadiou de Trémobian, hérita de Coatcongar, qui appartint plus tard par alliance aux Bois-des-Cours de la Maisonfort, originaires de Bourgogne. Il ne subsiste de l'ancienne habitation que l'avenue, à l'entrée de laquelle était la chapelle, le jardin muré, et un vieux puits surmonté d'un dôme de granit reposant sur quatre colonnettes.

La seconde voûte et arcade du côté de l'épître, dans l'église des Dominicains de Morlaix, à côté de l'autel du Rosaire, dépendait jadis de la terre de Coatcongar ; au-dessus du banc y étant se voyaient en 1679 « trois escussons dont celui du milieu porte de gueules à trois macles d'argent au croixant de mesme, et sont les armes de

1 Ce château existe encore, en partie. Il fut, paraît-il, reconstruit par Fontenelle, qui en fit une maison forte. Le portail de la cour est garni de machicoulis et de meurtrières, et la porte principale ouverte dans un pavillon flanqué de deux tourelles à cul-de-lampe, est aussi défendu par des barbacanes. La terre de Trébriant était venue aux Le Chevoir par le mariage de Roland Le Chevoir et de Jeanne Le Rouge, dame de Trébriant, père et mère de Pierre Le Chevoir, époux de Françoise de Coatcongar.

Coatcongar à présent possédé par la dame du Trohoat et les deux autres mesmes armes en alliance avec autres portant d'or à six quintesfeuilles de gueulle cantonnées de deux palles et sont encore les mesmes armes dans ledit banc excepté dans un endroit où sont les armes des Blonsart. » Les armes dites de Coatcongar, sont celles des Le Chevoir, et les suivantes, celles des Coatcongar. L'autel de Sainte Anne, attaché au troisième pilier du côté de l'Evangile, en la même église, était aussi armorié du blason des Le Chevoir et des Coatcongar. (1)

Cette terre relevait en partie du manoir voisin de Penlan, ainsi nommé à cause de sa situation au bord de l'immense lande de Langozface (aujourd'hui Langolvas), sur laquelle ses possesseurs levaient le droit de champart et d'*escobuage*. Il fut vendu vers 1580 par écuyer Guillaume de Kergariou, époux de Georgine Morin, à demoiselle Marie Quettier, veuve de Guillaume Nouël et mère de Jean Nouël, époux de Jeanne Le Gac, dont Martin Nouël, écuyer, siur de Keryvon, qui fournit aveu au roi en 1624, son père étant mort le 22 avril 1621. D'après cet aveu, la terre de Penlan consistait principalement en « la maison seigneuriale, manoir noble dudit lieu de Penlan, avec son fief et juridiction et autres maisons, portes, étables, granges, crèche, aire, jardin, verger et autres franchises... un parc où il y a eu un coulombier et y est encore ses vestiges et emplacement ruiné... un bois taillis avecq un petit pré de jouxte... un bois de haulte fustaye... le moulin avecq son estang, etc... héritages cernés d'un chemin mesnant de Morlaix audit lieu de Penhan, d'autre endroit féant sur Langozface, d'autre endroit terre d'escuyer Alexandre Toulgoat, sieur de Launay et sa mère, et terre de damoiselle Françoise Quintin, dame de Trévidy et demoiselle Marie Quintin, dame de Coatamour et autres terres dudit sieur de Keryvon. (2)

Martin Nouël, sieur de Keryvon, Penlan, Kerbasquiou, etc., épousa le 31 janvier 1628 Marie de Tavignon, dame de Kerloar, dont la mère, Catherine Le Diouguet, mourut en 1628 de la peste à Penlan. Lui-même décéda le 5 janvier 1637, et sa fille aînée Catherine, héritière de Penlan, l'apporta à son mari Tanguy Moysan, sieur du Leslech en Ploëzal, d'une famille qui a produit plusieurs maires et alloués de Guingamp. Leur fille, Marie Moysan, le transmit à son tour aux Raison, en épousant Messire Jean Raison, sieur de Villebasse. Restée veuve, elle se remaria à Jean-Baptiste Boulays, sieur de Kerdreus, ainsi mentionné dans le rôle de la capitation de 1703 comme résidant à Penlan : *le sieur de Kerdreus Boulé, quinze livres. Un vallet et une servante, trois livres*, et en eut un fils, mort à Brest, sans alliance, lieutenant de vaisseau, capitaine d'une compagnie franche de marin et chevalier de St-Louis.

Marie Moysan mourut en son manoir, le 2 septembre 1707, six ans après sa fille Yvonne-Gabrielle, décédée « en odeur de sainteté », à l'âge de 21 ans. Son fils Messire Joseph Raison, sieur de Villebasse et de Penlan, époux de Marie-Louise Agnès Le Bigot de Neufbourg, est qualifié dans un acte de 1737 de chevalier de St-Louis et pensionnaire du Roy. Ses héritiers vendirent, vers 1753, la terre de Penlan à Jean Le Demours, sieur de Kernilien, secrétaire du Roy en 1756, d'où elle a passé par acquêt aux Villart et par alliance aux Audren de Kerdrel.

1. Mss. A. 19 des Arch. Départ. *Prééminences de St-Dominique*.

2. Aveu sur vélin. Arch. de M. Henri de Kerdrel.

Le manoir de Penlan, fort agréablement situé à la jonction des ancienne et nouvelle routes de Paris, entouré de jardins, de riches prairies et d'épais ombrages, est actuellement la résidence de M. Henri de Kerdrel, époux de dame Mathilde de Lauzanne. De récents travaux de restauration et d'embellissement ont fait disparaître le colombier seigneurial.

Dans l'église des Dominicains de Morlaix se trouvaient en 1679 deux bancs dépendant de Penlan. Le premier, situé près du second pilier du côté de l'évangile, offrait les armoiries des Nouel et des Tavignon en alliance. L'autre, joignant la huitième arcade du côté de l'évangile, portait un écusson aux armes des Nouel. La cinquième chapelle du côté de l'évangile en l'église de St Mathieu, dédiée à Sainte-Anne et Saint-Laurent, dépendait aussi de Penlan ; on voyait dans le vitrail deux écussons, l'un « de sable à un seriff d'or passant accompagné de trois besans d'or à la bordure de gueulle » armes des Nouel, l'autre parti du même et de Tavignon ; près de l'autel existait un banc timbré des mêmes armes. En 1679, cette chapelle appartenait aux Chrestien du Mouster et de Kerohic et aux Quemeneur de la Bouessière.

En face du Mousterou est la ferme de Crechonvel, ancienne terre noble, avec moyenne et basse justice, de la famille Mériadec, issue en ramage des Guicaznou. Jean Mériadec, seigneur de Crechonvel, vivant en 1400, fut père de 1<sup>o</sup> : Hector Mériadec, chevalier du Porc-Epic en 1438, et de l'Hermine en 1454, écuyer de l'hôtel du duc, puis homme d'armes de l'ordonnance à 300 livres de gages en 1461 et maître d'hôtel de la reine Anne en 1498, qui se distingua, aux côtés du connétable Arthur de Richemont, à la bataille de Formigny en 1460, et 2<sup>o</sup>, Hervé, aussi chevalier du Porc-Epic, puis de l'Hermine en 1453, gouverneur de Carhaix en 1437, et commissaire de la montre de Cornouaille en 1458, vaillant guerrier mort à Werwich en Flandre. Jean Mériadec, seigneur de Crechonvel, comparut à la montre de 1481 en archer en brigandine avec page. Sa fille et héritière Jeanne Mériadec apporta les terres de Crechonvel et de Kerserhou aux Kerret, en épousant vers 1490 Bertrand de Kerret, chevalier, seigneur du dit lieu, et du Val, dont la petite fille Françoise de Kerret, dame de Kerret, le Val, Crechonvel, etc, épousa en mai 1546 Jean de Kerlec'h, seigneur du Quenquis et de Trésiguidy. Au siècle suivant, les Kerlech vendirent le fief de Crechonvel aux Kersulguen de la Boissière, qui le transmirent aux de Lannion et de Stapleton. La ferme actuelle a été reconstruite des débris du vieux manoir, qui avait lui-même remplacé un château dont certains vestiges sont encore apparents sur une esplanade dominant le vallon du Dourmeur.

A peu de distance de Crechonvel, dans une étroite et verdoyante coulée, se dresse au milieu d'un bouquet de hêtres la chapelle de Sainte Geneviève. C'est un édifice de la fin du seizième siècle, assez vaste, d'une construction soignée dont les murailles en pierres de taille ont de forts soubassements moulurés ; il est dominé par un clocher accosté d'une tourelle, presque analogue comme détails, sinon comme dimensions, à celui de l'église paroissiale. A sa base, entre deux contreforts, s'ouvre une porte à fronton surmontée d'une fenêtre gothique, puis d'une niche, vide aujourd'hui, mais qui devait contenir une Pitié replacée plus bas, au sommet de l'attique. Une balustrade ajourée, en saillie sur des corbelets, entoure la plate-forme, d'où s'élève un campanile à triple étage. (1)

1. Le 28 avril 1778, M. Bahezre de Lanlay, recteur de Ploujean, imposa le nom de *Geneviève* à une cloche fondue pour cette chapelle, à Plouézoch, en même temps que la grande cloche de cette paroisse. Archives de Plouézoch.

Dans la façade de gauche était pratiqué un élégant portail Renaissance, bouché depuis. L'écusson qui en ornait le fronton a été martelé, mais on lit encore sur la banderole : *Lesses dire*, devise de la famille de Kersulguen, qui devait être fondatrice de la chapelle à cause de sa terre de Crechonvel. De longues fenêtres percent les pignons latéraux, et plusieurs écussons, tous effacés d'ailleurs, se remarquent çà et là. Quant à la vaste baie ogivale ouverte dans le mur de l'abside, elle a perdu ses meneaux et a été en partie aveuglée au dix-huitième siècle, lorsqu'on plaça le retable du maître-autel, qui offre l'inscription suivante :

*Hervé le Cottie : fabrique en charge lan 1721*

Au-dessus du tabernacle, deux petites figures de femmes aux mains jointes soutiennent sur leurs têtes une couronne royale fleurdéliée. Derrière est un ancien tableau de Sainte-Geneviève, tenant un livre et un cierge qu'un ange vient allumer en lui présentant une couronne. Cette scène, qui se trouve répétée dans un groupe, du côté de l'évangile, fait allusion à un épisode de la vie de Sainte Geneviève. Celle-ci allait un soir avec ses compagnes visiter les travaux de la basilique de Paris, lorsqu'une violente bourrasque éteignit leurs flambeaux. Par ses prières, la sainte les ralluma miraculeusement. On voit aussi, dans le chœur, la statue de Sainte-Barbe et un banc seigneurial très joliment sculpté, à l'écusson chargé d'un mi-parti d'un lion et de six annelets posés 3. 2. 1. Ces armes doivent être celles de Michel de Kersulguen, seigneur de la Boissière et de Crechonvel, et de sa femme Philippe de Lanloup, qui vivaient en 1640. Les Kersulguen portaient cependant le lion accompagné d'un canton écartelé, mais il est possible qu'ils aient fini par abandonner cette brisure pour reprendre les armes pleines de l'illustre maison de Pont-l'Abbé, dont ils étaient juveigneurs.

La chapelle latérale de droite contient l'autel de N. D. de Pitié, et celle de gauche, l'autel de N. D. de Grâce, avec quelques statues sans grande valeur. Le croisillon est clos, en avant du transept, par une grille à balustres surmontée d'un Christ en croix et d'un Saint-Michel terrassant le Dragon, à laquelle s'appuie une chaire hexagonale à panneaux sculptés. Sur la frise intérieure court cette inscription :

FAIT FAIRE PAR IAN LAVIEC, LORS GOUVERNEUR E METRE GUILLAUME

KDELANT, CHAPALAIN DE CETTE CHAPELLE — 1639.

Dans la nef sont deux statues, un Saint François d'Assise montrant les stigmates de ses mains et une Sainte Anne tenant dans ses bras la Sainte-Vierge qui porte elle-même l'enfant Jésus, vêtu d'une robe dorée et armé d'un livre. La tribune est ornée de charmants panneaux de la Renaissance, malheureusement très mutilés, et, au milieu, d'un bas-relief inscrit dans une arcade gothique et figurant l'ensevelissement du Christ. L'ancien lambris voûté en ogive et très élevé subsiste encore, quoiqu'en mauvais état, avec ses clefs de voûtes historiées et ses sablières aux statuettes d'anges munis d'attributs et de banderoles, sur l'une desquelles on lit : *Jégaden fabrig. 15....* Le pavage, formé de grandes dalles d'ardoises et de pavés de granit géométriquement groupés, est daté de 1640. La toiture a été récemment refaite par les soins de Madame Le Briz, la vénérable châtelaine de Kerozac'h.

Sainte Geneviève était un *gouvernement*, c'est à dire une chapelle bâtie d'aumônes,



et d'oblations, sans fondateur particulier. Comme chapelain de ce bénéfice, nous trouvons en 1639 Guillaume Kerdéant, curé de Ploujean ; en 1661, noble Missire Guillaume de Boyshardy (1) ; en 1672, Missire Denis Abgrall ; en 1685, *très digne prestre* Jean le Crech, etc...

Les autres terres nobles de la frérie étaient Kerfraval, Coatmenguy et les deux Launay. Marguerite Gillouart, dame de Kerfraval, fille de Jean et Jeanne le Garrec de Coatmenguy, et sœur d'Alain, conseiller maître à la Chambre des Comptes en 1465, épousa vers 1440 Jean le Borgne, sieur de Parcan provost et de Kervidou. Au dix-septième siècle, Kerfraval passa des Le Borgne aux le Ségaler de la Villeneuve, desquels héritèrent les Pastours de Kerjean.

Coatmenguy appartenait en 1465 à Chrestien Le Garrec, procureur syndic de Morlaix et député aux Etats de Bretagne. Une des maisons — récemment détruite — de cette noble Grand'Rue qui *s'embellit* de jour en jour à mesure que ses vieux pignons cuirassés d'ardoises, remparés de pans de bois, découpés en baies gothiques, hérissés de moulures et de statuettes, font place à de correctes murailles bien crépies et percées de rectangles vitrés, était l'hôtel de cette famille Le Garrec, dont les armoiries — *de sable fretté d'or de six pièces, au franc canton de même chargé d'un lion de sable armé et lampassé de gueules*, arrachées à un manteau de cheminée, se sont vues longtemps gisant près de la fontaine des Anglais.

Jeanne Le Garrec, dame de Coatmenguy, se maria vers 1490 à Louis de Trogoff, sieur de Guernanhir, cadet de la maison de Kerprigent, en Plougasnou ; il vivait encore lors de la réformation de 1543. Son fils Jean de Trogoff, seigneur de Coatmenguy, laissa de son alliance avec Marie Le Blonsart, dame de Coatsec'h et de Kerilly, Jacques mort à Paris sans alliance, et Suzanne, dame héritière de Coatmenguy, puis de Kerprigent par retrait lignager, qui épousa Yves de Kermabon. Coatmenguy a plus tard passé par alliance aux Mol de Guernelez, et aux Gasté, puis Guillotou de Kerever ; L'ancienne demeure n'existe plus.

Les seigneurs de Coatmenguy possédaient la quatrième chapelle du côté de l'épître en l'église Saint-Mathieu de Morlaix, éclairée d'une vitre contenant les armes des le Garrec pleines et parti de Calloët et de Coatilez avec des *tumbes armoyez* des mêmes armes et un banc. Cette chapelle appartenait en 1679 au sieur de Kerprigent de Kermabon.

A gauche de la route de Morlaix à Garlan s'élève enfin, au sein d'un bois de hêtres et de chênes, sur le bord d'une vaste prairie que dominent ses vieux murs d'enceinte frangés de lierre, le manoir du Vieux-Launay, édifice sans caractère, mais d'un effet pittoresque, avec ses bâtiments irréguliers et ses pavillons groupés à l'ombre des futaies. La famille de Launay, qui le possédait dès avant 1350, le transmet successivement aux Marzin, Thorel et Perrot, puis Le Garrec et, au seizième siècle, Estienne de Kervéguen. Il fut apporté aux Goesbriand par le mariage de Yves de Goesbriand seigneur du Roslan, avec Louise Estienne, dame de Kervéguen et du Roslan, en 1577, et appartenait, en 1669, à Bernard Blanchard, sieur du Launay et du Moustierou, dont

1. Auteur d'un petit opusculé breton : *Ar buguel fur da tri bloas* réimprimée en 1874 chez Haslé, à Morlaix.

les héritiers le vendirent à Jacques Boudin, sieur de Longpré, secrétaire du Roy en 1701, père de Bernard Boudin de Launay, juge-consul à Morlaix en 1710, époux de Thérèse Coroller du Neckoat. Leur fille aînée, Marguerite-Périnne-Jacquette Boudin, fut mariée à Messire Laurent-François Provost-Douglas de la Bouexière, chevalier, seigneur de Boislilly, conseiller du Roi en ses conseils, président à la Chambre des Comptes de Bretagne et procureur général syndic aux Etats de 1730, et lui apporta la terre du Launay, que l'alliance de leur fille Thérèse-Françoise Provost de Boislilly avec M. de Blois de la Calande, mort capitaine de vaisseau, d'une ancienne lignée de Champagne que ses traditions rattachent à la maison de Châtillon, transmet à la famille de Blois.

De ce mariage naquit à Morlaix, le 9 novembre 1760, l'érudit et savant archéologue que fut M. Aymar de Blois. Lieutenant de vaisseau en 1785, après avoir vaillamment servi pendant la guerre d'Amérique, il vécut retiré près de Blois, pendant la Révolution, chez les parents de sa femme, Mlle Péan de Livaudière. Revenu en Bretagne, il assista, en témoin impuissant, à l'assassinat de l'évêque constitutionnel du Finistère Audrein par une troupe de Chouans, le 19 novembre 1800, dans la diligence de Quimper à Morlaix. Il fut, en 1806, appelé au conseil général du Finistère, où ses rares facultés et la place prépondérante qu'il y prit lui permirent de rendre de grands services à notre région. Nommé capitaine de vaisseau et chevalier de St-Louis en 1814, de la Légion d'honneur en 1825, retraité peu après, il se retira définitivement au manoir du Launay et consacra les loisirs de sa belle et verte vieillesse à des études historiques sur la Bretagne. Il y mourut le 3 septembre 1852, âgé de près de 92 ans. (1) Trois ans plus tard, son fils aîné, le général de Blois, commandait au siège de Sébastopol le parc d'artillerie. Le manoir du Vieux-Launay appartient aujourd'hui, par alliance, à la famille Bobière de Vallière.

## FRÉRIE DE KERSCAU

Le chef-lieu de cette frérie était l'important hameau de Kerscau, formé de deux ou trois maisons nobles dont il est assez malaisé de démêler les possesseurs respectifs. La famille de Kerscau, connue depuis Jean, époux vers 1427 de Marguerite Le Long, s'est plus tard transplantée dans le Minihy de Léon, et son berceau appartenait, vers 1500, à Yves Quintin, époux de Marie de Coatanlem, puis, en 1616, à Pierre Quintin, sieur de Rochglaz, maire de Morlaix, marié à Catherine Nouël, dont Alexandre Quintin, écuyer, sieur de Kerscau, qui épousa le 5 mai 1640, à St-Melaine de Morlaix, Marguerite Tournemouche, dame de Trogriffon.

On voit aussi les Trédern, vers 1660, se qualifier de sieurs de Kerscau par alliance avec les Quintin. Un autre Kerscau était au début du dix-septième siècle, la résidence d'une branche de la famille de Kersaintgilly. Nous ignorons laquelle de ces terres appartint plus tard aux familles Denis et le Denmat de Resguen.

Le premier fief de la frérie de Kerscau était le manoir de la Boissière, d'abord à la famille du même nom, puis aux Kersulguen, par le mariage, en 1502, de Prigent de Kersulguen avec Tiphaine, dame de la Boissière. Leur fils Tanguy de Kersulguen, bailli

1. V. Biographie bretonne, II.

de Morlaix et Lanmeur en 1455, épousa Constance Le Voyer, dont Jean, bailli de Morlaix en 1484, allié à Béatrix de Keramborgne. Pierre de Kersulguen, leur fils aîné, époux de Marguerite du Poirier, dame de Bongoat, « se rendit, dit Guy Le Borgne (Armorial breton, p. 22) si agréable à la Duchesse Anne, en qualité de l'un de ses Gentilshommes ordinaires, qu'elle ne dédaigna de prendre son logement en ladite Maison, faisant une tournée par le pays » Ajoutons, à cette intéressante note du bon alloué de Lanmeur, que se fut en se rendant en pèlerinage à St-Jean du Doigt pour demander au Précurseur la guérison de son œil malade, que la duchesse Anne honora la Boissière de sa royale visite (1505).

Messire Michel de Kersulguen, seigneur de la Boissière, Crechonvel, Kerduté, Traoudoust, etc..., épousa vers 1635 Philippe de Lanloup de Kercabin. Il mourut le 3 septembre 1657 et fut enterré le lendemain dans l'église « en sa tombe eselvée au milieu du chœur ». Son fils aîné Jean, décédé à Morlaix en 1686, n'eut pas d'enfants de sa femme Françoise du Parc, de la maison de Kergadou, et laissa ses biens à son frère Michel de Kersulguen. Ce dernier, marié à une demoiselle de la Villeneuve, du Béarn, abandonna le séjour de la Boissière pour celui du château de Kercabin, en Plouëc dont il avait hérité, et la famille de Kersulguen, après avoir produit un président de la noblesse bretonne aux Etats de 1731, s'est fondue dans les maisons de Tinténac et de Lannion ; de cette dernière, la terre de la Boissière a passé par alliance aux Stapleton, originaires d'Angleterre, puis, saisie nationalement, appartient aujourd'hui par acquêt à la famille Mège.

De l'ancien manoir, que précédaient de longues avenues d'ormes et de hêtres, malheureusement abattues depuis peu, il ne subsiste plus qu'un pavillon à comble aigu, le portail écussonné de la cour, quelques murailles croulantes et un colombier. M. Le Vacher a acquis et fait placer sur une terrasse de sa villa de Roch-ar-Brini, en Ploujean, un écusson provenant des démolitions de la Boissière, offrant les armes alliées de Jean de Kersulguen et de Béatrix de Keramborgne, seigneur et dame du lieu en 1480, (parti au 1 coupé au 1 d'un lion accompagné d'un canton écartelé, au 2 de 7 annelets ; parti au 2 d'un heaume accompagné de 3 coquilles). Ce blason, d'un beau relief et d'une conservation parfaite, est supporté par un aigle qui le tient dans ses serres, et accosté de deux figurines d'anges déployant des banderoles sur lesquelles se lit, en caractères gothiques, la devise de la maison de Kersulguen : *Lessez dire*.

On conserve au Musée de Morlaix une minuscule et fort curieuse statuette d'or gallo-romaine, paraissant être la personnification féminine du Silence, qui, découverte en 1780 dans le jardin de la Boissière, fut acquise par M. Duplessix-Quéménéur, procureur du Roi.

Outre leurs prééminences de l'église de Ploujean, les seigneurs de la Boissière avaient encore dans l'église du Mur à Morlaix, une chapelle dédiée à St-Pierre et joignant au maître-autel du côté de l'épître, éclairée d'une grande vitre à 4 soufflets contenant 4 écussons aux armes des Kersulguen, pleines et parti de la Boissière, le Verger et du Périer. A côté était une autre vitre à 6 soufflets contenant 8 écussons des mêmes armes et alliances « et au dessousz dicelle vitre est une voulte avec un écusson des mêmes armes, qui est un lion cantonné chicqueté d'or et de gueules ». (1).

1. V. *Prém. de l'église du Mur*. Mss. A-19 des Arch. Départem.

Non loin de Kerscau, près du carrefour des routes de Lanmeur et de Plougasnou existe la ferme de Kervézélec, autrefois Kerbrézélec (*le lieu du guerrier*). Le bâtiment qui flanque le portail est percé de fenêtre à meneaux et d'une lucarne gothique, mais les autres édifices semblent moins anciens. Pierre Oriot, sieur de Kerbrézélec, signe comme parrain à un baptême en 1614 ; nous ne connaissons rien autre chose sur ce lieu. A l'ouest de la frérie s'étend la terre du Neckoat (*le bois élevé*), l'une de ces propriétés qui bordent sans interruption la commune de Ploujean dans sa partie confinante à la rivière. Il y avait là jadis deux manoirs, Neckoat et Kerneckoat, ce dernier appartenant aux Kergournadech en 1587, puis possédés l'un et l'autre par une branche de la famille Coroller, issue d'Yves Coroller, quatrième fils de Jean, sieur de Kervescontou et de Marie de Partevaux, qui épousa en 1633 Guillemette Le Borgne. L'aîné de leurs enfants, noble homme Philippe Coroller, sieur de Kerdanneau, sénéchal du marquisat de Guerrand, Guicaznou et Bodister, et sa femme Claude Le Bourva, résidaient en 1676 au manoir de Kerneckoat ; resté veuf, Philippe Coroller se remaria en 1681 à Périne de Kerloaguen. Son fils aîné Yves, garde de la marine vers 1700 épousa Mauriette Le Coant, dont issurent Jean-Baptiste prêtre, et deux filles.

Joseph Coroller, sieur du Neckoat, époux d'Eléonore Blanchard et frère puîné de Philippe, fut maire de Morlaix en 1679 et juge-consul en 1684. Une de leurs sœurs, Périne, se maria à noble homme Jean Cozten, sieur du Rascoët ; leur fille Guillemette, héritière de son oncle Joseph Coroller, apporta la terre du Neckoat dans la famille Bonnemez qui la transmit par alliance aux Kerouartz.

Le château du Neckoat, riche résidence moderne dont les tours à flèches pointent sur la colline, au dessus des grands arbres, a été restauré et habité par le général Le Flô, l'une des célébrités contemporaines de la Bretagne. Né en 1804 à Lesneven, il fit ses premières armes en Afrique, sous les ordres et aux côtés de ses vaillants amis Bedeau, Lamoricière, Changarnier. A l'héroïque assaut de Constantine, il faillit rester sous les décombres de la porte écroulée du Marché. Blessé une seconde fois au col de la Mouzaïa, il conquit à la pointe de l'épée ses épaulettes de chef de bataillon et de colonel. A son retour en France, Cavaignac le nomma général de brigade en 1848 ; il devint ambassadeur en Russie, député à la Constituante (1848), à la Législative (1849), et s'opposa en 1851 au coup d'Etat de Louis-Napoléon. Proscrit par l'empire, le général Le Flô se retira à Jersey et y vécut jusqu'en 1859, près de Victor Hugo. Les revers de l'année terrible le rappelèrent dans la patrie menacée. Ministre de la guerre en 1870-71, député du Finistère en février 1871, il écrasa l'insurrection de la Commune et pacifia Paris, puis fut envoyé par Thiers à l'ambassade de Russie, où l'attendaient des victoires diplomatiques aussi brillantes qu'inespérées. Il gagna l'amitié du tzar, le conquit à la cause de la France, sut ainsi préserver notre pays d'une nouvelle invasion allemande en 1875, et fut le promoteur de cette alliance franco-russe solennellement scellée depuis en de mémorables circonstances. Revenu à sa terre du Neckoat, il y mourut, au mois de novembre 1887, pleuré des pauvres et regretté de tous ; à ses obsèques assistait un général russe envoyé par le tzar Alexandre III. Une statue de fière allure et d'une frappante ressemblance, érigée à Lesneven en 1899 a depuis fait revivre aux yeux de ses compatriotes la martiale physionomie du vieux soldat d'Afrique. De son mariage avec Mlle Guégot de Traoulen héritière du Neckoat, le général Le Flô n'a laissé qu'une fille, qui a épousé M. le comte de la Barre de Nanteuil et à laquelle appartient la terre du Neckoat.



La route de Lannion sépare le Neckoat de la propriété de Coatserhou, beau parc de 20 hectares couronné d'épaisses futaies qui se déversent sur les pentes en une avalanche de frais feuillage et qui, faisant face aux frondaisons de Portzantrez, encadrent merveilleusement la nappe brillante du port de Morlaix et les grands voiliers qui dorment, amarrés à ses bords. A l'entrée du cours Beaumont, ainsi nommé d'un maire de Morlaix en 1810, père d'un aide-de-camp du duc de Bellune créé baron de l'Empire en 1810, et longeant la partie la plus basse du parc de Coatserhou, coule la fontaine du Styvel, ornée au fronton d'une galère, armes de Morlaix, et offrant l'inscription suivante :

*Cette fontaine a été refaite et agrandie de nouveau*

*l'an 1716.*

Une autre fontaine, plus simple que la précédente et datée de 1790, a gardé le nom de : *Fontaine des Anglais*, depuis le massacre qui, au seizième siècle, ensanglanta ses eaux. Profitant de l'absence des nobles de Morlaix, appelés aux *monstres* de Guingamp, et des plus vaillants bourgeois et marchands, partis à la foire de Noyal-Pontivy, une flotte anglaise pénétra en rade le 30 juin 1522 et jeta sur la côte une forte troupe de soldats et de marins. Ceux-ci s'embusquèrent dans les bois du Styvel et n'en sortirent qu'à la nuit close pour se ruer sur la ville, dont les portes leur avaient été ouvertes par des émissaires déguisés. Surpris dans leur sommeil, terrifiés de cette invasion soudaine, les habitants ne tentèrent aucune résistance. La chronique a pourtant gardé le souvenir de Missire Jehan Périou, recteur de Ploujean et chapelain du Mur, qui arquebusa de son clocher plusieurs pillards attirés par le trésor de l'église, et fut tué d'un coup de feu, et aussi d'une *chambrière* de la Grand'Rue qui, en ouvrant dans le couloir de la maison une trappe donnant sur la rivière, noya quatre-vingts Anglais avant d'être elle-même précipitée du grenier dans la rue. Mais ces initiatives isolées ne purent arrêter les envahisseurs ni diminuer l'étendue du désastre. Au point du jour, las de pillés et d'égorger, les Anglais abandonnèrent la ville en flammes et se retirèrent avec force butin et bon nombre de prisonniers. La noblesse réunie à Guingamp, prévenue par des fuyards, accourait déjà ventre à terre au secours de Morlaix ; survenue trop tard pour empêcher sa ruine, elle la vengea du moins sur une bande de six ou sept cents trainards qui, ayant fait bombance dans les celliers des Lances, cuvaient leur ivresse sous les ombrages du Styvel et de Coatserhou. Tous, ils furent massacrés sans pitié, et l'eau d'une source voisine coula rouge de leur sang. Depuis lors, elle s'est appelée la fontaine des Anglais (*Feunteun ar Saozon*).

Benoît de Coatserhou était, en 1301, garde de la forêt de Cuburien pour le vicomte de Léon. Au seizième siècle, Coatserhou appartenait à la famille du Plessix, originaire de Pluzunet, qui portait : *de sable au cygne d'argent becqué et membré de gueules*, avec la devise : *Plezant exo* (il est agréable). Jean du Plessix était en 1480 capitaine des francs archers de l'évêché de Tréguier et gouverneur de Lanmeur ; un autre Jean du Plessix, sieur de Coatserhou, fut en 1587 maire de Morlaix.

Son frère cadet Guillaume, sieur de Kerangoff, élu maire de Morlaix en 1593, devint ensuite, selon l'usage, capitaine ou gouverneur du Taureau pour l'année suivante. Mais son commandement expiré, il refusa de déloger et chassa, en menaçant de la

corde, les huissiers que le corps de ville envoya pour le sommer de cesser son usurpation. Pendant neuf ans, l'*Enragé têtue*, ainsi qu'on l'appelait, demeura au fort, arrêtant des navires et en vendant la cargaison à son profit, rançonnant de notables personnages, faisant saisir et emprisonner à Morlaix même ses ennemis. Non seulement il refusait de restituer le fort, mais il exigeait encore ses gages et recevait fort mal ceux qui les lui apportaient. Il avait, dit-on, reçu du roi mission de garder le Taureau jusqu'à la paix, et c'est ce qui explique l'inertie des Morlaisiens en présence de ses agissements. Toutefois, les plaintes affluant aux autorités royales, Henri IV lui écrivit de sa propre main une lettre contenant ce conseil bien digne du Béarnais : « Plumez, plumez la poule, mais sans la faire crier ». Quelques détails préciseront la manière par trop brutale en effet dont Kerangoff s'entendait à *plumer la poule*. Lors de la taxe de 200.000 écus levée sur la province le contingent du Taureau fut fixé à 307 livres, et le miseur se rendit près de Kerangoff pour lui réclamer cette somme. Mais le brigand, pour toute réponse, fit jeter le malheureux miseur dans les cachots du donjon, et ne le laissa sortir que contre quittance en due forme des 307 livres demandées. Une de ses facéties les plus habituelles était celle-ci. Il enlevait et enfermait dans sa forteresse de riches bourgeois de Morlaix, et ne leur rendait la liberté qu'après s'être fait très grassement payer leur pension. L'un d'eux, Bernard Nouel, fut rançonné à 1475 livres.

Enfin, en 1604, sur l'ordre formel du roi, Kerangoff dut déloger. A peine rentré à Morlaix, l'insatiable pirate présenta à la communauté une note formidable de dépenses, montant à 6970 livres, et sur son refus de payer, entama contre elle le plus insolent des procès. Après de longs débats, les parties fatiguées transigèrent. Kerangoff reçut encore 28.000 livres, et se retira à la campagne pour y jouir de la fortune qu'il venait si honnêtement d'amasser.

Jean du Plessix mourut le 28 août 1619 et fut enterré dans l'église de St-Dominique. Son fils François du Plessix épousa en 1642, Renée de Lanloup, « il décéda dans Guingamp de mort soudaine et son corps fust inhumé dans la paroisse de Ploujean, le dimanche 24 d'aoust 1659 ». Il laissa pour héritier Marc Toussaint du Plessix, époux en 1663 de Marie Nouel, de la maison du Trohoat, lequel mourut le 28 mars 1678 à son manoir de Coatserhou et fut enterré dans l'église en présence de ses cousins, Messires Jean de Kersulguen, seigneur de la Boissière, Jean-Baptiste du Trévou, seigneur de la Boissière et Jean-Baptiste du Trévou, seigneur de Carsoson. Yves du Plessix, seigneur de Coatserhou, son fils aîné, se maria à Catherine de Kermellec, dont Jean, époux de Anne du Boisboissel, qui vendirent vers 1740 leur terre de Coatserhou à écuyer Jacques-Guillaume Boudin, seigneur de Tromelin. Kerhallic, Lannuguy, époux de Marie-Françoise le Diouguel de Penanrun, et petit-fils de Jacques Boudin, secrétaire du Roi en 1701, anobli par sa charge.

Malgré les faciles plaisanteries qu'il inspira, le nom des Boudin-Tromelin a été fort dignement porté par plusieurs vaillants soldats, et par deux officiers généraux de la marine, décorés du cordon rouge pour leurs services dans l'Inde, dans le Levant, et pendant la guerre d'Amérique. Toutefois, la principale illustration de cette famille est le comte Jean Boudin de Tromelin, né à Coatserhou en 1771 de Nicolas-Thérèse Boudin, ancien cornette au régiment de Dauphin-cavalerie, et de Geneviève Barbe du Buisson du Vieux Chastel. Elevé à l'école militaire de Vendôme, il servit d'abord en

Corse. La révolution le força de s'expatrier. Il suivit comme volontaire l'expédition de Quiberon en 1795, échappa à la catastrophe qui détruisit l'armée royale et continua jusqu'en 1798, à travers mille péripéties, à combattre sur les côtes normandes, puis accompagna le commodore Sydney Smith et Phélippeaux à Constantinople. Nommé par le sultan Sélim major des troupes turques, il contribua à la défense de St-Jean d'Acre contre Bonaparte, et prit part aux campagnes de Syrie et d'Egypte. Mais renonçant enfin à servir contre sa patrie, il sollicita sa radiation de la liste des émigrés et revint à Morlaix où il vivait tranquille, lorsqu'il fut, en 1804, impliqué dans les intrigues de Méhée de la Touche avec l'Angleterre. On l'arrêta et il resta six mois prisonnier à l'Abbaye, d'où il sortit pour prendre, sur le désir de l'empereur et les conseils de ses amis, du service comme capitaine dans les armées de Napoléon, qui sut bientôt apprécier ses hautes qualités militaires et lui procura un avancement rapide.

Chef de bataillon en 1809, colonel après Wagram, il prit possession de la Croatie au nom de la France et reçut le commandement du 6<sup>e</sup> régiment croate. Chargé plus tard de diverses missions, il fut rappelé à l'armée d'Allemagne en 1813 comme adjudant général, se distingua à Bautzen, devint général de brigade à Leipzig, chef d'état-major à Mayence, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de la Couronne de fer et baron de l'Empire. Le général de Tromelin commanda à Waterloo une brigade de la division Jeannin, qui s'y conduisit héroïquement, et, rentré à Paris, réussit à faire cesser les hostilités entre les alliés et le gouvernement provisoire. Commandant un corps d'armée en Catalogne pendant la guerre d'Espagne, les brillants succès qu'il remporta lui valurent les titres de lieutenant général, grand officier de la Légion d'honneur, grand cordon de St-Ferdinand d'Espagne et de Ste-Anne de Russie. Après 1820, il rentra dans la vie privée et s'occupa dès lors de l'amélioration de la race chevaline du Finistère, sur laquelle il s'efforça toujours d'attirer l'attention du gouvernement, en sa qualité de conseiller général et de maire de Ploujean, dont il construisit la mairie et l'école communale, et répara les chemins vicinaux. Le lieutenant général de Tromelin est mort à son château de Coatserhou le 3 mars 1842.

La terre de Coatserhou avait été séquestrée pendant la Révolution comme bien d'émigré. Cependant, Mme de Tromelin, mère du général, put y résider sans être trop inquiétée, grâce à la protection de M. Alexis de Rochon, savant physicien et astronome organisateur de la fonderie de Coat an-Noz, qui avait épousé sa fille. Mme veuve Gratien de Saint-Maurice, « aussi distinguée par le caractère que par l'esprit et le cœur » après avoir obtenu de Jean-Bon-Saint-André sa sortie des prisons de Brest. Il installa au manoir une manufacture de toiles en fils de cuivre et de fer, où il occupa un grand nombre de tisserands sans ouvrage. (1)

La propriété de Coatserhou, d'abord acquise par M. Philippe de St-Prix a été de nouveau mise en vente en 1892, et acquise par la famille Tardieu de Maleyssie. L'habitation, construite par les Boudin-Tromelin, n'a rien de monumental, et a perdu les

1. Cambry en parle dans son ouvrage sur le Finistère. « La rive droite de la rivière de Morlaix, n'est pas moins embellie par la demeure du citoyen Rochon, connu par l'étendue de ses connaissances si variées, par ses belles découvertes, par ses ouvrages ; il vient d'établir sur sa terre une manufacture infiniment utile, elle remplace les vitres de cornes qui manquaient aux grands fanaux de la marine, c'est un réseau de fil de fer étamé, dont les carreaux couverts d'un vernis transparent, laissent un passage à la lumière en s'opposant au passage des vent. Voyage dans le Finistère p. 4.

riches collections qui naguère faisaient sa gloire. L'ancien manoir existe encore, au haut du parc ; c'est un petit édifice Renaissance, bien conservé, flanqué de deux tourelles accolées, l'une carrée, l'autre ronde, avec une façade à corniche, garnie d'un portail classique et de deux lucarnes de pierre.

Tout près s'appuie à la muraille d'enceinte une tour basse percée de meurtrières. Ce manoir, nommé le Petit Coatserhou, appartenait vers 1680 à Nicolas le Dieuguel, sieur de Tromeur, époux de Jacqueline des Anges, et conseiller du Roy à l'Amirauté de Tréguier en 1692. La famille du Plessis de Coatserhou avait un banc et une tombe dans une chapelle du côté de l'évangile, dédiée à Saint-Etienne et Laurent, de l'église de Saint-Melaine de Morlaix.

Au sud de la propriété, et séparé d'elle par un chemin, est l'enclos du couvent des Capucins, fondé en 1611 par René Barbier, seigneur de Kerjean en St-Vougay, et Léonard, son frère cadet, qui y fit profession, sur la terre du Styvel, qui appartenait à sa mère Catherine de Goesbriand, mariée en 1589 à François Barbier. La première pierre en fut posée par Philippe Emmanuel de Gondy, duc de Retz, « officiant noble et discret Messire Guy Pinart, chanoine de Tréguier et recteur de Plou-Jean ». Ce couvent, où fit profession l'admirable « Frère Louis de Morlaix », mort en soignant les pestiférés en 1631, subsistait surtout les libéralités de la ville et de quelques riches particuliers. Il contenait environ 18 moines et un noviciat qui fut transféré à Guingamp avant la Révolution,

Un procès-verbal des archives de Ploujean, relatant l'inventaire dressé dans la communauté des Révérends Pères Capucins, le 20 mai 1790, par Jean Steun, maire de Ploujean, Jean Denis de Trobriant, procureur de la commune, et autres officiers municipaux, nous donne l'état du monastère au début de la tourmente qui devait l'anéantir :

- 1<sup>o</sup>. — La communauté consiste dans trois corps de logis et une Eglise qui renferme le Cloître.
- 2<sup>o</sup>. — Il y a de plus une petite maison et une cour pour loger la sœur affiliée qui reçoit les aumônes.
- 3<sup>o</sup>. — Un bocage de différents bois de haute futaie, contenant environ 64 cordes de 24 pieds, et un jardin à 2 terrasses de même contenance et une allée d'ormes, qui conduit du péron à la croix, à peu près de cent toises.
- 4<sup>o</sup>. — Des canaux de plomb qui conduisent de l'eau de la fontaine de Penanru jusqu'au couvent.
- 5<sup>o</sup>. — La bibliothèque contenant environ deux mille volumes, la plupart in-douze, vieux et disparates, reliés en parchemin ou en veau.
- 6<sup>o</sup>. — Il n'y a d'autres manuscrits qu'un cahier contenant les extraits mortuaires de 69 soldats qui ont été enterrés dans l'enclos en 1779, que la maison étoit prise pour hôpital.
- 7<sup>o</sup>. — Dans la Sacristie il y a six petits calices, un soleil et un ciboire, vingt ornements de diverses couleurs sans galon d'or ni d'argent, et le simple nécessaire en linge d'église.



8°. — La Batrie de cuisine consiste en quelques marmites de fer, de plats et assiettes de terre et quelques-unes de feillance, des fourchettes et des cuillères de bois.

9°. — Il y a dans la communauté vingt douzaines de serviettes, bonnes et mauvaises, et huit douzaines de mouchoirs de toile.

10°. — Il y a dans le réfectoire six tables de bois de chêne et quelques simples tableaux, ceux du Cœur et de l'église sont aussi de peu de valeur.

Le couvent ne renfermait plus alors que 9 religieux. C'étaient, d'après le procès-verbal déjà cité :

Gardien : le Révérend Père Jean-François de Morlaix, ancien professeur de Théologie, ex-provincial, dit dans le monde Le Rouge de Guerdavid, âgé de 70 ans.

Vicaire et maître des novices : le Révérend Père Maximin de Locronan, dit dans le monde L'Elgouerc'h, âgé de 46 ans, prédicateur missionnaire.

Le Révérend Père Joseph de Roscoff, prédicateur missionnaire, dit dans le monde Mével, âgé de 60 ans. *né le 18 Oct. 1729.*

Le Père Daniel de Morlaix, prédicateur missionnaire, dit dans le monde Carré de la Regnière, âgé de 29 ans.

Le Père Paul-Marie de Landerneau, prêtre, dit dans le monde Kerautret, âgé de 36 ans, actuellement absent pour son examen à St-Malo.

Le Frère Léon de Guingamp, capucin laïc, dit dans le monde le Roux, âgé de 65 ans.

Le Frère Félix de Quimperlé, capucin laïc, dit dans le monde Guillou, âgé de 51 ans.

Le Frère Pascal de Guingamp, capucin donnai, dit dans le monde Geffroy, âgé de 34 ans.

Le Révérend Père Jean-François, supérieur, a ajouté avoir pour affiliée la Sœur Jeanne le Minihy, depuis 13 ans. »

Cette liste paraît incomplète, car elle ne mentionne ni le Frère Casimir ni le Frère convers *Alexandre-Louis*, morts en rade de l'île d'Aix, en 1794.

Vers la fin de l'année 1792, le district de Morlaix fit fermer le couvent, après en avoir expulsé les moines, qui refusèrent courageusement le serment. L'un d'eux, le père Mével, fut arrêté le 12 messidor 1794, dans le grenier d'une maison du quartier des Halles à Morlaix, où il célébrait secrètement la messe (4) « Dans le repaire de Mével, dit l'extravagant réquisitoire que Donzé-Verteuil, l'accusateur public du tribunal révolutionnaire de Brest, dressa contre le vieux moine, se rendaient les superstitieux et criminels sectateurs d'un culte exercé par des ministres séditieux et rebelles ; là, cet ennemi de la République et du peuple s'efforçait par ses mensonges et ses impos-

1. D'après une tradition conservée à Morlaix, le P. Joseph, pendant qu'on le conduisait en prison, obtint de se reposer un instant sur le parapet des Lavoires, devant la place des Viarmes, car il marchait avec difficulté. Mais un misérable, nommé Béguel, s'approcha de lui et saisissant sa longue barbe le souleva en l'air en l'accablant de menaces et d'injures, puis le contraignit à reprendre sa marche. Peu de temps après la mort du P. Joseph, on trouva Béguel pendu.

tures de les retenir sous l'étendard de la contre-révolution ». A cette époque, un tel forfait méritait la mort — il la méritera en core bientôt peut-être — et le pauvre religieux fut guillotiné le 30 juillet 1794, à l'âge de 65 ans. ainsi que les deux vieilles dames qui lui avait donné asile, une blanchisseuse et une jeune fille, Mlle Emilie de Forsanz, arrêtées dans la même maison. L'assassinat juridique de cette dernière, et les odieuses circonstances dont il fut entouré, sont l'un des plus révoltants épisodes de la Terreur dans le Finistère. (1)

L'administration de la guerre convertit en caserne le monastère des Capucins, et des troupes l'occupèrent à diverses reprises jusqu'après 1838. Il fut aussi question d'y installer un dépôt de mendicité ou un asile de jeunes détenus. Mgr Sergent, évêque de Quimper, voulut plus tard y créer un couvent de R. P. Rédemptoristes, mais l'intolérance agressive de certains individus empêcha d'aboutir cette intéressante tentative de restauration. Aujourd'hui, des Capucins, devenus propriété particulière, il ne subsiste plus qu'un grand corps de logis sans caractère, les murs d'enceinte et le portail de la cour, daté de 1612.

L'église a été démolie vers 1840. Elle avait vu, en 1646, le mariage de noble homme Louis Musnier, sieur des Quatremares et de Coatilès en Locquenolé, avec demoiselle Fiacre de Gratz, dame de Trochéon, et en 1737, l'abjuration de Johann Ramm Joaissoh, fils de Joachim Ramm, de la ville de Riga dans la Livonie « de l'hérésie luthérienne dans laquelle il avoit été élevé dès son bas-âge, entre les mains du R. P. François-Marie de Dornac, canton Suisse, religieux capucin de la communauté de Morlaix, suivant la permission à lui accordée par lettre du Seigneur Evêque de Tréguier en présence de F. Joseph d'Audierne professeur en théologie, gardien du couvent, (2) du F. Jean-Baptiste de Châteauneuf, professeur en théologie, du F. Anastase de Quimperlé, lecteur en théologie, et de MM. Lestobec et Croiset de la Haye.

Enfin, le 21 juillet 1750, l'illustre et Révérendissime Monseigneur Charles Guy Le Borgne de Kermorvan évêque et comte de Tréguier, y avait béni l'union de Messire Jacques Magdeleine Artur, chevalier, seigneur châtelain de Keralio, Lezversault et autres lieux, fils et héritier de feu Messire Guillaume Artur, lieutenant des vaisseaux du Roi et de défunte dame Marie Cillart de Villeneuve, avec demoiselle Marie-Joséphine Boudin de Tromelin, fille mineure de Messire Jacques Boudin, chevalier, seigneur de Tromelin, Lannuguy, etc., et de dame Marie le Diouguél de Penanru. De ce mariage est né l'amiral Guillaume Marie-Alain Artur de Keralio, mort à Paimpol en 1833.

Au-dessus de l'enclos des Capucins, et pittoresquement campé sur ses vieilles murailles frangées de lierre, se dresse le manoir de Penanru, édifice du dix-septième siècle flanqué d'un pavillon carré et garni de lucarnes Renaissance aux lourds frontons. L'étymologie de Penanru (*le haut du ruisseau*) est conforme à sa situation et aussi à l'orthographe des anciens titres : *Penarru, Penanruz, Penenru-lez-Morlaix*, sans l'e final qui lui a été ajouté modernement.

1. V. Histoire de la persécution religieuse dans le Finistère par l'abbé Téphany, p. 659.

2. Ce F. Joseph d'Audierne fut un des hommes les plus remarquables de l'ordre en Bretagne. Il devint provincial des capucins, et écrivit des ouvrages sur la canonisation des saints, et sur l'art militaire, sujets qu'il est rare de voir traiter par un même individu.



A la fin du quinzième siècle, cette terre appartenait à Nicolas de Coëtanlem, vieux soldat de Saint-Aubin du Cornier, riche amateur et négociant morlaisien, époux de Méance Le Borgne, dame de Keryvoalen en Plouézoch. Elle lui était venue par voie d'achat, d'après la Réformation de 1543 à St-Melaine de Morlaix, portant que « Nicolas Coëtanlem, noble, a acquis la pièce (sic) de Penanru en la paroisse de Ploë-jehan près Morlaix ». En 1492, il avait fait partie du complot fomenté par plusieurs seigneurs bretons mécontents du mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII, dans le but d'envoyer notre province à la souveraineté de la France pour la placer sous la dépendance de l'Angleterre, mais il fut arrêté et emprisonné au Louvre. Il réussit à s'échapper avant sa comparution devant le Parlement et revint à Morlaix. Une amnistie générale termina cette affaire, et Coëtanlem servit désormais fidèlement la cause nationale en lançant ses corsaires à la poursuite des vaisseaux britanniques et en dirigeant lui-même sur les chantiers du Dourdu, en 1503, la construction de la célèbre caraque de guerre la *Cordelière*, pour laquelle il dépensa 10.000 livres de sa propre fortune.

Nicolas de Coëtanlem fit son testament le 11 avril 1518, « en la maison du mannoir de Penanru, en la paroisse de Ploëjehan, en la chambre derrière sur le celyer ». Ce curieux document ne remplit pas moins de 13 pages du 1<sup>er</sup> fascicule du *Bulletin de la Société d'études scientifiques du Finistère* de 1883, dans lequel il a été publié par M. Luzel. Après avoir recommandé son âme à Dieu « mon père créateur et rédempteur, à la benoïste Vierge-Marie, ma douce mère et à toute la compaignye céleste et esglise triumpante de paradis », et son corps « à la terre benoïste, quand decois luy adviendra » il demande à être inhumé « en l'église des frères prescheurs de la ville dudit Morlaix » (1). Suivent des fondations de messes à perpétuité dans les Eglises des frères Prêcheurs, de Saint-Melaine, de Plouézoch, avec commémoration au *carnel* ou reliquaire, puis une interminable liste de dons, de reconnaissances à des particuliers, surtout à des Anglais trafiquants de draps et de toiles, de logs en argent ou en froment à des églises ou chapelles, même situées hors de Bretagne : 100 quartiers de froment de rente à l'hospice de Morlaix — 1 boisseau de froment de rente à l'hospice de Morlaix — 1 boisseau de froment de rente à St-Jean Tuonmériadech (2) — 25 livres monnoye et 3 renées de froment de rente à l'hospice de Lanmeur — 45 escus couronnés à N. D. du Mur — un vestement entier, pour dire la messe, en damas blanc, et 3 escus d'or, à la chapelle d. N. D. de la Fontaine (3) — 1 escu d'or à la chapelle de Totejoye près Lanmeur (4) ; 1 escu à Monsieur Saint-Jean-Baptiste à Tuonmériadech ; à Monsieur Saint Berthelemi, (5) luy faire vigille le jour de sa fête et 1 escu ; à Messieurs St-Sébastien, St-Augustin, St-Carantec, St-Convén et St-André de Ploëzoch, 1 escu porté — 100 livres monnoye tournoy à Monsieur Saint Melaine de Morlaix pour ayder à édifier sa maison et esglise — à Messieurs St Simon et Juda, faire faire leur chapelle à Plouézoch — à Mesdames sainte Katherine de la Villeneuve et sainte Margarete de Pontmenou 1 escu porté, etc...

1. Son tombeau, armorié des armes de Coëtanlem parti de Calloët et de Le Borgne, se voyait en 1679 dans le quatrième enfeu du côté de l'Evangile de cette église.

2. Saint Jean du Doigt.

3. Chapelle des Carmélites, aujourd'hui ruinée.

4. Notre Dame de la Joie, en Guimaëc.

5. Eglise prieurale du Ponthou.

Sa fille aînée, Marguerite de Coëtanlem, dame héritière de Penanru, Stivel, Keraudy, Keryvoalen et Triévin, apporta ces terres dans la maison de Goesbriand, en épousant en 1500 Guillaume de Goesbriand, seigneur dudit lieu, mort en 1521. Son autre fille Marie épousa Yves Quintin, sieur de Kerscau, et Penanru passa plus tard, par voie de partage ou d'acquêt, à cette dernière famille. Il appartenait, en 1604, à Gilles Quintin, époux de Anne de Pensornou ; leur fils Pierre Quintin sieur, de Rochglas, maire de Morlaix en 1616, marié en 1609 à Christine Nouel, fut père de Bernard Quintin, sieur de Kerhuon, Roglas, Penarru, maire de Morlaix en 1643, qui mourut en ce manoir le 3 décembre 1658 « et fust enterré son corps en l'esglise des Peres Récolletz du Cuburien, évesché de Léon ». De son alliance en 1626 avec Anne Salün, il laissa écuyer Pierre Joseph Quintin, seigneur de Penanru, capitaine de la paroisse de Ploujean en 1665, époux avant 1659 de Marie de Corran, qui dut mourir avant la réformation de 1660/71, à laquelle il n'a pas produit.

Les Quintin vendirent vers 1670 leur terre de Penanru à la famille Bonnemez, représentée à Ploujean par noble homme René Bonnemez, sieur du Bois, maire de Morlaix en 1681, père de maître Jacques Bonnemez, sieur du Bois, conseiller du Roy et receveur des fouages de l'évêché de Tréguier vers 1691, époux de Guillemette Cozten, de la maison du Rascoët en Garlan, dont César-François Bonnemez, sieur du Neckoat, maître des Comptes en 1740, et Jacquemine, mariée en 1713 à Messire François-René de Kerouartz, seigneur de Lézarazin.

Vers 1700, Penanru fut loué à la Ferme du Tabac pour y installer la Manufacture. Celle-ci, l'une des plus anciennes de France, existait d'ailleurs auparavant, puisqu'en 1689 les enfants de l'hospice travaillaient à faire des chevilles de bois pour elle. Toutefois, c'est seulement le 11 juin 1701 qu'apparaît sur les registres paroissiaux la signature de noble homme François Duplex, qui s'intitule d'abord receveur général des Fermes du Roi, puis (avril 1706) Directeur général et inspecteur de la Manufacture royale de Morlaix, établie au manoir de Penanru, en la paroisse de Ploujean. Originaire, ainsi que sa femme Louise de Massac, de la ville de Landrecies dans le Hainaut, François Duplex devait être le propre oncle du fameux Joseph Duplex, gouverneur de Pondichéry et des Indes françaises, né dans cette même ville en 1697, et qui entra peut-être au service de la compagnie des Indes sous les auspices du directeur de la Manufacture. Celui-ci fut remplacé, en 1716 par Jean-François Baronnet, sieur de Richemont, qui épousa une Morlaisienne, Marguerite Cotonnec de Penvern, et dont quatre des enfants furent baptisés à Ploujean. Les registres nous donnent encore les noms de quelques autres fonctionnaires de la Manufacture : comme contrôleurs, MM. Jean Sabolis (1700) — M. ynon des Tournelles (1706) — Nicolas Morel (1726) — Claude Toussaint Croizet de la Haye (1735) — Jean-Louis Robeau, mort en 1738. Comme receveur, Germain-Hyacinthe Bruasse (1732). Comme *imprimeur de la Compagnie dans la ferme du tabac*, Antoine Camarec, mort en 1739.

Le commerce du tabac ayant rapidement pris une extension considérable, la compagnie des Indes, à laquelle appartient de 1723 à 1747, le monopole de sa fabrication, en retirait d'énormes bénéfices. Aussi, constatant l'insuffisance des bâtiments occupés par son établissement à Penanru et Troudoust, fit-elle en 1730 commencer sur un vaste plan, au Clos Marant, sur la rive gauche du port de Morlaix, la construction de la manufacture actuelle, qui fut achevée en 1736. Alors les ateliers et la direction quit-



lèrent définitivement Penanru, et quelques années plus tard, en 1742, ce manoir était la résidence de M. Jean Baptiste Petit, officier d'artillerie au château du Taureau, auquel succéda, par acquêt des Kerouartz vers 1748, noble maître Hyacinthe-Marie Tilly de Chefdubois, avocat au Parlement de Paris, époux de Marie-Françoise Damerot.

Penanru avait été couvent, quand les Bénédictines du Calvaire y furent recueillies après l'incendie qui, en 1636, consuma leur monastère. Il fut ensuite, comme nous venons de le voir, manufacture de tabacs. Il faillit être école, lorsqu'en 1764 son propriétaire, M. Tilly de Chefdubois, avocat et ex-jésuite, proposa à la ville d'y établir un collège, s'offrant lui-même pour l'enseignement. Ce projet n'eut pas de suite. La propriété de Penanru a depuis appartenu aux Gatien de Saint-Maurice, Querrat, Labbé du Bourquet de Quenguen, du Laurens de la Barre, et aujourd'hui de la Berrurière de Saint-Laon.

Les seigneurs de Penanru avaient leur banc dans l'église du Mor, joignant le pignon de l'autel de N. D. de Pitié « armoyé mye partye d'un lion (armes des Quintin), et à l'autre partye de trois fleurs de lys 2 et 1 et en abisme une estoille (armes des Corran) avec le collier de l'ordre ». Ce banc était prétendu en 1679 par le sieur du Bois Bonne-  
mez.

Le populeux hameau de Troudousten qui s'étend à l'est de Penanru, sur le flanc du vallon, doit son origine à un manoir ou maison noble qui existe encore, au bas de la rapide montée de Kerscau, et montre à droite du chemin son portail en ogive écussonné et son massif pavillon contenant la cage d'escalier. La charte de donation de l'église Sainte-Marie, en 1154, nomme ce lieu *Dolahan*. Au dire de Guillaume Le Jean, Troudousten viendrait de *Traou-daou-stang* (le vallon des deux étangs), mais il paraît n'y avoir eu là qu'une seule pièce d'eau, celle qui actionnait le moulin seigneurial de Penanru. Cette étymologie est d'ailleurs assez vraisemblable, surtout en y apportant un léger correctif. *Traou-doun-stang* (le vallon du profond étang, désignation qui caractérise fort bien la topographie de l'endroit).

La prospérité de Troudousten date de l'époque où la manufacture des tabacs y fut installée, tant à Penanru que dans cette file de vieilles maisons grises qui s'échelonne au versant du plateau formant la montueuse « rue du Port ». Aux abords se groupèrent les maisons des ouvriers, et lorsqu'à l'établissement fut transféré au Clos-Marant, le village n'en continua pas moins à croître. En 1780, il comptait déjà 250 habitants. « Cette prompte augmentation n'a rien d'étonnant, quand on songe qu'il était à la fois faubourg de ville et hors des banlieues, exempt par conséquent de l'ennuyeux service de guet et garde ». C'est aujourd'hui une agglomération bien plus importante que le bourg de Ploujean lui-même. A Troudousten s'élevait jadis la chapelle de Saint-Sébastien, mentionnée dans le testament de Nicolas de Coatante, en 1518 : *A Monsieur Saint-Sébastien, ung escu porté*. Le 24 novembre 1693, on y avait célébré le mariage d'écuyer Olivier de Crechquérault, seigneur de Kerellon, de la paroisse de Commana, veuf de défunte dame Françoise de Bouvans, et de demoiselle Louise du Plessix, fille de feu Marc-Toussaint du Plessix et de dame Marie Noël, seigneur et dame de Coatserhou ; et le 5 février 1714, celui d'écuyer Jacques Desnos, conseiller du Roy et commissaire de la marine dans le port de Brest, de la paroisse de Saint-Louis de Brest, et de demoiselle Anne Dupleix, âgée de 16 ans, fille de François Dupleix, directeur de la Manufacture, et de dame Louise de Massac.

Cette chapelle fut démolie après la Révolution ; un petit oratoire reconstruit de ses débris a longtemps existé dans un jardin privé, mais a disparu à son tour pour faire place à une maison neuve. La fontaine consacrée, devenu le lavoir commun, est ornée d'une statue de Vierge Mère, peinte et dorée, qui doit provenir de la chapelle de Saint-Sébastien, ainsi qu'une autre statuette de pierre ornant une façade dans la partie basse du village. La statue de St-Sébastien se trouve actuellement au patronage de Saint-Melaine.

Au-dessus de Troudousten, les limites de la commune de Ploujean suivent jusqu'à sa source le ruisseau du Launay, contournent la Madeleine et dévalent par Coat-amour et la Fouasserie pour atteindre le Jarlot au moulin de la Chèvre (*Milin ar Gaver*). Elles n'ont point varié depuis la réformation du domaine ducal à Morlaix, opérée en vertu des lettres patentes du duc Pierre II, datées du 21 mai 1453, et renouvelée en 1678-79 par François Bouyn, sieur de Rains, maître aux Comptes, commis à cet effet par un arrêt de la Chambre des Comptes du 10 janvier 1676. Les deux procès-verbaux de cette dernière réformation qui concernent la délimitation des bornes partables du domaine royal de Morlaix, dans sa partie confinante à Ploujean, renferment divers détails intéressants et méritent qu'il leur soit donné place en ce travail.

« Et continuant ce jour 26 avril 1679, environ l'heure de 2 heures de relevé, nous seroit venu trouver en nostre logis Maistre Louis Laureau, préposé de Maistre Jacques Buisson, fermier général des domaines de France, lequel nous a dit et remonstré qu'estant nécessaire de conclure notre procès-verbal des bornes partables de la ville de Morlaix du costé de Tréguier et quay dudit Morlaix en l'estendue de la paroisse de Saint Melaine, il a assigné témoins pour y assister. A quoy inclinant nous nous sommes rendus en compagnie de Maistre Jean Le Mat, advocat en la Cour faisant la fonction de Procureur du Roy en son absence et dudit Laureau, de Maistre François Miern, sieur de Kerigonan, de noble homme Joseph Coroller, sieur du Nechoat, procureur scindicq (maire) de Morlaix, de Maistre François Jonno nostre greffier et de Maistres Jan Chrestien, notre priseur et arpenteurs et Ollivier Etesse, nostre huissier, jusques à la croix des Capucins situé sur ledit quay de Tréguier et près le moulin de Penanru en ladite paroisse de Saint-Melaine..

« En l'endroit s'es' présenté noble homme René Bonnemé, sieur du Bois et du manoir de Penanru, lequel a dit que les bornes partables en montant de la rivière de Morlaix vers Tréguier passent par les terres dépendants dudit manoir de Penanru, qu'il ainsy fera voir à la suite du présent, et a soustenu que la construction nouvellement faite de la continuation dudit quay de Tréguier qui se voit à présent entre la croix dictée des Capucins et la fontaine dans laquelle on lève le ling a esté faite dans la terre dudit Penanru a son préjudice, en ce qu'on luy veut opposer la propriété et disposition de sa dite terre en ladite situation et pour servir au jugement du procès nous a requis vouloir faire procéder par lesditz priseurs au mesurage de la largeur dudit quay au devant de la cour de la dame du Coatlosquet, proche la porte des Porches dudit quay, 2° en l'endroit de la maison du sieur du Roudour, en 3° lieu en l'endroit de ladite croix des Capucins qu'il dit avoir esté planté sur sa terre par la concession de ses aïeux et en 4° lieu la distance qu'il y a de ladite croix jusques au ruisseau du moulin de Penanru qui fait lesdites bornes, et que les tesmoins assignés de la part du Procureur du Roy pour déposer desd. bornes soient enquis s'il n'est pas véritable que devant peu



d'années, tout le placé entre ladite croix et la fontaine à laver estoit plantée d'arbres que les sieurs de Penanru ont fait couper de temps en temps quand bon leur a semblé pour y mettre des sables et autres matériaux dans une distance raisonnable de ladite Rivière, et que la plupart dudit placé et issue qui est au delà dudit ruisseau est hors des bornes, et a signé *Ainsy signé : Bonnemez.*

En l'endroit nous a ledit sieur scindiq déclaré n'avoir rien à dire et s'est retiré et n'a voulu signer, et le dit Laureau a protesté de nullité des réquisitions dudit Bonnemez et demandé qu'on face l'esleu des bornes : *Ainsy signé : Laureau.*

De quoy nous avons décerné acte, ordonné que nostre priseur procédera présentement au mesurage requis... ce quaiant fait en nostre présence il nous a dit que depuis la muraille de la cour de la maison du sieur du Roudour jusques à ladite rivière il y a 19 piedz et demy, et en l'endroit de la croix des Capucins vulgairement nommée *la Croix Rouge* jusques à la même rivière il y a 27 piedz, et depuis la croix jusques au ruisseau venant de l'estang de Penanru qui faict les bornes, qu'il y a de distance cinq cordées et trois quartz... ainsy signé : *Jean Chrestien, priseur noble.*

Et attendu que le sieur sindiq s'est retiré, avons ordonné à Maistre Ollivier Etesse nostre huissier, sur les réquisitions dudit Jean Le Mat, de le contraindre d'assister à nostre dit procès-verbal, mesme par corps en cas de refus, et continuant nostre dit procès verbal en sa présence, nous avons commencé au ruisseau se coulant du moulin de Penanru dans la Rivière de Morlaix laissant dans les bornes le jardin dicelluy qu'on nous a dit estre autrefois l'estang d'Harvé Jouhan et qui appartient aux sieurs de Guezbriant anciens pousseurs, et hors les bornes la maison et moulin de Penanru qu'on a dit estre dans le fief de Crechronvel appartenant au sieur de la Bouessière Kersulguen et que ledit ruisseau faict la distinction du costé de Tréguier desdittes bornes partables de Morlaix et dudit fief de Crechronvel et monté sur la chaussée dudit moulin, avons remarqué que la chaussée et bonde par ou sort l'eau qui fait moudre le moulin faict la séparation desdittes bornes et que le terrain est moitié au fief du Roy et de Crechronvel.

... Continuait et allant contre mont nous ont fait app recevoir ledit ruisseau continuant par une prée dépendante a présent du manoir de Penanru qui est a présent au sieur du Bois Bonnemez, les dessus de laquelle et d'une autre vers le midy demeurent dans les bornes avec une parcelle de terre froide nouvellement planté de chesnes et desdittes prés arrivés au grand chemin de Morlaix à Saint-Jan du Doigt, avons vu que ledit ruisseau laisse hors les bornes partie dudit grand chemin et la chapelle de Saint Sébastien, et laissé dans les bornes ledit ruisseau, une pièce de terre appartenante audit sieur du Bois Bonnemez appelé parc Issellaff, et une pièce de terre froide au dessus appartenante au sieur de la Bouessière, nouvellement plantée de chesnes, et suivant ledit ruisseau avons laissé hors des bornes la maison de Troudousten, appartenante au sieur de la Bouessière, et continuant les bornes partables par une prée dépendante dudit Troudousten, suivant ledit ruisseau contremont... et sortant de ladite prée contremont dans un chemin conduisant de Saint-Nicolas vers la fontaine anciennement nommée *Feuteun ar bougart* et la croix Neuffve, nous avons vu la continuation dudit ruisseau par un petit pré dépendant du convenant Ty douar appartenant audit sieur de la Bouessière et au-dessus par trois prés qui mènent jusques à la fon-

taine du petit Launay a présent appartenant au sieur de Lannurien Barazer, et de la prenant le chemin passant près de la porte du lieu de Launay laissant dans les bornes ladite maison et terres conigües jusques au grand chemin conduisant de Morlaix à Lanmeur et continuant lesdittes bornes par le milieu du grand chemin en traversant pour se rendre en un autre chemin au de-sus menant vers la chapelle de la Magdelaine au costé droit duquel chemin en entrant il y a un convenant dans les bornes nommé Rochcongar, appartenant à René Colin, sieur de Coatellan et arrivé au bout dudit chemin tournant à la gauche avons trouvé un chemin de serviude qui costoye les terres de Kerjoaic à la droite qui sont dans les bornes appartenant audit Colin, et de là croisant le grand chemin allant à la Magdelaine, au manoir de Coat-congar et Lannion, devallant pour aller trouver le grand chemin de Morlaix audit Lannion par la rue des Vignes, et laissant les terres dudit chemin à la droite dans les bornes, et avons remis la continuation à demain une heure de relevé...

Et arrivé le lendemain, environ les 2 heures de relevé, nous nous sommes transportés en compagnie de Monsieur le Procureur du Roy de Morlaix et de Maistre François Laureau, de maistre François Mittern, sieur de Kerigonan, dudit Chrestien nostre priseur, d'escuyer Maurice Guillousou, sieur de Kéréderm, dernier scindiq de la communauté de Morlaix, de noble homme François le Diouguel, sieur du Poullanc, bourgeois dudit Morlaix et des témoins pour suivre la continuation des bornes en ladite paroisse de Saint-Melaine, avec maistre François Jonno, nostre greffier, et estans rendus au chemin ou nous demeurâmes nier qui vat de la Magdelaine à Coat-congar et Lannion et dévalant pour aller à Morlaix par le couvent neuff (1) à la rue des Vignes. Ledit sieur procureur du Roy a dit qu'il paroist de l'affectation en la descente du jour Phier, puisqu'estant en ville jusques à dix heures du matin, on ne lui en donna aucun avis et a esté surpris d'apprendre à son retour le mesme jour qu'on avoit travaillé aux limites des bornes partables de ceste ville commençant au quay de Tréguier... et mesme qu'on avoit pris pour substitut Maistre Jean Le Mat, avocat, quoy qu'il ne soit pas son substitut et partant protesté de nullité de ce qui peut avoir esté faict au préjudice du Roy et du public et de sa charge. *Ainsy signé : Clele Gourcun.*

En l'endroit ledit Laureau a demandé que pour accellerer les commisions et les intérêtz de sa Majesté, il soit passé outre..., soustenant qu'il n'y a aucune contradiction en ce qui a esté faict sur la veüe de la réformation de l'an 1435, et ce, en présence du sieur du Nechoat Coroler, scindiq qui s'est trouvé sur les lieux. *Ainsy signé... Laureau.*

De quoy nous avons décerné acte, ordonné qu'en la présence ou absence des sus-nommés, il sera passé outre à la continuation des bornes en ladite paroisse et en présence dudit sieur du Nechoat, scindiq, sans s'arrester aux exceptions et protestations de nullité dudit sieur procureur du Roy, ce que faisant et dévalant ledit chemin vers la ville avons laissé à la droite dans les bornes Parc an portz, dépendant dudit lieu de Kerjoaic au coign duquel parc avons traversé le grand chemin qui mène de Morlaix à Lannion de la rue des Vignes et avons entré dans un autre chemin qui conduit à Penanru, laissant dans les bornes les pièces de terre à la droite et au nord dudit chemin en dévalant et hors les bornes le convenant Coat an fau appartenant au sieur

1. Les Ursulines, fondées en 1640. On le nomme encore ainsi aujourd'hui.



de la Villeblanche (1) avec ses dépendances et terres qui sont en Ploujean et suivant dudit convenant par ledit chemin nous avons laissé dans les bornes ledit lieu de Penanru et traversant le chemin qui conduit à Morlaix à Penlan, avons suivi ledit chemin pour descendre vers Coat amour, prenant le coign du convenant nommé le Verger hors les bornes et laissant dans les bornes les terres au nord et à la droite dudit chemin et continuant ledit chemin sommes arrivés au lieu de Goazmarquat par ledit chemin jusques au bout dicelluy où nous avons remarqué le grand chemin de Morlaix à Belisle et Plouigneau lequel traversant et entrant dans un autre chemin conduisant contrebas vers Coat-amour et le moulin d'icelluy autrefois nommé le moulin Ansquer, avons avant d'y entrer remarqués une croix figurée qu'avons laissé hors les bornes avec ledit lieu de Goazmarhat et dans les bornes les terres avec le convenant dépendant de Coat-amour vers le nord et la ville, et estans arrivés près le manoir de Coat-amour, le sieur Procureur du Roy a maintenu que suivant la description des bornes partables de l'an 1433, il est à présumer que ledit manoir de Coat-amour est dans les bornes et que par conséquent il est de conséquence que les propriétaires communiquent leurs titres dans trois jours avec leur déclaration ainsi signé : *Clete Gourcun, Procureur du Roy.*

« De quoy nous avons décerné acte et après avoir vu les titres nous en l'endroit communiqués par les propriétaires dudit manoir de Coat amour, justifiantz qu'il est hors les bornes et ayant esgard au cahier de la reformation de l'an 1433, nous avons continué lesdites bornes par le chemin conduisant dudit Coat amour vers le moulin Ansquer, a présent de Coat amour, appartenant aux héritiers de feu le sieur du Runiou Oriot, laissant dans les bornes les terres à la droite dudit chemin en dévallant vers ledit moulin et les terres à la gauche et ledit moulin hors les bornes et dudit moulin traversant lesdites bornes par la rivière Jarleau qui descend vers Morlaix, etc... » (2).

Certains noms de terres cités dans les documents ci-dessus ont quelque peu varié. Ty-Douar est devenu Ty-Dour ; Rochongar, Roscongar. Le grand chemin de Morlaix à Lanmeur est l'ancienne route de Lannion ; celui de la Magdelaine à Coatcongar et Lannion, quoiqu'à peu près abandonné, sert encore pour se rendre à Garlan. La ferme de Goazmarhat se nomme actuellement les Tourelles. Naguère, on y voyait les restes d'un vieil édifice assez élevé, et percé de fenêtres en cintre, avec une petite cour que fermait un portail timbré d'écussons. Devant passait la route de Morlaix à Plouigneau, dite encore *an Hent braz coz*, aujourd'hui chemin vicinal qui mène de la rue des Vignes aux hameaux de la Clarté et du Penquer, et se prolonge fort loin, non sans interruptions, parallèlement à la route nationale de Paris. Les bornes de Ploujean atteignent la rivière du Jarleau à la Fouasserie, englobant une partie de ce village, et confinent en cet endroit avec celles de Saint-Melaine, Saint-Mathieu et Plouigneau.

Cette pointe avancée de la commune vers le sud, seul lambeau qui lui soit resté du démembrement de Saint-Melaine au douzième siècle, ne contenait qu'un seul manoir, Coat amour, placé à l'extrême limite de Ploujean. Richard Quintin, sieur de Coatamour époux de Jeanne de Coëtanlem, était miseur à Morlaix en 1480. Son fils François com-

parut en archer en brigandine à la montre de 1481, parmi les nobles de la ville-close de Morlaix, et fut, ainsi que Richard, anobli en 1491 par la duchesse Anne. Christophe Quintin, sieur de Coatamour et sa femme Catherine de Kermerehou, mariés en 1522, fournissent avec le 19 Janvier 1539. « Coatambourg (sic), dit la Réformation de 1543, à François Quintin. Ne savent (les témoins) s'il est noble ». Le fils de ce dernier, Pierre Quintin, sieur de Coatamour, eut de Marie Toulgoat, inhumée le 19 avril 1617 en l'église de St-Dominique, Antoine Quintin, écuyer, sieur de Coatamour, conseiller du Roi et son sénéchal au siège de Morlaix en 1608, époux de Marie Le Gualès, et mort à Coatamour le 30 mai 1613. Leur fille et héritière Marie Quintin transmit aux Lollivier, par son mariage avec Messire Yves Lollivier, seigneur de Lochrist, bailli de Morlaix vers 1630, les biens de sa famille. mais Coatamour fut acquis, avant 1660, par Jean Oriot, sieur du Runiou, riche bourgeois morlaisien, et par sa femme Guillemette Catherine-Le Borgne, de la maison de Lanharan-Trévidy, qu'il avait épousée en 1642. (1) Leur fils aîné Maurice Oriot, sieur de Kergoat, secrétaire du Roi en 1673, bailli de Morlaix en 1675, maintenu noble et écuyer par M. de Nointel, intendant de Bretagne en 1702, fut père d'autre Maurice, sieur de Kergoat, sénéchal de Morlaix en 1722, et de Jean-Eusèbe Oriot, sieur de Coatamour, époux de Ursule-Dorothee Boutouillic, résidant à leur manoir de Coatamour en 1729, dont l'aînée, Marie-Pauline Oriot, apporta les terres de Coatamour et de Kerochiou aux Haudeneau, famille originaire d'Orléans, en s'alliant à Charles-Joseph Haudeneau, seigneur de Breugnon, Gourdon, chef d'escadre des armées navales. Leur fils Pierre-Claude Haudeneau, comte de Breugnon, capitaine de vaisseau et ambassadeur extraordinaire de sa Majesté très chrétienne près l'empereur du Maroc en 1767, puis lieutenant général des armées navales en 1779. Le livre de bord du garde marine de Guichen, fils du célèbre amiral, qui possède son arrière-neveu, M. le comte H. de Lauzanne, contient, sous le titre de : *Journal de la campagne de vaisseau du Roy l'Union, commandé par M. de Breugnon, capitaine de vaisseau du Roy, allant ambassadeur extraordinaire auprès de l'empereur du Maroc, année 1767, du Roy, allant ambassadeur extraordinaire auprès de l'empereur du Maroc, année 1767*, une curieuse relation du voyage de cette mission, dont il fit partie. Le comte de Breugnon n'eut pas d'enfants de sa femme, née de Saint-Sauveur, et son héritage revint collatéralement aux le Bihan de Tréouret et à la présidente du Chefdubois de Salieu, née Oriot.

La terre de Coat-amour avait des prééminences dans l'église de St-Dominique de Morlaix, consistant en la quatrième *voulte* du côté de l'évangile, « contenant six pieds et demi de long et de profondeur comprise la largeur du banc y étant 4 pieds 8 pouces, lequel banc est armoyé (en 1669) des armes des Oriot et des Borgne » : Cette propriété appartient aujourd'hui aux Dulong de Rosnay, famille descendue de Louis-Etienne Dulong, l'un des plus brillants officiers du premier Empire, qui engagé comme volontaire en 1799, était en 1809 colonel, officier de la Légion d'honneur, chevalier de la Couronne de fer et baron de l'Empire, après avoir vaillamment enlevé tous ses grades à la pointe de l'épée, en Italie, en Autriche, en Portugal, avoir eu 9 chevaux tués sous

1. Ils avaient acheté plusieurs terres nobles aux environs de Morlaix, et étaient sieur et dame du Runiou en St-Mathieu, du Porzmeur en St-Martin, de Kervézelec, de Kerochiou et de Coatamour en Ploujean, de Kerellou en Plouigneau, de Kerbridou en Plouézoch, de Traonviniec en St-Jean du Doigt, de Kergoat en Guiclan, etc. Leur hôtel se trouvait au Pavé, joignant à gauche la porte de l'Hospital, et flanqué d'une tour faisant l'angle du rempart de la ville close en face de la Venelle au Son. Les Oriot se sont alliés aux le Borgne, Boiséon, le Bihan de Pennelé, de Pestivien, etc.

1. Dominique Calloët, sieur de Villeblanche.

2. Procès-Verbal et Description des bornes de la Ville et faubourgs de Morlaix, suivis selon la Réformation de 1433. A-19.

lui et reçu 11 blessures graves. Général de brigade en 1813, lieutenant général en 1815, créé comte et lieutenant commandant des Gardes par Louis XVIII, grand'croix de la Légion d'honneur en 1825, il fut nommé cette même année gouverneur militaire de la Corse. Mais sa santé, déjà affaiblie, ne put résister aux fatigues de ses nombreuses courses à travers cette île montagneuse et le 20 mai 1828, le lieutenant-général comte Dulong de Rosnay, mourait à Paris à l'âge de 48 ans, « sans peur et sans reproches, rendant à Dieu son âme de héros et à la terre son corps criblé de blessures par où son sang s'était largement épanché pour la France. » Son fils, ancien garde du corps de Charles X, officier de marine, épousa Mlle de Kermoysan et se fixa en Bretagne. C'est le père de M. H. Dulong de Rosnay, ancien capitaine des mobiles du Finistère, ancien maire de Ploujean, qui réside actuellement au manoir de Coatamour, et de Mgr J. Dulong de Rosnay, l'éminent prélat qui habite le manoir tout voisin de la Fontaine-au Lait, en Saint-Melaine de Morlaix.

FIN

Diocèse de  
Quimper & Léon  
— 220 pages —

Document numérisé en 2016